

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES INVESTISSEMENTS AGRICOLES ÉTRANGERS. OPPORTUNITÉS OU
MENACE À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES PAYS EN VOIE DE
DÉVELOPPEMENT ?

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAITRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

MARIE-ASTRID BERRY

MARS 2013

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

En préambule de ce mémoire, je tiens à exprimer mes profonds remerciements aux personnes m'ayant accompagné durant ce long cheminement.

Je voudrais d'abord exprimer toute ma gratitude à mon directeur de recherche, Monsieur D.Holly, professeur titulaire au département de science politique de l'Université du Québec à Montréal, sans qui, ce travail n'aurait jamais abouti. Merci de votre patience, de vos précieux conseils et de toute la sympathie que vous m'avez accordés durant l'année.

Je tiens également à remercier Monsieur A. Beaudoin, Secrétaire Général du Développement International de l'Union des Producteurs Agricole du Québec, qui m'a généreusement accordé de son temps afin de répondre à mes nombreuses interrogations.

Merci à Monsieur A.Fall, enseignant en science politique, anthropologie, relations internationales et développement international à l'université Mc Gill et à l'Université du Québec à Montréal, qui m'a, lors de ses cours, ouvert à la problématique des investissements agricoles étrangers, et qui a su me donner l'envie d'en faire le sujet de ma recherche.

Ces remerciements ne seraient pas complets sans une pensée toute particulière pour mes parents sans qui je n'aurais sans doute jamais réalisé un tel accomplissement académique. Merci de m'avoir inculqué le sens de la discipline et du dévouement.

Un immense merci à mes proches, du Canada ou d'ailleurs pour votre soutien au quotidien.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES.....	vi
LISTE DES ABBRÉVIATIONS SIGLES ET ACRONYMES.....	vii
RÉSUMÉ.....	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I.	
L'INVESTISSEMENT AGRICOLE ÉTRANGER. UNE SOUPAPE FAVORABLE AU CAPITAL PRIVÉ.....	11
1.1 L'accaparement des terres comme stratégie d'approvisionnement, d'enrichissement et d'aggravation de l'insécurité alimentaire.....	12
1.2. La crise financière ou la terre comme nouvel actif spéculatif.....	18
CHAPITRE II.	
UN APPUI STRATÉGIQUE : LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES.....	26
2.1 L'insécurité alimentaire dans le monde.....	27
2.2. Agriculture et développement : L'incontournable modernisation de l'agriculture. Le point de vue des organisations internationales.....	31
2.3. L'OAA emboîte le pas.....	40
CHAPITRE III.	
LES MÉFAITS DE L'INCORPORATION DU MODÈLE DE PRODUCTION CAPITALISTE SUR LES POPULATIONS RURALES PAYSANNES.....	57
3.1. Diversité des acteurs et alliances de classe.....	59
3.2. Les abus des politiques foncières.....	65

3.3. L'orientation vers l'exportation ou la contribution à l'essor de la mondialisation...	73
CONCLUSION.....	86
ANNEXES.....	89
RÉFÉRENCES.....	96

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
1 Cartographie des accaparements de terres.....	19
2 Évolution de la part du foncier dans les investissements.....	22
3 Superficie des terres accaparées par continent 2000-2010 (en millions d'hectares. En pourcentage de la superficie totale).....	58
4 Répartition des projets par secteurs de productions en Éthiopie, au Ghana, à Madagascar, au Mali et au Soudan 2004-2009 (en dollars américains).....	75
5 Répartition des projets par secteurs de productions en Éthiopie, au Ghana, à Madagascar, au Mali et au Soudan 2004-2009 (en hectares).....	75
6 Distribution des terres destinées à l'exportation et au marché intérieur (%ha).....	76
7 Nourriture et biocarburant, exportation et marché domestique.....	76
8 Destination de la production des transactions foncières à grande échelle.....	78
9 Destination des productions destinées à l'exportation	78

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

BM	Banque Mondiale
CETRI	Centre Tricontinental
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
FAO	Food and Agriculture Organization of the United States
FIAN	Food First Information and Action Network
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fond Monétaire International
FMN	Firmes multinationales
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
GHI	Global Hunger Index
ID3A	Initiative pour le développement de l'agrobusiness et des agroindustries en Afrique
IFAD	International Fund for Agricultural Development
IFRI	Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
IREC	Institut de Recherche en Études Contemporaines

OAA	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
OI	Organisation Internationale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAS	Programmes d'Ajustements Structurels
PASA	Programmes d'Ajustements Structurels Agricoles
PVD	Pays en voie de développement
RAI	Principes pour des Investissements Agricoles Responsables
TIC	Tanzania Investment Center

RÉSUMÉ

Cet essai tente de dresser un portrait de la problématique des investissements agricoles étrangers dans les pays en voie de développement. Phénomène largement médiatisé, l'engouement pour ces acquisitions à grande échelle de terres arables a pris de l'envergure suite aux crises alimentaire et financière mondiales de 2007-2008. La terre en plus d'être vue comme un moyen de sécuriser les approvisionnements des firmes de l'agroalimentaire, est devenu, pour le secteur financier international un nouvel actif spéculatif. Si toute une série d'acteurs dont notamment les Organisations Internationales, les investisseurs étrangers et les gouvernements des pays hôtes de ces terres y voient des bénéfices pour la croissance et le développement des PVD, d'autres voient ces investissements comme une véritable menace en termes de sécurité alimentaire. La présente étude tentera de montrer pourquoi les investissements agricoles étrangers dans les PVD, loin d'être une réponse à l'insécurité alimentaire, sont une stratégie de mise en valeur du capital notamment des fractions du capital détenues par les firmes agroalimentaires et certains milieux de la finance internationale.

Mots clés. Investissements agricoles étrangers, sécurité alimentaire.

INTRODUCTION

C'est à partir de 2008 que la presse internationale s'empare d'un phénomène qu'elle nomme « l'accaparement des terres ». Par exemple, les quotidiens *Le Monde* (2009)¹, *La Presse* (2008)² ou encore le *Financial Times* (2009)³, tous pointent ce nouvel engouement pour la terre. Bien que ce phénomène ne soit pas nouveau et que celui-ci ait été récurrent dans l'Histoire, notamment à travers l'extraction minière et l'acquisition de concessions forestières par des sociétés étrangères, celui-ci revêt aujourd'hui une nouvelle dimension⁴.

L'accaparement des terres fait référence à « l'acquisition par des acteurs publics ou privés, étrangers ou nationaux, de droits sur de grandes surfaces de terres arables en vue d'y développer une agriculture de type industrielle dans le but de produire des denrées

¹ CLAVREUL, Laetitia. 2009. *Les dangers de la ruée sur les meilleures terres d'Afrique*, Le Monde.

En ligne http://www.lemonde.fr/planete/article/2009/05/25/les-zones-d-ombre-de-la-ruée-sur-les-meilleures-terres-d-afrique_1196523_3244.html consulté le 15 novembre 2011.

² MORIN, Annie. 2008. *Terres arables convoitées*, La Presse.

En ligne <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/agro-alimentaire/200812/27/01-813433-terres-arables-convoitees.php> consulté le 15 novembre 2011.

³ BLAS, Javier. 2009. *African land grab for food security not profits, says UN*, Financial Times.

En ligne <http://www.ft.com/cms/s/0/797ebeb6-48c4-11de-8870-00144feabdc0.html> consulté le 16 novembre 2011.

⁴ FIAN International. 2010. *Accaparement des terres au Kenya et au Mozambique : Rapport de deux missions d'enquête et une analyse axée sur les droits humains de l'accaparement des terres*, FIAN International. page 8.

En ligne <http://www.fian.org/resources/documents/others/accaparement-de-terres-au-kenya-et-au-mozambique-1> consulté le 8 octobre 2011.

alimentaires ou des agrocarburants destinés principalement à l'exportation »⁵. D'après la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), les investissements agricoles étrangers seraient passés de moins de un milliard de dollars américains par an entre 1989 et 1991, à plus de trois milliards de dollars américains pour la période 2005-2007⁶.

Bien que ce phénomène s'étende à l'échelle planétaire, ces investissements sont majoritairement dirigés vers les pays en voie de développement. Trois continents sont principalement ciblés : l'Asie, l'Amérique Latine et l'Afrique. Pour plusieurs auteurs, ce nouvel engouement pour la terre est né d'une conjonction des crises financière et alimentaire mondiales. Les données disponibles le montrent en effet clairement.

Plusieurs catégories d'investisseurs sont impliquées dans ces transactions. Bien que majoritairement issus du secteur privé, il faut noter le cas particulier du secteur public qui participe à ces investissements notamment par le biais de fonds souverains. Les États impliqués seraient essentiellement motivés par leur sécurité alimentaire en vue « d'assurer l'approvisionnement en aliments et combustibles de leurs propres populations, quand ils ne disposent pas de ressources énergétiques propres ou de terres de qualité et d'eau en quantité suffisantes »⁷. Ces États ont compris que la production de céréales mais aussi d'agrocarburants serait une solution permettant de faire face à la flambée des prix des

⁵ Coordination Sud. 2010. *Agriculture et alimentation en question : Les accaparements de terres, menace pour la sécurité alimentaire*, Numéro 3.

En ligne <http://www.commercialpressuresonland.org/research-papers/les-notes-de-la-c2a-n°3-accaparement-de-terres-menace-pour-la-sécurité-alimentaire> consulté le 17 novembre 2011.

⁶ United Nations Conference on Trade and Development. 2011. *World Investment Report 2009*, Geneva, p. 111

En ligne http://unctad.org/en/docs/wir2009_en.pdf consulté le 5 janvier 2012.

⁷ Coordination Sud. 2010. *Agriculture et alimentation en question : Les accaparements de terres, menace pour la sécurité alimentaire*, Numéro 3.

En ligne <http://www.commercialpressuresonland.org/research-papers/les-notes-de-la-c2a-n°3-accaparement-de-terres-menace-pour-la-sécurité-alimentaire> consulté le 17 novembre 2011.

matières premières agricoles⁸. C'est notamment le cas des pays du Golfe Persique qui ont des capacités agricoles limitées et qui sont dépendants des importations pour assurer leurs approvisionnements. Notre mémoire ne s'intéressera pas à ce cas particulier. Seul seront pris en compte les initiatives du secteur privé, surtout international.

Pour ce qui est du secteur privé international, retenons que les investissements proviennent principalement de grandes firmes multinationales (industries chimiques, pharmaceutiques, agroalimentaires et énergétiques) et du secteur financier (intermédiaires financiers classiques, fonds d'investissements spécialisés, fonds spécifiques spéculatifs)⁹. Pour certains de ces acteurs, la terre serait perçue comme un nouvel actif spéculatif. La crise de 2008 aurait poussé certains acteurs financiers à la recherche de placements alternatifs à créer « des fonds dotés de plusieurs centaines de millions de dollars dédiés à l'investissement agricole »¹⁰.

Le sujet de ce mémoire soulève plusieurs problèmes qui concernent particulièrement les relations internationales, notamment celui de l'insécurité alimentaire dans le monde surtout en ce qui a trait aux pays en voie de développement d'une part, et celui du rôle de l'investissement dans l'agriculture d'autre part. L'exploration de ces questions a pour but de clarifier les débats soulevés dans la littérature spécialisée, relatifs à l'insécurité alimentaire et à la contribution des investissements internationaux à la solution de cette dernière.

⁸Ibid.

⁹ Réseau d'information et de documentation pour le développement durable et la solidarité internationale. 2010. *L'accaparement des terres, une nouvelle forme de colonisation ? Les acteurs : prédateurs et complices*, CIIP.

En ligne www.ritimo.org consulté le 5 janvier 2012

¹⁰ Module de formation dans le cadre de l'Université d'été du CRID. 2010. *Lutter contre l'accaparement des terres : Des mobilisations locales au renforcement du droit international*, Coorganisé par AGTER, CADTM, CCFD Terre Solidaire, GRET, OXFAM France, Peuples Solidaires. Université d'été du CRID. Bordeaux-Pessac.

En ligne http://www.universite-si.org/IMG/pdf/Annexe_module_11-1_Analyse_et_enjeux.pdf consulté le 5 décembre 2011.

On estime qu'en 2009, 1.02 milliard de personnes souffrait d'insécurité alimentaire dans le monde¹¹. De plus, les crises financières et la récession économique continuent aujourd'hui de déstabiliser les systèmes alimentaires¹². Les principaux pays touchés par la malnutrition dans le monde sont concentrés dans les pays en voie de développement et les populations les plus touchés par cette malnutrition sont les petits exploitants agricoles qui vivent dans les régions rurales, les femmes et les enfants. D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (OAA), il y a insécurité alimentaire lorsque *toutes les personnes n'ont pas un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante*. Dans les pays en voie de développement, plusieurs facteurs structurels expliquent cette situation. L'Agence Canadienne pour le Développement International note quatre facteurs principaux derrière cette situation : La croissance démographique, l'instabilité des prix des aliments, des coûts des transports et des coûts de production, les difficultés économiques et la baisse des investissements mondiaux dans l'alimentation et le développement agricole.

Sachant que, d'après les prévisions de l'OAA, la population mondiale croîtra de 2.3 milliards de plus d'ici à 2050 et que, pour garantir la sécurité alimentaire de tous, la production alimentaire devra augmenter de 70%, l'expansion de l'agriculture industrielle (ou agrobusiness) dans les pays en voie de développement, comme solution à l'insécurité alimentaire, est encouragée. En général, il est admis que l'agriculture est le principal secteur stimulant la croissance économique dans les pays en voie de développement et c'est de ce consensus que sont nées toutes une série d'initiatives pour le développement de l'agrobusiness et des agroindustries comme moyen d'assurer la croissance économique et la sécurité alimentaire.

Parmi ces initiatives, relevons l'initiative pour le développement de l'agrobusiness et des agroindustries en Afrique (ID3A), née de la Conférence de haut niveau sur le développement

¹¹ Agence Canadienne de Développement International <http://www.acdi-cida.gc.ca/index.htm>

¹² Agence Canadienne de Développement International, « Accroître la sécurité alimentaire », Stratégie de l'ACDI sur la sécurité alimentaire.

de l'agrobusiness et des agroindustries en Afrique, qui s'est tenue à Abuja (Nigéria) en mars 2010 dont l'orientation stratégique donne priorité aux marchés en mettant l'accent sur les agroindustries¹³. Les termes de cette initiative sont on ne peut plus explicites. On y trouve des propositions assez précises en matière de politique de développement agricole en Afrique. Les participants à la Conférence (Union Africaine, Banque Africaine de Développement, Fond International de Développement Agricole, Commission Économique pour l'Afrique, Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel) déclaraient vouloir « 1. Attirer l'attention sur l'agriculture en Afrique pour accélérer le développement de l'agroindustrie et de l'agribusiness qui augmentent la valeur ajoutée et facilitent les échanges de produits agricoles africains. 2. Soutenir un effort bien coordonné pour faciliter l'échange de connaissances et harmoniser des programmes de manière à exploiter les synergies, éviter la fragmentation des efforts et renforcer les impacts de développement. 3. Soutenir un programme d'investissement qui augmentera considérablement la proportion de la production agricole qui est transformée en produits différenciés à haute valeur ajoutée en Afrique »¹⁴.

Pour certains, les investissements agricoles étrangers, vu l'expansion de l'agroindustrie capitaliste seraient bénéfiques en termes de modernisation de l'exploitation agricole. L'introduction des innovations techniques permettrait une amélioration des rendements agricoles. Beaucoup d'auteurs ont pu mettre en évidence la faiblesse de la production agricole des pays en voie de développement depuis une trentaine d'années. Tel est le point de vue d'Ann Christin Gerlash et de Pascal Liu pour qui, « Foreign Direct Investments can potentially generate benefits for the agricultural capital and markets »¹⁵. Ces investissements permettraient de soutenir la productivité du secteur agricole et stimuleraient le développement des industries de transformation et la construction d'infrastructures (ports,

¹³ High-level Conference on the development of agribusiness and agro-industries in Africa. 2010. *Initiative pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique*, Abuja, Nigeria.

En ligne <http://www.hlcd-3a.org/fr/Actualits.htm> consulté le 10 mai 2012.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ GERLASH Ann-Christin et LIU Pascal. 2010. *Resource-seeking foreign investment in african agriculture*, FAO Commodity and Trade Policy Research Working Paper No. 31, page 5

routes, écoles, centres médicaux, centre de traitement des eaux). Sans renier ces arguments, des Organisations Internationales dont la Banque Mondiale et l'OAA, ont noté toute une série de dangers quant à ces investissements et c'est de la prise de conscience de ces dangers, que sont nés des principes tels que le « code de conduite » ou encore les RAI « Principes pour des Investissements Agricoles Responsables qui respectent les Droits, les moyens de subsistance et les ressources ».

Ces énoncés, qu'en penser? Compte tenu du principe de maximisation des profits au cœur de la stratégie des firmes multinationales et des intervenants financiers, ne serait-ce pas plutôt la promotion de leurs intérêts que rechercherait la stratégie proposée plutôt que l'élimination de la sous-alimentation dans les pays en voie de développement ?

Nous chercherons à montrer que les investissements agricoles étrangers dans les pays en voie de développement, loin d'être une réponse à l'insécurité alimentaire, sont une stratégie de mise en valeur du capital notamment des fractions du capital détenues par les firmes agroalimentaires et certains milieux de la finance internationale. L'orientation vers le marché mondial de la production prônée par les divers intervenants conforte cette affirmation et montre bien que cette stratégie n'est pas une solution aux problèmes alimentaires des pays dominés.

Le marxisme nous offre un cadre théorique pertinent pour notre recherche, notamment avec ses développements sur l'accumulation primitive que l'on peut définir comme « le processus historique de dépossession des producteurs ruraux »¹⁶. Rosa Luxembourg a repris ce concept et sa thèse s'inscrit dans un contexte plus général. Elle soutient qu'« il n'y a pas d'accumulation capitaliste possible sans des formations pré-capitalistes, en effet, la plus-

¹⁶ O'MEARA, Dan. 2010. *La théorie marxiste* dans O'MEARA Dan et MACLEOD Alex, *Théories des relations internationales, Contestations et Résistances*, 2^e édition, Athéna, Outremont, p.201.

value ne peut être entièrement réalisée par les capitalistes et les ouvriers »¹⁷, elle doit l'être par « des couches sociales ou des sociétés à mode de production pré-capitaliste »¹⁸.

Pour Rosa Luxemburg, le capitalisme ne peut survivre que de l'intégration par des moyens coercitifs (violence) des formations pré-capitalistes :

L'expansion par bonds qui caractérise l'accumulation capitaliste ne permet pas plus au capital de compter sur l'accroissement naturel de la production salariée et de s'y limiter que d'attendre la lente décomposition des sociétés primitives et leur accession à l'économie marchande et de s'en contenter. Le capital ne connaît aucune autre solution à ce problème que la violence, qui est une méthode permanente de l'accumulation comme processus historique depuis son origine jusqu'à aujourd'hui¹⁹.

Celle-ci poursuit en soutenant que « sans les formations pré-capitalistes, l'accumulation ne peut se poursuivre, mais en même temps elle consiste dans leur désintégration et leur assimilation [...] L'accumulation du capital a pour condition vitale la dissolution progressive et continue des formations pré-capitalistes »²⁰.

Samir Amin s'inscrit dans la même veine et sa thèse permet une réactualisation de celle de Rosa Luxemburg. En partant du rapport binaire centre/périphérie, celui-ci note que :

Chaque fois que le mode de production capitaliste entre en rapport avec des modes de production précapitalistes apparaissent des transferts de valeurs des derniers vers le premier qui relèvent des mécanismes de l'accumulation primitive. Ces mécanismes ne se situent donc pas seulement dans la pré-histoire du capitalisme : ils sont aussi contemporains. Ce sont des formes renouvelées mais

¹⁷ BLITMAN, Delphine 2003. *Le statut de la science dans le Capital de Marx. Etude de la section VII du livre I* », Actuel Marx en ligne numéro 17.

En ligne <http://actuelmarx.u-paris10.fr/alp0017.htm> consulté le 10 mai 2012.

¹⁸ LUXEMBOURG, Rosa. 1972. *L'accumulation du capital*, volume 2, Maspéro, Paris, 1972, p-25 In. BLITMAN, Delphine .2003. *Le statut de la science dans le Capital de Marx. Etude de la section VII du livre I*, Actuel Marx en ligne numéro 17.

¹⁹ Ibid. p -42

²⁰ Ibid. p- 85

persistantes de l'accumulation primitive au bénéfice du centre qui constituent le domaine de la théorie de l'accumulation à l'échelle mondiale²¹.

Les apports du géographe marxiste David Harvey ont particulièrement retenu notre attention. Celui-ci a actualisé le concept d'accumulation primitive pour parler « d'accumulation par dépossession ». Ce concept cherche à décrire la manière dont le capitalisme, à l'ère de la mondialisation, se reproduit. Pour lui, le capital se reproduit d'après « un modèle d'appropriation primitive des biens communs »²². L'accumulation par dépossession permet la valorisation d'actifs obtenus à faible prix, notamment par l'ouverture à de nouveaux marchés, la recherche de nouvelles réserves de main d'œuvre et de matières premières²³, tout ceci dans une optique de valorisation du capital. Cette accumulation se fait par l'ouverture par la force des territoires non capitalistes aux activités commerciales mais surtout au capital.

L'accès à des intrants moins chers est par conséquent aussi important que l'accès à des marchés toujours plus étendus pour maintenir des opportunités d'investissements rentables. Cela signifie que les territoires non capitalistes doivent être ouverts par la force non seulement aux activités commerciales (ce qui peut se révéler utile) mais aussi au capital pour qu'il puisse s'investir dans des projets rentables, bénéficiant d'une main d'œuvre moins chères, de terres à bon marché, et de tout ce qui s'en suit. La tendance générale de toute logique capitaliste du pouvoir n'est pas de laisser des territoires à l'écart du développement capitaliste, mais de les ouvrir continuellement à celui-ci²⁴.

Ceci est notamment rendu possible grâce aux politiques néolibérales mises en place depuis les années 80. L'expropriation des terres qui est la problématique au cœur de notre

²¹ AMIN, Samir. 1976. *Impérialisme et sous-développement en Afrique*, Anthropos, Paris, p- 169
In. BLITMAN, Delphine. 2003. *Le statut de la science dans le Capital de Marx. Etude de la section VII du livre I*, Actuel Marx en ligne numéro 17.

²² GULLIL, Florian. 2010. *David Harvey, le nouvel impérialisme*, La Revue du projet.

²³ DURAND, Cédric. 2010. *Fatigue du capitalisme et résistances sociales*, numéro 7, ContreTemps, 3^{ème} trimestre.

En ligne <http://www.contretemps.eu/archives/fatigue-capitalisme-resistances-sociales> consulté le 15 mai 2012

²⁴ HARVEY, David. 2010. *Le nouvel impérialisme*, Les prairies ordinaires, p-167

mémoire, s'illustre en ce début de XXIème siècle par la domination mondiale exercée par les firmes de l'agrobusiness et la dépossession des paysans des pays en voie de développement²⁵ : « les principaux empires capitalistes pillent le reste du monde dans l'espoir que l'accumulation par dépossession leur permettra de sauver leur capital en étendant l'espace de sa reproduction »²⁶.

L'accumulation par dépossession, pour David Harvey, représente une nouvelle forme d'impérialisme dont le but est de résoudre les problèmes de suraccumulation du capital. L'expansion géographique, et la réorganisation spatiale sont ainsi présentées comme une solution pour le développement de l'impérialisme. Cette importante mobilité du capital n'est pas sans conséquences pour les pays du tiers monde dont les conséquences peuvent se montrer dévastatrices :

Si le capital circule, il laisse derrière lui un sillage de dévastation [...] Le capital crée nécessairement un paysage physique à sa propre image à un moment donné et doit le détruire à un autre moment alors qu'il poursuit son expansion géographique et ses déplacements temporels vus comme autant de solutions aux crises de suraccumulation auxquelles il est régulièrement exposé. C'est l'histoire des destructions créatives (avec toutes les conséquences délétères pour la société et l'environnement) écrite dans l'évolution du paysage physique et social du capitalisme²⁷.

Le concept d'accumulation par dépossession est la pierre angulaire de notre recherche. Rappelons le, ce présent mémoire cherchera à expliquer comment les investissements agricoles étrangers peuvent être appréhendé comme le reflet des stratégies d'accumulation et

²⁵ LAVALLÉE, Louis Philippe. 2009. *Les dépossédés*. Entrevue avec Daniel Bensaïd. Partie I.

En ligne <http://www.lepanoptique.com/sections/politique-economie/les-depossedes-entrevue-avec-daniel-bensaïd-partie-i/> page consultée le 15 mai 2012.

²⁶ NIELSEN, Kai. 2005. *La mondialisation au service de l'empire*, In COUTURE Jocelyne et COURTOIS Stéphane. *Regards Philosophiques sur la mondialisation*, Presses de l'université du Québec, p-21.

²⁷ HARVEY, David. 2010. *Le nouvel impérialisme*, Les prairies ordinaires, p- 66.

de reproduction du capital des firmes multinationales et de certains milieux de la finance internationale.

La présente recherche sera une analyse documentaire comprenant d'abord des documents des Organisations Internationales, principalement de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et la Banque Mondiale. Cette documentation nous permettra ainsi de saisir les grandes lignes ainsi que les stratégies de ces Organisations en matière de sécurité alimentaire mais aussi de saisir l'approche qu'elles suivent concernant les investissements agricoles étrangers. Ensuite, nous nous baserons sur des travaux scientifiques de la première conférence mondiale sur la problématique de l'accaparement des terres qui a pris place en avril 2011 à l'Université Sussex en Grande Bretagne. Ces articles nous ont renvoyé à de nombreux rapports, externes à la Conférence, tout aussi pertinents et scientifiquement fondés. Nos sources comprendront également des ouvrages critiques des théories du développement, ainsi que des ouvrages incontournables sur la sécurité alimentaire dans le monde.

Le mémoire comprend trois chapitres. Le premier traitera de l'impact des crises alimentaire et financière. Nous verrons en quoi celles-ci ont fait de la terre un investissement privilégié et sécuritaire tant pour l'industrie agroalimentaire que pour le secteur financier international. Le deuxième, centré sur les travaux et les propositions/stratégies des Organisations Internationales sur la sécurité alimentaire et sur l'accaparement des terres, tentera de faire le point sur le contenu concret des politiques préconisées et d'en dégager la signification. Enfin, un troisième chapitre sera consacré aux méfaits de l'incorporation du modèle de production capitaliste sur les populations rurales paysannes des pays ciblés par le phénomène.

CHAPITRE I

L'INVESTISSEMENT AGRICOLE ÉTRANGER. UNE SOUPAPE FAVORABLE AU CAPITAL PRIVÉ.

L'investissement agricole étranger est devenu au cours des dernières années un enjeu majeur pour la sécurité alimentaire des pays en voie de développement (PVD). Les données disponibles témoignent du phénomène et de son ampleur. En effet, 50 à 80 millions d'hectares de terres auraient été loués ou vendus au cours des dernières années²⁸. Les deux-tiers de ce total toucherait l'Afrique Subsaharienne²⁹, région, notons-le, où près de 400 millions de personnes sont frappés par la faim³⁰.

²⁸ Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. 2011. *Régimes fonciers et investissements internationaux en agriculture*, Rome, p-15.

En ligne http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE-Rapport-2-regimes-fonciers-et-investissements-internationaux-en-agriculture-Juillet-2011.pdf consulté le 16 mai 2012

²⁹ L'Afrique sub-saharienne comprend l'Afrique de l'ouest (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo), l'Afrique centrale (Burundi, Cameroun, Centrafrique, Tchad, Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Rwanda, et Sao Tome et Principe), l'Afrique de l'est et australe (Angola, Botswana, Comores, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Seychelles, Somalie, Swaziland, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe).

³⁰ Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. 2009. *Faim, catastrophes, espoir: repenser l'action humanitaire en Afrique. États des lieux et recommandations*, Genève, p-8.

En ligne <http://www.ifrc.org/Global/Publications/general/177700-BiA-Report-FR-LR.pdf> consulté le 15 juin 2012.

Le présent chapitre tentera de cerner les grandes lignes de cet engouement pour la terre qui prive de nombreuses populations de leurs moyens de subsistance et dont les conséquences renforcent leur dépendance alimentaire. Deux facteurs conjoncturels seront évoqués afin d'expliquer cette récente « course » aux terres agricoles : les crises alimentaire et financière mondiales de cette dernière décennie. Ces développements dont nous dresserons les points marquants, expliquent l'engouement de certains acteurs, notamment les firmes multinationales (FMN) et le secteur financier, pour l'investissement foncier. Nous verrons que si pour un certain groupe l'investissement sur la terre permet une sécurisation des approvisionnements, pour d'autres, la terre est devenue un nouvel actif spéculatif.

1.1. L'accaparement des terres comme stratégie d'approvisionnement, d'enrichissement et d'aggravation de l'insécurité alimentaire.

D'après le Rapport de 2008 de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (OAA) sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde ainsi que des documents de la Banque Mondiale (BM) et de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFRI), entre 2007 et 2008, les prix des denrées alimentaires ont augmenté de 40%³¹. Plus spécifiquement, entre 2007 et 2008, le prix du blé a augmenté de 157%, celui du maïs de 140%, celui du riz de 93%, celui du lait de 47%, celui des œufs de 26% et celui de la viande de 8%. Pour Olivier de Schutter, Rapporteur spécial des Nations-Unies sur le droit à l'alimentation, « au premier trimestre 2008, les prix nominaux internationaux de toutes les principales denrées alimentaires ont atteint les niveaux les plus élevés enregistrés en près de 50 ans »³².

³¹ GOLAY, Christophe. 2010. *Crise et sécurité alimentaire : vers un nouvel ordre alimentaire mondial ?* Revue internationale de politique de développement.

En ligne <http://poldev.revues.org/133> consulté le 14 juin 2012.

³² Ibid.

La hausse drastique du prix des denrées alimentaires peut s'expliquer par la conjonction de plusieurs phénomènes qui ont inévitablement participé à l'aggravation de cette crise. Pierre Janin, géographe et chercheur à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), en énumère cinq : des investissements spéculatifs dans le secteur du marché des matières premières et de l'énergie, la baisse conjoncturelle des récoltes liées aux aléas climatiques, la concurrence des biocarburants, la hausse de la consommation de viande animale et la diminution des stocks mondiaux des grands pays producteurs³³. Qu'en a-t-il été ?

La spéculation dans le secteur du marché des matières premières et de l'énergie est, à n'en pas douter, une des causes majeures de la crise alimentaire. Du fait de l'instabilité des marchés financiers, immobiliers et hypothécaires mondiaux qui a suivi l'effondrement du marché du crédit hypothécaire, les spéculateurs se sont mis à la recherche d'actifs dont le prix allait augmenter. Aussi, dans un élan spéculatif, les investisseurs institutionnels ont acheté les récoltes futures de produits agricoles aux Bourses de Chicago et de Kansas City, les principales Bourses mondiales concernées par la spéculation sur les céréales³⁴. D'après la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les investissements spéculatifs dans le secteur des produits de base sont passés de 5 milliards de dollars US en 2000 à 175 milliards en 2007³⁵.

Et, fait notable, les changements climatiques et les sécheresses dans les pays fournisseurs de denrées alimentaires de premier plan ont représenté un facteur décisif de la crise alimentaire (exemple des sécheresses en Afrique, des inondations en Asie, des cyclones en Amérique Latine).

³³ JANIN, Pierre. 2008. Crise alimentaire mondiale. Désordres et débats. Hérodote, numéro 31, p-6. En ligne http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=HER&ID_NUMPUBLIE=HER_131&ID_ARTICLE=HER_131_0006 consulté le 15 juin 2012.

³⁴ MILLET, Damien et TOUSSAINT, Éric. 2008. *Retour sur les causes de la crise alimentaire mondiale*. Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde. En ligne <http://cadtm.org/Retour-sur-les-causes-de-la-crise> consulté le 17 mai 2012.

³⁵ CNUCED. 2008. *Répondre à la crise alimentaire globale*. En ligne http://www.unctad.org/fr/docs/osg20081_fr.pdf consulté le 17 mai 2012.

En ce qui concerne la demande accrue pour la production de biocarburants, il faut relever qu'afin de faire face à la flambée des prix du pétrole, certains gouvernements, principalement ceux des économies développées, ont misé sur les agrocarburants comme substitut aux énergies fossiles (soja et betterave transformés en biodiesel, céréales et cannes à sucre transformés sous forme d'éthanol). D'où l'adoption par les pouvoirs publics des États-Unis et de l'Union Européenne de subventions aux entreprises du secteur afin de rentabiliser la production d'agro-combustibles. Du coup, des denrées et des terres destinées à l'origine à l'alimentation ont été détournées vers la production de biocarburants provoquant ainsi la hausse des prix à l'échelle mondiale. D'un point de vue social, la production de biocarburants a réduit la disponibilité en nourriture ainsi que les disponibilités en eau, nécessaires à l'irrigation des cultures destinées à l'alimentation.

Il faut ajouter à ces facteurs le poids de la hausse de la consommation animale, consécutive au changement de style alimentaire des pays émergents (particulièrement la Chine et l'Inde).

Enfin, facteur non négligeable, on ne peut que retenir le fait que, dans un contexte de crise, certains pays disposant de surplus ont préféré garder leurs stocks pour satisfaire prioritairement la demande nationale (comme la Russie pour les céréales ou la Thaïlande pour le riz)³⁶.

Les éléments que nous venons de mettre en lumière permettent de comprendre pourquoi, dans ce contexte de crise, certaines firmes ont revu leurs stratégies d'approvisionnement en se tournant vers l'achat de terres à l'étranger, une forme d'investissement très rentable. En effet, de grandes surfaces de terres arables sont achetées ou louées par certaines FMN pour des sommes défilant toute concurrence. Les données sur les transactions foncières sont rares et démontrent un manque de transparence certain dans la conclusion des contrats. Cependant, on note que certains terrains de plusieurs milliers d'hectares auraient été acquis au coût

³⁶ Ibid.

modique d'un dollar annuel par hectare. C'est le cas de la firme américaine Herakles Farms, qui exploite plus de 73 000 hectares de terres agricoles dans la région sud-ouest du Cameroun pour la production d'huile de palme³⁷. Un investissement des plus rentables vu que cette production, d'après les données disponibles, rapporte jusqu'à 3000 dollars net par hectare et par an comme rapporté par Alain Rival, chercheur au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad)³⁸. D'après les auteurs M. Pauron et S. Ballong, le prix de l'huile de palme a presque été multiplié par 4 entre 2000 et 2011³⁹. Pour eux, la tendance va se poursuivre étant donné que la demande pour cette matière première ne cesse d'augmenter (environ 3% par année)⁴⁰.

Pour A. Ducastel et W. Anseew, cette politique d'acquisition de terre représente « le pilier stratégique d'approvisionnements qui court-circuite le recours aux marchés des commodités alimentaires et internalise toute une série de coûts liés à ces marchés »⁴¹. Les FMN, en investissant dans des terres à l'étranger, cherchent à établir leur contrôle sur « un ou des segments de la chaîne de production (« production grabbing ») »⁴². De plus, en se tournant directement vers la production de biens primaires, les firmes cherchent à agrandir leurs parts de marchés.

[...]On assiste actuellement à un retournement du rapport risque/bénéfice au sein de la chaîne de production. Si la production primaire concentrait jusqu'à présent

³⁷ LEBLANC, Justin. 2012. *Une ONG crie à l'accaparement des terres et des ressources*. Le Griot, Cameroun.

En ligne <http://www.legriot.info/5770-cameroun-une-ong-crie-a-l'accaparement-des-terres-et-des-ressources/> consulté le 4 juin 2012.

³⁸ HÉRONNIÈRE, Lucie. 2012. *Plantation d'huile de palme : quelles conséquences pour la planète*. Slate.

En ligne <http://blog.slate.fr/bien-manger/2012/08/20/plantations-huile-palme-consequences-planete/> consulté le 4 juin 2012.

³⁹ PAURON, M. et BALLONG, S. 2012. *Agribusiness: le continent décroche la palme*. Jeune Afrique.

En ligne <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2676p060-063.xml0/> consulté le 4 juin 2012.

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ DUCASTEL, A. et WARD, A. 2011. *Le production grabbing et la transnationalisation de l'agriculture (sud) africaine*. Transcontinentales.

En ligne <http://transcontinentales.revues.org/1080> consulté le 6 juin 2012.

⁴² Ibid.

l'essentiel des risques tandis que les bénéfices revenaient aux acteurs en amont mais surtout en aval, la hausse des prix agricoles tend désormais à inverser cette tendance⁴³.

Les investissements agricoles étrangers de la part des FMN ne visent pas uniquement la production de denrées alimentaires. En effet, la production d'agrocarburants est également largement ciblée par certains investisseurs. Bien que cet engouement fût un facteur essentiel de la crise de 2008, force est de constater que la tendance tend à se poursuivre largement. Cet engouement peut être discuté à partir de deux phénomènes : Par « un sentiment généralisé de pic pétrolier » mais aussi par la récente prise de conscience écologique selon laquelle l'utilisation de biocarburants limiterait les émissions de gaz à effet de serre⁴⁴.

Les politiques gouvernementales de différents pays ont été le principal moteur de l'expansion du marché des biocarburants. Parmi eux, nous pouvons citer la Chine, l'Inde, le Brésil, les États-Unis et l'Union Européenne. Les gouvernements de ces États ont adopté des objectifs pour les décennies à venir pour faire de l'utilisation des biocarburants non plus une exception mais la norme. La directive européenne sur les énergies renouvelables qui prévoit l'incorporation de 10% d'énergies renouvelables dans le secteur des transports sur le continent européen d'ici 2020 illustre ce point de façon éclatante⁴⁵.

Si la plupart des arguments en faveur de l'utilisation des biocarburants sont la plupart du temps relatifs à des questions environnementales, d'autres considérations et pas les moindres sont à l'origine de cet engouement. En premier lieu, on trouve des préoccupations de sécurité énergétique. Depuis l'explosion du prix du baril de pétrole, les gouvernements sont à la

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Comité de la sécurité alimentaire mondiale. 2011. *Régimes fonciers et investissements internationaux en agriculture. Rapport du groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition*, Rome.

En ligne http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE-Rapport-2-regimes-fonciers-et-investissements-internationaux-en-agriculture-Juillet-2011.pdf consulté le 7 juin 2012.

⁴⁵ Journal Officiel de l'Union Européenne. 2009. Directive 2009/28/EC sur la Promotion de l'utilisation d'énergie produite à partir de sources renouvelables.

En ligne http://europa.eu/legislation_summaries/energy/renewable_energy/en0009_fr.htm consulté le 23 juin 2012.

recherche de sources énergétiques alternatives afin d'accroître la sécurité énergétique à long terme. Relevons également que du point de vue du développement rural, la production de biocarburant permet une nouvelle et rentable utilisation du sol, ouvrant ainsi de meilleures opportunités et assurant du même coup une sécurité énergétique à long terme. Enfin, les biocarburants représentent une opportunité pour développer de nouveaux marchés d'exportation et ainsi améliorer la balance commerciale.

En 2006, sur la totalité des terres accaparées, 14 millions d'hectares visaient la production de biocarburants, ce qui représentait environ 1% des terres arables de la planète. D'après l'OAA, d'ici 2030, ce chiffre devrait passer de 35 à 54 millions d'hectares, soit 2,5 à 3,8% de la totalité des terres arables⁴⁶.

Que penser d'une telle utilisation des sols ? En mars 2007, l'ancien président cubain Fidel Castro avait mis en garde contre une telle pratique en dénonçant la stratégie du président américain George Bush, prévoyant de produire 132 millions de litres de biocarburants d'ici 2017⁴⁷. Pour le leader cubain, de telles politiques auraient des conséquences sur l'aggravation de la famine, et réduirait de façon vertigineuse la disponibilité en eau des PVD.

Plus récemment, le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation Jean Ziegler a pu parler de crime contre l'humanité pour dénoncer ces cultures destinées à la production de biocarburants « il s'agit d'un crime contre l'humanité de convertir les cultures vivrières pour des cultures énergétiques destinées à être brûlées sous forme de biocarburants »⁴⁸.

⁴⁶ COTULA, L., DYER N. et Vermeulen S. 2008. *Fuelling exclusion? The biofuels boom and poor people's access to land*. International Institute for Environment and Development and Food and Agriculture Organization of the United Nations.

En ligne <http://pubs.iied.org/pdfs/12551IIED.pdf> consulté le 12 juillet 2012.

⁴⁷ BÈLE, Patrick. 2007. "Granma" publie une tribune de Fidel Castro. Le Figaro.

En ligne <http://www.lefigaro.fr/international/2007/03/30/01003-20070330ARTFIG90265-granma-publie-une-tribune-de-fidel-castro.php> consulté le 2 octobre 2012.

⁴⁸ ZIEGLER Jean alors Rapporteur de l'ONU sur le droit à l'alimentation, 2007.

Ainsi, la crise alimentaire et la flambée des prix des matières premières auraient eu pour conséquence d'attirer les FMN vers l'achat de terres arables en vue de sécuriser leurs approvisionnements, que ceux-ci soient d'ordre alimentaire ou bien d'ordre énergétique. En ce qui a trait à l'accaparement des terres, l'on doit tenir compte également des activités du secteur financier international. La crise financière mondiale, selon certains auteurs, aurait eu un impact sans précédent sur ce nouvel engouement pour la terre. Comment l'expliquer ? Nous tenterons d'y répondre au point suivant. Nous noterons également que contrairement aux FMN, les acteurs issus du secteur financier voient la terre comme un nouvel actif spéculatif. Toutefois, les deux poursuivent un même but : la mise en valeur de leurs capitaux. C'est toujours l'accumulation du capital qui est le moteur de ces mouvements de capitaux.

1.2. La crise financière ou la terre comme nouvel actif spéculatif.

La crise financière de 2007 est la crise la plus importante depuis celle de 1929. Nous pouvons en situer le début à l'été 2007 et plus exactement à la date du 17 juillet lorsque l'établissement financier américain Bear Stears annonçait une importante perte de fonds due aux subprimes⁴⁹. Néanmoins, l'élément déclencheur de la crise fut la faillite de la banque Lehman Brothers le 14 juillet 2008. Si la crise des subprimes peut s'expliquer par des déséquilibres au niveau macroéconomique, il est important de noter que cette crise ne s'est pas enchaînée de manière « linéaire » et « unidirectionnelle » mais que celle-ci est née de la conjonction de plusieurs événements soit : l'importante liquidité mondiale, la baisse globale de l'inflation et de sa volatilité, la baisse des primes de risque, la baisse des taux d'intérêts à

⁴⁹ Un subprime est un type particulier de crédit immobilier qui s'est développé aux Etats-Unis durant la dernière décennie. Proposé à des ménages financièrement fragiles, il est associé à un degré élevé de risque. Les défauts de paiement sur le segment du marché du crédit ont provoqué des effets de chaîne, propageant la crise à l'ensemble du secteur bancaire et des marchés financiers. Définition de la Documentation Française. *Crise alimentaire 2007-2008 : les raisons du désordre mondial*. En ligne <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/crise-financiere-2007-2008/index.shtml> consulté le 3 juillet 2012.

long terme, l'expansion du crédit dans un contexte non inflationniste, la montée des prix d'actifs et certains dysfonctionnements microéconomiques⁵⁰.

Afin d'échapper à la volatilité des marchés, les acteurs financiers ont été conduits à rechercher des placements alternatifs dans des catégories d'actifs sûrs et rentables⁵¹. Ils se sont alors tournés vers la terre. La financiarisation de l'économie a généralisé l'essor des pratiques spéculatives portant sur les actifs agricoles.

Figure 1. Cartographie des accaparements de terres. (Land Matrix. 2011. <http://landportal.info/landmatrix>)



Afin de comprendre pourquoi la terre est devenue un nouvel actif spéculatif il faut d'abord interroger une pratique qui s'est généralisée depuis les vagues de déréglementation

⁵⁰ La Documentation Française. 2008. *Crise financière 2007-2008 : Les raisons du désordre mondial*.

En ligne <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/crise-financiere-2007-2008/index.shtml> consulté le 3 juillet 2012.

⁵¹ ITALIEN, François. 2012. *L'accaparement des terres et les dispositifs sur le foncier agricole. Les enjeux pour l'agriculture québécoise*. Institut de recherche en économie contemporaine. p-11.

En ligne <http://www.upa.qc.ca/ScriptorBD/publication/204694/Accaparement%20des%20terres%20Mars%202012.pdf> consulté le 1 juillet 2012.

des marchés, il s'agit des contrats à terme. Un contrat à terme consiste en un engagement à acheter ou à vendre une quantité convenue d'un actif à un prix et une date déterminés. De manière formelle, ces produits financiers ont pour fonction de « protéger leurs acquéreurs contre des variations soudaines de produits sous-jacents »⁵². Cependant, de nos jours, ces produits, basés sur le principe de l'assurance, génèrent une très importante activité spéculative. Ce qui a eu des effets sur l'économie réelle, particulièrement sur le secteur agricole⁵³. D'après l'Institut de Recherche en Études Contemporaines (IREC), il existe une forte corrélation entre la hausse drastique du prix des denrées alimentaires à l'échelle mondiale et les activités de certains investisseurs sur le marché des produits de couverture de commodités agricoles⁵⁴.

De plus, le prix des produits agricoles ne peut qu'augmenter du fait de la spécialisation des acteurs financiers. Ceux-ci parient sur des prix plus élevés en se fiant simplement aux variations des contrats à terme,

Or, ces prix de contrats à terme sont fonction de la demande : plus les produits de couverture seront payés cher, plus le prix des produits sous-jacents sera susceptible d'augmenter. C'est précisément ce qui s'est produit en 2008, alors qu'une bulle spéculative s'est formée autour de ces produits dérivés des commodités agricoles, tirant soudainement vers le haut le prix de plusieurs denrées de base [...]»⁵⁵.

Cette activité spéculative a forcément eu un impact sur le prix des terres.

D'une part, il est probable que toute activité entourant les marchés des contrats à terme ait contribué à transformer le mode d'évaluation du fond de terre agricole et, plus largement, accéléré sa conversion comme actif dans le portefeuille des

⁵² Ibid.p-10.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ CNUCED. 2009. *The Global Economic Crisis: Systemic failures and Multilateral Remedies*. Rapport de recherche.

En ligne <http://archive.unctad.org/Templates/Page.asp?intItemID=2093&lang=2> consulté le 5 juillet 2012.

⁵⁵ ITALIEN, François. 2012. *L'accaparement des terres et les dispositifs sur le foncier agricole. Les enjeux pour l'agriculture québécoise*. Institut de recherche en économie contemporaine. p-10.

investisseurs. Comment ? En intégrant dans les calculs d'évaluation du foncier une modélisation de l'évolution des structures de prix associés aux produits de couverture. En effet, parce que le prix des commodités est de plus en plus tiré par la demande pour ces produits, il est logique de penser que l'évaluation des terres suivra les prévisions des analystes financiers concernant le prix des contrats à terme⁵⁶.

Parmi les acteurs impliqués notons que les fonds de pensions semblent être ceux qui gèrent les plus grands bassins de liquidité. En effet, en 2011, « les fonds de pension capitalisaient plus de 23 000 milliards de dollars d'actifs dont plus de 100 milliards étaient investis dans les produits de base ».⁵⁷ De plus, sur ce dernier montant, « ce sont 5 à 10 milliards de dollars [qui] auraient été consacrés à l'achat de terre ». Pour l'organisation GRAIN ce montant pourrait doubler d'ici 2015⁵⁸.

Les principales raisons derrière ces investissements sur la terre est la perspective de profits liés à l'augmentation continue du prix de la terre mais aussi, dans certains cas, des gains issus de la vente des produits de base produits sur ces terres⁵⁹. Pour l'Institut de Recherche en Économie Contemporaine (IREC), le secteur financier capitalise sur la terre de deux manières. Premièrement, les actifs fonciers peuvent représenter des titres dans les portefeuilles des investisseurs, sans qu'il n'y ait aucune exploitation de la terre : « Les investisseurs chercheront à acquérir ces actifs agricoles pour éventuellement s'en départir sur le marché en utilisant les terres comme garantie, générant par là un important effet de levier. On parlera là d'une stratégie financière de gestion et de valorisation ». Deuxièmement, les actifs fonciers peuvent être mis en valeur par une intensification de leur exploitation, « le fond détenteur pourra alors déterminer une stratégie industrielle de production passant par la

⁵⁶ Ibid. p-11.

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ GRAIN. 2011. *Les fonds de pension : des acteurs clés dans l'accaparement mondial des terres agricoles*. GRAIN.

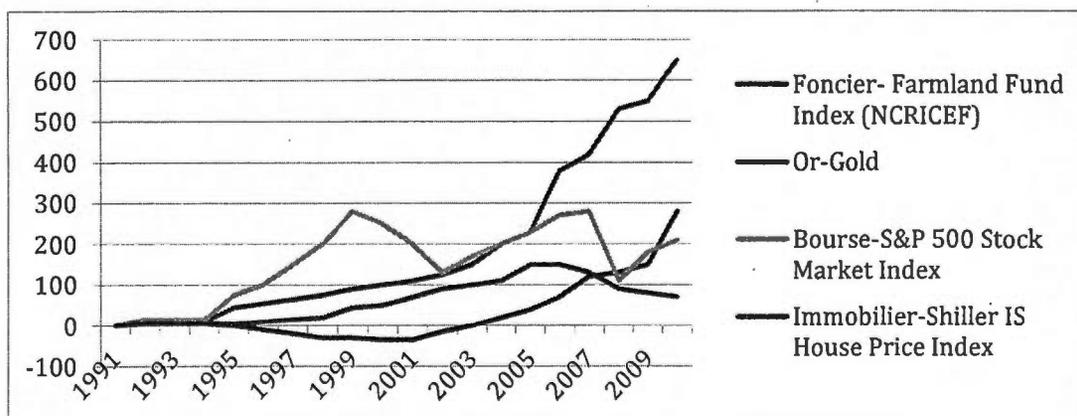
En ligne <http://www.grain.org/article/entries/4288-les-fonds-de-pension-des-acteurs-cles-dans-l-accaparement-mondial-des-terres-agricoles> consulté le 2 juillet 2012.

⁵⁹ ITALIEN, François. 2012. *L'accaparement des terres et les dispositifs sur le foncier agricole. Les enjeux pour l'agriculture québécoise*. Institut de recherche en économie contemporaine. p-12

localisation des terres à un opérateur ou par l'exécution des travaux par sa propre équipe technique »⁶⁰.

En plus de représenter des actifs sûrs, l'investissement sur la terre est rentable. En effet, les retours sur investissements peuvent atteindre entre 10 et 20% par année. De plus, si l'on prend en considération le NCRICEF Farmland Index, ou indice de fond d'acquisition des établissements agricoles, notons que ce dernier a explosé avec une augmentation de 635% en dix ans (voir graphique qui suit)⁶¹.

Figure 2. Évolution de la part du foncier dans les investissements (en pourcentage) (Via Campesina.2011. <http://viacampesina.org/downloads/pdf/fr/accapGRAIN-dec2011.pdf>)



Illustrations.

L'Organisation GRAIN, une des premières à avoir mis en lumière le phénomène encore peu documenté de l'accapement des terres, a publié récemment un tableau rassemblant plus

⁶⁰Ibid.

⁶¹GRAIN 2011. *Les fonds de pension : des acteurs clés dans l'accapement mondial des terres agricoles.* GRAIN.

En ligne <http://www.grain.org/article/entries/4288-les-fonds-de-pension-des-acteurs-cles-dans-l-accapement-mondial-des-terres-agricoles> consulté le 2 juillet 2012.

de 400 cas d'accaparement de terres à travers le monde. A l'examen de ce tableau, cinq cas nous ont semblé particulièrement significatif pour notre étude⁶².

Le premier cas touche l'Éthiopie ou le groupe Saoudien Saudi Star appartenant au milliardaire saoudien Sheikh Al Amoudi a acquis plus de 10 000 hectares de terre destinés à la production de riz dans la ville de Gambela. D'après GRAIN, la superficie totale acquise par le groupe sur le territoire Éthiopien s'élèverait à quelques 140 000 hectares. Si Saudi Star suit les initiatives du gouvernement saoudien pour régler les questions d'approvisionnement du royaume en produits agricoles, l'objectif de la société serait de produire 1 million de tonnes de riz par an ce qui générerait 1 milliards de dollars annuels en revenue d'exportation. La société saoudienne posséderait également Elfora AgroIndustries, le plus grand élevage d'Éthiopie et la joint-venture Horizon Plantation qui gèrerait un projet de 58 000 hectares de palmiers à huile toujours à Gambela et 100 000 hectares de Jatropha dans la région de Benishangul Gumuz.

Aux États-Unis, NHC Capital qui gère plus de trois milliards de dollars US de fonds de dotation d'universités, de fonds de pension des entreprises et de l'Etat, de fondations et de bureaux d'investissement familiaux, gèrerait un fonds agroalimentaire de quelque 1.4 milliards de dollars afin d'acquérir des fermes en Europe de l'Est. NHC contrôlerait et exploiterait un portefeuille de plus de 450 000 hectares en Ukraine et de 250 000 hectares en Russie.

Le Soudan est une des zones géographiques les plus touchées. Pour ne donner qu'un exemple, le plus grand fonds d'investissement égyptien Citadel Capital a lancé en 2007 un fond nommé le Wafra Fund afin d'investir dans des projets agricoles au Soudan. Le fond aurait déjà acquis, par l'intermédiaire de sa filiale Sabina, 106 680 hectares pour y cultiver du blé et 25 210 hectares pour y cultiver du riz. Citadel Capital est également propriétaire de la plus grande ferme laitière égyptienne et envisagerait aujourd'hui de larges acquisitions

⁶² Toutes nos données proviennent du tableau publié par GRAIN en mars 2012.

foncières au Kenya et en Ouganda. Toujours d'après GRAIN, l'Overseas Private Investment Corporation, une société d'investissement américaine a fourni à Citadel Capital un prêt de 150 millions de dollars US afin de l'aider à poursuivre l'expansion de ses différentes filiales.

En Tanzanie, le fond d'investissement allemand DWS GALOF, proposé par la Deutsche Bank mais géré par Duxto Asset Management, a été lancé en 2007 et dont les actifs s'élèvent à 110 millions d'euros, serait en train d'agrandir une ferme commerciale lui appartenant en Tanzanie qui produit du blé et de l'orge et comptant 1200 moutons. Le fond d'investissement toucherait des rendements avec des retours sur investissement s'élevant de 30 à 35%.

En Zambie, la société londonienne de capital investissement, créée en 2006 par Neil Crowder, ancien président de Goldman Sachs afin d'installer des entreprises d'agrobusiness dans six pays d'Afrique, a obtenu un bail de 20 000 hectares sur 14 ans à Mkushi. La société entendrait en faire une seule ferme dans le cadre de son projet « Chobe Agrivision ». Ce projet serait soutenu par une assurance couvrant les risques politiques accordée par la Banque mondiale (50 millions de dollars).

Ces différents exemples témoignent de la diversité des acteurs financiers impliqués dans ces transactions foncières. Que ces acteurs spéculent ou investissent, il est clair que l'objectif visé ne traduit en rien des préoccupations de sécurité alimentaire et démontre que la terre est bien devenue un actif spéculatif. Comme nous avons pu le démontrer précédemment, l'actif que constitue la terre donne aux acteurs financiers une couverture contre la volatilité des marchés, un équilibre dans les portefeuilles mais aussi un important rendement financier. Se basant sur le constat que les besoins en nourriture allaient croître, capitaliser sur la rente foncière est particulièrement attractif pour ces différents acteurs financiers. Cela explique également pourquoi ce processus d'accaparement de terres a débuté avec la crise alimentaire de 2008. Et, pour François L'Italien, « cela semble essentiellement dû à un gigantesque

mouvement de migration de capitaux cherchant des actifs sûrs et rentables le temps que la poussière des faillites et des défauts de paiement ne retombe »⁶³.

Sécurisation des approvisionnements, investissements surs et rentables, tant de termes qui nous laissent penser que les stratégies des accapareurs de terres visent un même et unique but, la mise en valeur du capital et la maximisation des profits. En effet, pour ce qui concerne les FMN force est de constater que faire prospérer l'industrie de l'agrobusiness demeure la stratégie clef. Quant au secteur financier international, ce qui importe prioritairement c'est le gain financier. L'intention spéculative n'est jamais loin.

Ces investissements ont-ils des retombées positives (modernisation des systèmes agricoles, construction d'infrastructures, etc.) pour les PVD ? On peut valablement en douter puisque, comme nous l'avons vu, l'appât du gain est la première, pour ne pas dire l'unique préoccupation des investisseurs. Le plus étonnant, toutefois, dans ce mouvement du capital, c'est l'appui accordé par certaines organisations internationales importantes dans le domaine de l'aide au développement.

⁶³ ITALIEN, François. 2012. *L'accaparement des terres et les dispositifs sur le foncier agricole. Les enjeux pour l'agriculture québécoise*. Institut de recherche en économie contemporaine. p-11.

CHAPITRE II

UN APPUI STRATÉGIQUE : LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Alors que les niveaux de production de denrées alimentaires atteignent des seuils jamais encore atteints, le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde ne cesse de croître. Il toucherait aujourd'hui plus d'un milliard de personnes, auquel il faudrait ajouter les deux milliards de personnes victimes de carences alimentaires. D'après l'OAA, la faim tuerait chaque année plus de personnes que le sida, le paludisme et la tuberculose réunis. Si la faim touche davantage les populations les plus vulnérables de la planète, un paradoxe est intéressant à souligner. Comment expliquer que près de 70% des personnes frappées par la faim soient des paysans qui sont eux-mêmes producteurs et fournisseurs de denrées alimentaires⁶⁴ ? L'accaparement des terres serait-il une réponse à cette situation ?

À en croire les données ci-dessus ce ne serait guère le cas. Elles témoignent d'un échec certain d'un des objectifs du développement pour le Millénaire, à savoir la réduction de moitié de la faim dans le monde d'ici à 2015⁶⁵. À presque trois ans de la date d'échéance,

⁶⁴ GOLAY, C. 2012. *Les droits des paysans*. Cahiers du CETIM, 2009 In. DELCOURT Laurent. *L'avenir des agricultures paysannes face aux nouvelles pressions sur la terre*, CETRI.

En ligne <http://www.cetri.be/spip.php?article1806> consulté le 17 juillet 2012.

⁶⁵ L'Objectif 1 vise à réduire, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

force est de constater que l'heure n'est pas à l'optimisme. Le rapporteur spécial des Nations Unis sur le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter, est même allé jusqu'à dire en 2009 que « toutes les conditions sont réunies pour une nouvelle crise alimentaire dans un ou deux ans. La question n'est pas de savoir si elle aura lieu mais quand »⁶⁶.

Vu la gravité de cet état de choses, il est important de dresser un bilan de l'insécurité alimentaire dans les PVD. D'autant plus que la problématique de la sécurité alimentaire est au centre de notre recherche. Et, vu les responsabilités de bon nombre d'organisations internationales en la matière, nous nous intéresserons ensuite à leur pratique et à leur position. Nous verrons que le développement de l'agriculture y joue un rôle clef et que l'investissement agricole étranger est présenté comme une opportunité pour les PVD afin de mettre fin à la malnutrition.

2.1. L'insécurité alimentaire dans le monde.

Dresser un bilan récent de l'insécurité alimentaire dans le monde passe par la prise en compte de l'indice de la faim dans le monde plus couramment appelé le Global Hunger Index (GHI). Celui-ci montre que depuis 1990, le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde a reculé mais que celui-ci demeure à un niveau toujours extrêmement élevé⁶⁷. Le GHI réunit trois indicateurs en un seul indice soit la sous-alimentation (la proportion de la population sous-alimentée par rapport à l'ensemble de la population et qui reflète la part de la population ayant un apport calorique insuffisant), la sous-alimentation infantile (la proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant un poids insuffisant pour leur âge et qui indique la

⁶⁶ KEMPF Hervé et LACOMBE Clément. 2009. *Toutes les conditions pour une nouvelle crise alimentaire sont réunies*, Le Monde.

En ligne http://www.lemonde.fr/planete/article/2009/11/16/toutes-les-conditions-pour-une-nouvelle-crise-alimentaire-sont-reunies_1267515_3244.html consulté le 1 septembre 2012.

⁶⁷ IFPRI. 2012. *Indice de la faim dans le monde. Relever le défi de la faim: Assurer une sécurité alimentaire durable dans un monde sous contraintes en eau, en énergie et en terres*. IFPRI.

En ligne <http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/ghi12fr.pdf> consulté le 216 juillet 2012.

proportion d'enfants atteints d'insuffisance pondérale et/ou de retard de croissance) et la mortalité infantile qui représente le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans (reflète la synergie entre l'insuffisance en quantité et en qualité de l'apport nutritionnel et un environnement insalubre)⁶⁸. En 2011, 26 pays continuaient d'afficher un indice alarmant dont la plupart se situent en Afrique Subsaharienne (Burundi, Tchad, Erythrée). La crise alimentaire de 2008 dont nous avons pu tracer les principaux éléments marquants a inévitablement aggravé la situation alimentaire des personnes les plus vulnérables.

Chaque année, 70 millions de personnes meurent sur la planète dont la moitié à cause de la faim et de ses conséquences. D'après le Programme Alimentaire Mondial (PAM), toutes les cinq secondes un enfant de moins de cinq ans meurt de faim, et 37 000 personnes meurent de faim chaque jour⁶⁹.

Cependant, d'après Jean Ziegler, les stocks de nourriture n'ont jamais été aussi abondants et ils seraient largement suffisants pour nourrir convenablement toute l'humanité et ainsi garantir le droit universel à l'alimentation. En effet, depuis une trentaine d'années, la production alimentaire a augmenté plus vite que la population, et, durant la crise alimentaire de 2007, la production alimentaire était supérieure de 50% aux quantités nécessaires pour nourrir toute la population mondiale⁷⁰. Comment se fait-il alors qu'un milliard d'individus aient été privés de leur droit à l'alimentation ? De plus, considérant que la population mondiale atteindra 9 milliards de personnes d'ici 2050 et que pour répondre aux besoins de celle-ci la production alimentaire globale devra être doublée, quelles sont les stratégies mises en œuvre par les OI pour y arriver ? L'investissement agricole étranger doit-il être vu comme une solution ? Mais, avant, nous devons convenir de ce qu'est le droit à l'alimentation.

⁶⁸ Ibid.

⁶⁹ ACCORDO, G.P. 2011. « *Un enfant qui meurt de faim est un enfant assassiné* ». Courrier International.

En ligne <http://www.courrierinternational.com/article/2011/10/18/un-enfant-qui-meurt-de-faim-est-un-enfant-assassine> consulté le 4 octobre 2012.

⁷⁰ DUFUMIER M. 2004. *Agricultures et paysanneries des Tiers mondes*. Karthala, Paris. p-170.

Le droit à l'alimentation.

Notons que le droit à l'alimentation est un droit universel. Pour Jean Ziegler, il se définit comme :

Le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne⁷¹.

Pour le comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, organe principal des Nations Unies chargé de surveiller la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels :

Le droit à une nourriture suffisante est indissociable de la dignité intrinsèque de la personne humaine et est indissociable à la réalisation des autres droits fondamentaux consacrés dans la Charte internationale des droits de l'homme. Il est également indissociable de la justice sociale et exige l'adoption au niveau national comme au niveau international, de politiques économiques, environnementales et sociales appropriées visant à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation de tous les droits de l'homme pour tous⁷².

Ce même comité affirme que :

Le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer⁷³.

⁷¹ ZIEGLER Jean. 2004. *Le droit à l'alimentation*, Assemblée Générale des Nations Unies. En ligne <http://www.droitshumains.org/alimentation/pdf/AGOnu-ziegler-04.pdf> consulté le 13 septembre 2012.

⁷² Observation générale 12, Le droit à une nourriture suffisante (article 11), paragraphe 4, adopté le 12 mai 1999.

⁷³ Ibid.

Il y aurait donc deux composantes du droit à l'alimentation, soit la disponibilité de l'alimentation et l'accès à celle-ci. Non seulement, « une nourriture acceptable culturellement, en quantité suffisante et d'une qualité propre à satisfaire les besoins alimentaires de l'individu » doit être accessible à chacun, mais il faut également que cette alimentation puisse être obtenue « soit directement de la terre, ou d'autres ressources naturelles, soit auprès de systèmes de distribution adéquats »⁷⁴. En définitive, toute personne devrait avoir accès à cette alimentation physiquement et économiquement.

Si le droit à l'alimentation est un droit de l'homme reconnu par le droit international, la protection de ce droit fait partie intégrante du mandat des OI. Comment y parvenir ? Quelles sont les stratégies mises en œuvre par ces dernières ? Le développement de l'agriculture tient un rôle majeur. Le débat sur le rôle de l'agriculture dans le développement ne date pas d'hier. Il est récurrent. Aussi, est-il indispensable de se pencher sur la pratique des OI dans le domaine et de poser, à cette occasion, la question du rapport de leur position au mouvement du capital international. Une question nous préoccupera : la stratégie proposée par les OI conforte-t-elle ce mouvement du capital ?

Mais, avant, nous devons convenir que les OI sont des éléments d'un ensemble d'institutions chargées d'assurer le bon fonctionnement du système mondial et, particulièrement de l'économie mondiale. Cette fonction de régulation, vu l'état général du rapport de forces dans le système mondial, ne peut que conforter, dans le domaine économique, les positions du capital dominant en appuyant ses stratégies de valorisation. Il ne faut donc pas s'étonner de la proximité des positions et des politiques des OI actives dans le champ de l'agriculture avec les intérêts du secteur de l'agrobusiness.

⁷⁴ Ibid.

2.2. Agriculture et développement: L'incontournable modernisation de l'agriculture. Le point de vue des organisations internationales.

Il ne fait aucun doute que les émeutes de la faim de 2006-2007 ont poussé les OI à rouvrir le débat sur le rôle de l'agriculture dans les stratégies de développement⁷⁵. Les premières émeutes de la faim éclatent au Mexique à la fin de l'année 2006. Début 2007, plus exactement en janvier, ce sont près de 100 000 mexicains qui défilent dans les rues afin de protester contre la hausse de plus de 40% du prix de la tortilla, l'aliment de base de la population mexicaine et plus spécifiquement des classes populaires urbaines⁷⁶. Le phénomène s'étend en mars 2008 au Maroc, où des manifestations de rue contre la hausse du prix des denrées de base provoquent la mort de plusieurs personnes à cause d'affrontements violents avec les forces de l'ordre. Les mêmes types d'émeutes se propagent en Haïti, en Egypte, en Somalie et en Asie Centrale⁷⁷. La crise alimentaire a eu pour conséquence de plonger quelques 125 millions de personnes dans l'extrême pauvreté dont 75 millions dans la sous-alimentation⁷⁸. Du coup, l'agriculture devient un objet de préoccupation internationale. En revanche, on doit admettre que ce champ a, depuis fort longtemps, intéressé pas mal de personnes.

En effet, le rôle de l'agriculture dans le développement est discuté depuis fort longtemps. On peut noter à ce sujet la position de W.W Rostow sur le rôle de la croissance de l'agriculture tel qu'articulé dans son ouvrage sur les étapes de la croissance économique. La

⁷⁵ DELCOURT, Laurent. 2012. *L'avenir des agricultures paysannes face aux nouvelles pressions sur la terre*, CETRI.

⁷⁶ Réseau d'information et de documentation pour le développement durable et la solidarité internationale. www.ritimo.org

⁷⁷ DAGORN, René-Éric. 2008. *Le retour des émeutes de la faim*. Sciences Humaines.

En ligne www.scienceshumaines.com/le-retour-des-emeutes-de-la-faim_fr_22389.html consulté le 15 août 2012.

⁷⁸ D'après l'OAA, on parle de sous-alimentation lorsque *l'apport calorique est inférieur aux besoins énergétiques alimentaires minimaux (BEAM). Les besoins énergétiques alimentaires minimaux correspondent à l'énergie nécessaire pour avoir une activité physique légère et maintenir un poids minimal acceptable, selon la taille. Ils varient d'un pays et d'une année à l'autre et sont en fonction du sexe et de l'âge de la population, les termes « faim » et « sous-alimentation » sont utilisés indifféremment.*

croissance rapide de la production agricole y est posée comme condition propice à la croissance économique. Cette croissance de la production agricole irait de pair avec une industrialisation du secteur, grâce à l'introduction de nouvelles technologies et le développement des infrastructures. Cette position a été reprise dans bon nombre de publications d'organes de l'ONU et de la Banque Mondiale (BM) qui plaident pour une modernisation de l'exploitation agricole par l'introduction d'innovations technologiques par les investissements étrangers, entres autres, pour garantir la sécurité alimentaire des PVD et ainsi régler le problème de la faiblesse de leur productivité agricole.

Certes, dans les années 50, les stratégies de développement dans les pays dits du sud, étaient fondées sur l'industrie lourde, l'État jouant le rôle central de planification économique et de pilotage⁷⁹. Le développement était alors synonyme de croissance économique. Cette croissance devait passer par l'industrialisation, et ceci, aux dépens des zones rurales : « tout au plus, l'agriculture n'était considérée que comme un réservoir de main d'œuvre bon marché et comme moyen d'impulser, via notamment le transfert du produit agricole, la modernisation du tissu socioéconomique urbain »⁸⁰. Cette urbanisation-industrialisation a amené à une accélération de l'exode rural, phénomène qui a pris de l'ampleur à partir des années 80, favorisant la « dépeuplement » du monde rural⁸¹.

Les années 80 quant à elles, marquent le retour en force du libéralisme et la naissance d'une vision dénonçant « l'immobilisme des campagnes, la persistance de la pauvreté rurale, l'incapacité des pays en développement, plombés par les déficits, à impulser le cercle vertueux de la croissance »⁸². Cette vision sera concrétisée par les politiques d'ajustements structurels (PAS) qui obligeront les PVD touchés par ces ajustements à s'aligner sur les exigences des politiques néolibérales dictées par les institutions de Bretton Woods. Le début des années 80 a ainsi marqué un tournant dans la manière d'appréhender le développement. Dorénavant, le développement devrait être axé sur la libéralisation des échanges, la

⁷⁹ DELCOURT, Laurent. 2012. *L'avenir des agricultures paysannes face aux nouvelles pressions sur la terre*, CETRI.

⁸⁰ Ibid.

⁸¹ Ibid.

⁸² Ibid.

dominance des forces du marché et la redéfinition des interventions de l'État⁸³. L'un des principaux objectifs de ces programmes était le rétablissement de la croissance économique en favorisant le secteur privé et la promotion d'une *économie « ouverte »*⁸⁴, ce qui passait par la promotion des exportations au dépend, entre autres, des cultures vivrières, la libéralisation du commerce, et la réduction des restrictions imposées aux investissements étrangers⁸⁵. Il s'agissait sans plus de renforcer l'insertion des économies des PVD dans l'économie mondiale selon les exigences de l'accumulation du capital.

Comme la BM l'a exposé :

Les programmes de réforme [...] reposaient sur un modèle nouveau. Leur but était de limiter le rôle de l'État dans la production et dans le contrôle de l'activité privée. Ils faisaient une plus large place aux exportations, en particulier à celles d'une agriculture fortement négligée. Ils mettaient aussi davantage l'accent sur la stabilité macroéconomique et sur la nécessité d'éviter la surévaluation des monnaies. La réorganisation du cadre législatif et réglementaire sur la base de ce nouveau modèle est ce qui a fini par s'appeler ajustement structurel.⁸⁶

Une agriculture ouverte aux investissements étrangers.

Il n'est pas surprenant, dès lors, qu'en étroite collaboration avec le Fond Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale prône : « une réduction massive des dépenses publiques, l'ouverture des économies, la libéralisation des échanges et des prix, des politiques attractives pour les capitaux externes ou encore une déréglementation à tous crins supposée libérer les forces du marché »⁸⁷. Cette politique débouchera sur le désengagement de l'État. Et, la libéralisation du secteur agricole devient une réalité dans la foulée de ce réaménagement politique. Ces politiques de libéralisation prendront la forme de ce que l'on

⁸³ SARRASIN, Bruno. 1999. *Ajustement structurel et lutte contre la pauvreté en Afrique. La Banque Mondiale face à la critique*. L'Harmattan, p-1.

⁸⁴ Ibid.

⁸⁵ ATTAC. Les plans d'ajustements structurels. ATTAC, France, 2002.

En ligne <http://www.france.attac.org/archives/spip.php?article797> consulté le 25 octobre 2012.

⁸⁶ BANQUE MONDIALE. 1994 In SARRASIN, Bruno. 1999. *Ajustement structurel et lutte contre la pauvreté en Afrique. La Banque Mondiale face à la critique*. L'Harmattan, p-1.

⁸⁷ DELCOURT, Laurent. 2012. *L'avenir des agricultures paysannes face aux nouvelles pressions sur la terre*, CETRI.

appelle les programmes d'ajustement sectoriels agricoles (PASA). Ces programmes visaient principalement « l'élimination progressive des interventions de l'État sur les prix », « la libéralisation des marchés intérieurs pour favoriser le mécanisme de la concurrence », et « le désengagement de l'État des activités agroindustrielles »⁸⁸.

Aussi, l'agriculture fut sans surprise incluse dans le dernier cycle de négociations du General Agreement on Tariffs and Trade (GATT)⁸⁹.

Des effets non négligeables : des économies de plus en plus liées au marché mondial.

La libéralisation du secteur agricole aura des conséquences catastrophiques sur la paysannerie des PVD. En plus de se voir couper les aides publiques et de subir le démantèlement des structures d'appui aux producteurs, avec l'ouverture des marchés locaux aux importations et la mise en place d'accords de libre-échange, la paysannerie a dû faire face aux concurrents ultra-compétitifs que sont les multinationales de l'agroindustrie. Les conséquences de la libéralisation du secteur agricole seront lourdes. Deux choix seront alors « offerts » à la paysannerie : « céder leur terre ou leur bras aux plus offrants (grands propriétaires terriens, entreprises agroindustrielles, etc.) » ou « s'exiler vers les agglomérations urbaines ».

En plus d'avoir des effets directs sur la paysannerie, les mesures de libéralisation ont aussi un impact sur les modes et techniques de production, de commercialisation et de consommation.

Ce bouleversement s'est d'abord traduit par une formidable expansion des cultures industrielles d'exportation et une spécialisation accrue. Pour maximiser leurs avantages comparatifs et accumuler des devises, les pays du Sud, lourdement endettés, ont en effet été invités à se recentrer sur les cultures à haute valeur ajoutée sur les marchés internationaux [...] Mais l'accent mis sur la maximisation des

⁸⁸ En ligne <http://www.anafide.org/doc/HTE%2089/89-2.pdf> consulté le 30 novembre 2012.

⁸⁹ Ibid.

avantages comparatifs a eu d'autres conséquences que la plus grande spécialisation et la réduction des disponibilités alimentaires nationales. Cultures généralement intensive en capitaux et en intrants industriels coûteux, mécanisées et économes en main d'œuvre, elles excluaient d'emblée de nombreux petits agriculteurs familiaux incapables de consentir, à de tels investissements [...] Parallèlement à ce processus de spécialisation, de concentration [...] va s'enclencher un vaste mouvement d'opérations d'acquisition-fusion dans les secteurs agroalimentaires qui aura pour effet de réduire le nombre d'opérateurs en aval et en amont des processus de production. Autrement dit, l'ouverture et l'intégration des marchés a permis aux grandes firmes du complexe alimentaire (producteurs de fertilisants et de semences, intermédiaires commerciaux, industrie agroalimentaire, grandes chaînes de distribution, etc.) de resserrer leur contrôle sur les chaînes de production, de transformation et de commercialisation⁹⁰.

On ne s'étonnera pas que certaines firmes américaines comme Cargill et Archer Daniels Midland (ADM) soient aujourd'hui responsables des trois quarts des flux commerciaux internationaux de céréales. Rappelons également que ces firmes de l'industrie agroalimentaire ont largement profité de la crise alimentaire. Au dernier semestre de l'année 2007, par exemple, Cargill a vu gonfler ses bénéfices de 86% et ADM de 42%⁹¹.

Les PASA ont miné la viabilité des petits paysans et diminué leur sécurité alimentaire :

L'importation d'aliments à bon marché, la suppression des subsides à la production agricole, le retrait de l'État des activités de support technique, financier et commercial et l'accent mis sur l'exportation ont accentué la marginalisation des petits fermiers et ont forcé ces derniers à surexploiter les terres de qualité marginale. Dans plusieurs pays, une cause importante de l'insécurité alimentaire fut la faible productivité, liée aux politiques de réformes, qui ont réduit les interventions de l'État en faveur des services d'extension et les aides à la production⁹².

⁹⁰ Ibid. (Souligné par nous).

⁹¹ HOLT-GIMENEZ, E. et PATEL, R. 2009. Food Rebellions! Crisis and the Hunger for Justice, Pambazuka Press, Foodfirst Books, Grassroots International, In DELCOURT, Laurent. 2012. *L'avenir des agricultures paysannes face aux nouvelles pressions sur la terre*, CETRI.

⁹² HOUTART, François. 2002. *L'échec des politiques d'ajustement structurel de la Banque Mondiale*, CETRI.

En ligne <http://www.cetri.be/spip.php?article420> consulté le 18 octobre 2012.

L'objectif des PAS était bel et bien un alignement sur les impératifs des politiques néolibérales nées du consensus de Washington. Les États concernés ne disposaient plus de marge de manœuvre et étaient littéralement sous perfusion d'un système imposé et contrôlé par les institutions de Bretton Woods. L'ajustement structurel est devenu un véritable cheval de Troie qui a permis au FMI et à la BM de s'immiscer dans la gestion économique des PVD⁹³ et d'imposer leur modèle néolibéral de développement.

De l'échec des PAS au New Deal agricole.

L'année 2008 marque un tournant dans l'approche des OI sur le rôle de l'agriculture. En réponse à la crise alimentaire de 2007 et aux échecs des PAS, les OI, mais tout particulièrement la BM, redonnent à l'État et aux politiques publiques un rôle clef. Ce New Deal agricole réaffirme le rôle central de l'agriculture dans les stratégies de développement.

L'agriculture est [...] riche de promesses pour la croissance, la réduction de la pauvreté et la fourniture des services environnementaux mais, pour que ces promesses se concrétisent, la main visible de l'État devra aussi se manifester pour fournir des biens publics essentiels, améliorer le climat d'investissement, réglementer la gestion des ressources naturelles et obtenir des résultats sociaux souhaitables [...] L'État devra disposer de capacités supplémentaires pour pouvoir coordonner les actions entre les secteurs et former des partenariats avec intervenants du secteur privé et de la société civile⁹⁴.

Que cachent ces propositions ? Les intérêts des populations des PVD sont-ils vraiment au cœur de cette stratégie ? Nous croyons plutôt que ces propositions sont davantage au service d'une stratégie d'appui au capital international. Qu'en est-il ?

⁹³ DANIOUÉ, Roger T. 1997. *Afrique: L'Unité de mesure démocratique*. L'Harmattan, p-33

⁹⁴ Banque Mondiale. 2008. *L'agriculture au service du développement. Résumé et commentaires. Rapport sur le développement dans le monde*, Mondes en développement, 3, numéro 143, pp.117-136. (souligné par nous).

Des propositions biaisées en appui au mouvement du capital international.

D'après Laurent Delcourt, les nouvelles approches de la Banque Mondiale en matière d'agriculture peuvent se classer comme suit, l'approche technico-productiviste, l'approche libre échangiste et l'approche win-win. Chacune d'entre elles se révèle une politique d'appui au capital international, notamment aux firmes de l'agrobusiness. Qu'en est-il ?

L'approche technico-productiviste est particulièrement pertinente pour comprendre les enjeux de ce mémoire. D'après cette approche, la faim dans le monde est perçue comme un problème voir un retard en termes de production, d'investissements ou encore comme un déficit au niveau de la maîtrise technologique et scientifique dans le domaine agricole⁹⁵. Dans cette optique, le sous-développement des PVD est vu comme un retard. Pour y faire face, il est nécessaire d'accroître la production et les investissements en faisant appel aux bailleurs bilatéraux et multilatéraux, aux acteurs de l'agrobusiness et aux investisseurs internationaux⁹⁶. Cette vision propose l'introduction massive de semences à haut rendement et un recours aux techniques de production inspirées de l'agrobusiness. Les petits producteurs fonctionnant sur un modèle d'agriculture familiale sont invités, afin de gagner en productivité, à s'insérer « dans les grandes chaînes de valeur internationales »⁹⁷.

Cette vision productiviste pose problème dans le sens où elle ne rompt pas avec les préceptes des révolutions vertes, qui, bien sûr ont contribué à l'augmentation de la production et de la productivité des pays ciblés, sans régler toutefois le problème de la faim. L'histoire a montré que les effets de ces révolutions vertes ont été limités voire, dans certains cas, contre productifs. C'est le cas de l'Inde. Dans les années 80, lors de la mise en œuvre du projet de révolution verte, « les rendements du blé et du riz ont été multipliés par trois et la

⁹⁵ DELCOURT, Laurent. 2012. *L'avenir des agricultures paysannes face aux nouvelles pressions sur la terre*, CETRI.

⁹⁶ Ibid.

⁹⁷ Ibid.

productivité agricole a augmenté de 6% par an » dans l'État du Penjab⁹⁸. Bien que ces résultats furent supérieurs aux espérances, il n'en demeure pas moins que les techniques ultra-productivistes mises en place ont eu des conséquences désastreuses d'un point de vue environnemental et social. En plus d'avoir eu des conséquences sur la santé des sols à cause de l'introduction et de l'utilisation de semences chimiques (appauvrissement, stérilisation, destruction des sols), elles ont considérablement aggravé l'endettement des paysans forcés de s'acheter de nouveaux produits. Du coup, cela les a considérablement appauvris. La perte des sols, l'endettement et la faim ont conduit de nombreux paysans à se suicider, (près de 5000 hommes dans l'État d'Andhra Pradesh depuis 1997) et dans certains cas, certains ont été conduits à vendre aux enchères leurs villages afin de rembourser leurs dettes⁹⁹. Il ressort de ces expériences que la faim n'est pas un problème de production mais de répartition et d'accessibilité (capacité d'accès à la nourriture). En effet, « les populations souffrent généralement de la faim non pas parce que les denrées alimentaires manquent, mais parce qu'elles n'y ont pas accès, faute de moyens. Les gens ont généralement faim parce qu'ils sont trop pauvres pour se procurer de la nourriture »¹⁰⁰. D'après Laurent Delcourt, il s'agit d'un problème de politique publique et politique, bien plus que d'un problème technique. Les solutions techniques et productivistes mises œuvre par les OI ne résolvent en rien le problème de la faim. Au contraire, elles renforcent la position des pays et des firmes qui dominent le marché agricole mondial¹⁰¹.

L'approche libre-échangiste, quant à elle, est fondée sur la croyance dans les potentialités et les vertus créatrices du marché, le libre-échange dans cette vision demeurant « le référentiel théorique de base. La libéralisation la clé de voûte d'un processus de développement réussi. Le marché libéralisé, le cadre absolu dans lequel doivent être pensées

⁹⁸ DESCHAMPS Édouard et JAHANGIR Monica. 2012. *La Révolution verte indienne : évolution ou régression?* Greenetvert.

En ligne www.greenetvert.fr consultée le 29 octobre 2012.

⁹⁹ Ibid.

¹⁰⁰ DELCOURT, Laurent 2012. *L'avenir des agricultures paysannes face aux nouvelles pressions sur la terre*, CETRI.

¹⁰¹ BENHAMMOU, Farid. 2009. *Nourrir l'humanité : une géopolitique de l'alimentation et de l'environnement*, CAIRN.

En ligne http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=ECOPO_038_0017 consulté le 2 septembre 2012.

et conçues les politiques publiques. Et l'intégration au marché, l'horizon ultime qui informe les solutions envisagées pour la petite paysannerie »¹⁰². Les petits producteurs dont la production était destinée à un marché local et national doivent dorénavant s'orienter vers des productions commerciales et/ou s'insérer dans des chaînes de valeurs internationales¹⁰³. L'adaptation au marché est alors conçue comme le moteur privilégié du développement des campagnes et est présenté comme la solution aux problèmes d'approvisionnement et de sécurité alimentaire¹⁰⁴. Ce modèle économique tourné vers l'extérieur part du principe selon lequel, le développement des exportations contribue de manière significative au développement économique des PVD¹⁰⁵. Derrière cette proposition d'adoption du libre-échange comme stratégie de développement, l'objectif recherché est bien d'appuyer le mouvement d'accumulation du capital. Ces politiques poussent les PVD à transformer leur modèle de production, en passant d'un système agricole de subsistance à un mode de production axé sur les avantages concurrentiels et régi par les forces autorégulatrices du marché mondial. Telle que proposée, la politique de modernisation de l'agriculture est un appui certain à l'internationalisation du capital productif¹⁰⁶. On est loin d'une politique axée sur la satisfaction des besoins du peuple. Nous y reviendrons au chapitre III.

Quant à l'approche win-win (gagnant-gagnant), elle est particulièrement pertinente dans le sens où elle est née de la prise de conscience des dangers posés par les investissements agricoles étrangers. Consciente des risques des transactions liées à la terre, la Banque Mondiale a tenté de définir la façon dont ces investissements pourraient être bénéfiques aux PVD. Aussi, elle plaide pour une modernisation de l'exploitation agricole par l'introduction d'innovations technologiques par les investisseurs étrangers, entre autres, pour garantir la

¹⁰² OYA, C. 2009 *The World Development Report 2008: inconsistencies, silences and the myth of win-win scenarios*, JPS, 36: 3, 593-601 In DELCOURT, Laurent. 2012. *L'avenir des agricultures paysannes face aux nouvelles pressions sur la terre*, CETRI.

En ligne <http://xa.yimg.com/kq/groups/17476590/1151730588/name/916389389> consulté le 29 octobre 2012.

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ Ibid.

¹⁰⁵ STIGLITZ, J.E. 2002. *La Grande Désillusion*, Fayard, p-30.

¹⁰⁶ L'internationalisation du capital productif peut se définir comme « la délocalisation de la production ou encore le transfert dans d'autres économies de méthodes de production, d'organisation du travail, d'équipements productifs... ». Définition recueillie dans BOUTILLIER, Sophie et UZUNIDIS, Dimitri. 1994. *Force technologique et domination économique*. L'Harmattan, p-27.

sécurité alimentaire des PVD. Pour la Banque Mondiale, les investissements agricoles pourraient être une opportunité pour les PVD de régler le problème de la faiblesse de leur productivité agricole. Ces investissements seraient bénéfiques en termes d'accroissement des exportations, d'adoption des standards au niveau des procédures techniques et du savoir-faire en usage dans le domaine. Afin que ces investissements soient profitables à tous, la BM suggère que les accords soient négociés dans la transparence, que tous les acteurs concernés participent au processus de discussion et de décision, et que des clauses garantissent les droits des populations.

Se pose alors la question de savoir si effectivement ces entrées de capitaux sont bénéfiques aux PVD et dans quelle mesure elles sont une solution aux problèmes d'insécurité alimentaire. La Banque n'est pas la seule à promouvoir pareille politique. D'autres organisations internationales, notamment l'OAA, partagent les mêmes points de vue. Que pouvons-nous en dire et comment interpréter tout cela ?

2.3. L'OAA emboîte le pas.

Pour l'OAA il y aurait une corrélation positive entre le niveau d'investissement dans l'agriculture, la croissance de la production, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire¹⁰⁷. Les investissements dans le domaine agricole ont eu tendance à diminuer dans les PVD aux cours des dernières décennies. Aussi, l'OAA estime-t-elle que d'ici 2050, 83 milliards de dollars d'investissements supplémentaires dans l'agriculture seront nécessaire afin de faire face à la croissance démographique mondiale, ce qui équivaut à une augmentation de 50% des investissements. Des investissements étrangers dans l'agriculture seraient bénéfiques pour les PVD dans la mesure où ils représentent un facteur important qui permettrait de « combler le déficit d'investissements et de contribuer au développement

¹⁰⁷ OAA. *Des investissements étrangers dans l'agriculture pour la sécurité alimentaire.*

En ligne <http://www.fao.org/economic/est/issues/investissements-etangers-dans-lagriculture/fr/>
consulté le 5 octobre 2012.

économique, par exemple par le biais de transfert de technologies, de création d'emplois et de développement d'infrastructures »¹⁰⁸.

Si l'on se concentre sur la documentation de l'OAA et plus particulièrement sur un de ses rapports faits conjointement avec l'International Fund for Agricultural Development (IFAD), il appert que l'investissement agricole étranger peut contribuer de façon importante à la modernisation de l'exploitation agricole. Comme le dit un document officiel:

Increased investments in food and agro-fuel production flowing to rural areas of developing countries could present important benefits and opportunities for poor rural communities. Such investments have the potential to boost agricultural sector, promote modernization and stimulate rural economies¹⁰⁹.

Pour cette institution spécialisée des Nations Unies, les investissements directs étrangers en agriculture dans les PVD sont bénéfiques : « les débats sur l'accès à la terre doivent être placés dans le contexte du débat sur la modernisation de l'agriculture »¹¹⁰. L'investissement agricole étranger permettrait "the development of processing industries", "know-how and new technologies", "infrastructure building such as roads and ports", "social infrastructure such as school, health centers, wells and water service", "development of mechanisms link outside investors and local communities"¹¹¹.

En outre, toujours selon l'OAA, le développement des infrastructures ne bénéficierait pas qu'au secteur agricole: « Although infrastructure commitments are part of the overall economic equilibrium of the deal, they may concern infrastructure unrelated to the

¹⁰⁸ Ibid.

¹⁰⁹ IFAD, Palazzo dei Congressi, Piazzale J.F Kennedy. 2009. *The growing demand for land: Risks and opportunities for smallholder farmers*, Governing Council, Discussion Paper for Round Table 2, Février 2009.

En ligne <http://www.ifad.org/events/gc/32/roundtables/2.pdf> consulté le 16 aout 2012.

¹¹⁰ Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural. 2006. *Politique et pratiques pour garantir et améliorer l'accès à la terre*, Porto Alegre.

En ligne http://www.icarrd.org/fr/about_conference_print.html consulté le 16 aout 2012.

¹¹¹ Ibid.

agricultural project itself¹¹². Ce fut le cas, par exemple, lorsque, le gouvernement du Qatar aurait loué 40 000 hectares de terres sur la côte nord du Kenya en échange d'un prêt de quelques millions de dollars à des fins de construction d'un port sur l'île de Lamu, port nécessaire pour les échanges avec l'Éthiopie et le Sud-Soudan¹¹³. Pour l'OAA, «Increased investment may bring macro-level benefits (GDP growth and government revenues), and create opportunities for raising local living standards »¹¹⁴.

Il faut relever également que, dans l'esprit des promoteurs d'une telle politique, les effets de tels investissements sur l'économie en général sont par exemple: « la création d'emploi, des effets d'entraînement en aval et en amont et des effets multiplicateurs grâce à l'emploi d'une main d'œuvre locale »¹¹⁵, suscitant ainsi un véritable développement rural¹¹⁶: "The GEM deal in Madagascar does not involve rental fees for the exclusive farming rights over 450 000 ha, but instead promises to bring local employment, with around 4, 500 part-time workers in the field at various times"¹¹⁷. D'après les études de l'OAA:

The quantitative country studies did find significant levels of investment commitments and job creation forecasts. With regard to employment, time constraints have prevented a detailed analysis of the quality of the jobs created or promises [...] But an emerging trend among governments is that investors contribute to local development not only through job provision, environmental protection and social investments, but also through direct involvement of local farmers and small businesses in the supply chain¹¹⁸.

¹¹² FAO, IFAD et IIED. 2009. *Land Grab or Development opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa*. FAO, IFAD et IIED.

En ligne <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/ak241e/ak241e.pdf> consulté le 17 juillet 2012.

¹¹³ Ibid.

¹¹⁴ Ibid.

¹¹⁵ Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. 2009. *De l'accapement des terres à la stratégie du gagnant-gagnant*, Perspectives Économiques et Social.

¹¹⁶ FLAMENT, Sarah et GUIOT, Eric. 2010. *L'accapement des terres, vers une nouvelle forme de métayage?* Africa Files.

En ligne www.africafiles.org/printableversion.asp?id=24281 consulté le 13 août 2012.

¹¹⁷ FAO, IFAD et IIED. 2009. *Land Grab or Development opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa*, FAO, IFAD et IIED

En ligne http://www.ifad.org/pub/land/land_grab.pdf consulté le 18 août 2012.

¹¹⁸ Ibid.

Certes, l'organisation est consciente des dangers de ces investissements. Elle reconnaît que l'investissement agricole étranger peut poser des dangers en ce qui concerne le non-respect des droits fonciers. Elle admet ainsi que :

De nombreuses transactions foncières semblent avoir été fixées par l'investisseur et le gouvernement du pays hôte, sans se préoccuper de savoir si les populations locales en tireraient profit. Un manque de documentation sur les droits des petits propriétaires a empêché ces derniers de porter réclamation¹¹⁹.

Et, ces études de l'OAA mettent en évidence des violations des droits des citoyens vu l'insuffisance des mécanismes de protection des droits, un manque de transparence et de moyens de contrôle public dans la négociation des contrats, l'incertitude des droits fonciers locaux, les lacunes de la législation, et un accès limité des populations aux procédures d'enregistrement des terres¹²⁰.

L'Organisation rappelle le fossé entre la théorie et la pratique dans la mise en œuvre des contrats:

Big gaps between theory and practice between statute books and reality on the ground result in major costs being internalized by local people- but also in difficulties for investor companies [...] Even in the minority of countries where legal requirements for community consultation are in place, processes to negotiate land access with communities remain unsatisfactory¹²¹.

De plus, elle constate que le manque de transparence dans la conclusion des contrats favorise la corruption au détriment de l'intérêt public « Insecure use rights on state-owned

¹¹⁹ Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, « De l'accaparement des terres à la stratégie du gagnant-gagnant », Perspectives Économiques et Social, Juin 2009.

En ligne <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/ak357f/ak357f00.pdf> consulté le 20 septembre 2012.

¹²⁰ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, «Les acquisitions de terres en Afrique posent des risques pour les ruraux pauvres», Espace Presse, mai 2009.

En ligne <http://www.fao.org/news/story/fr/item/19974/icode/> consulté le 20 septembre 2012.

¹²¹ FAO, IFAD et IIED. 2009. *Land Grab or Development opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa*. FAO, IFAD et IIED.

En ligne <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/ak241e/ak241e.pdf> consulté le 17 septembre 2012.

land, inaccessible registration procedures, vaguely defined productive use requirements, legislative gaps and compensation limited to loss of improvements like crops and trees all undermine the position of local people»¹²².

Face à ces risques potentiels, l'OAA a mis en forme des directives en matière d'investissements étrangers agricoles afin d'arriver à ce que l'organisation appelle un « rapport gagnant-gagnant ». Selon les experts de l'organisation onusienne, les conséquences pourraient être positives si « les objectifs des acheteurs de terres et les besoins en matière d'investissements des pays en développement étaient réconciliés »¹²³.

Un indispensable encadrement ou un appui à l'internationalisation du capital?

Pour l'OAA, des investissements agricoles responsables devraient, en effet, permettre le transfert de nouvelles technologies (favorisant l'innovation, l'accroissement de la productivité et le développement d'activité de transformation des produits agricoles à haute valeur ajoutée) et la création d'emplois dans les PVD. Les initiatives de l'OAA visent particulièrement l'adoption de « directives volontaires sur la gouvernance responsable de la tenure des terres et des autres ressources naturelles ». Les stratégies de l'organisation offrent aux États, au secteur privé et à la société civile des conseils en matière de gouvernance responsable des terres et des ressources naturelles pour que ces ressources puissent être exploités comme moyen de lutte contre la faim et la pauvreté.

Des investissements agricoles responsables.

Rappelons que, pour l'organisation onusienne, en principe les investissements dans le secteur agricole ont un impact considérable sur la croissance et sur la réduction de la

¹²² Ibid.

¹²³ En ligne. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/ak357f/ak357f00.pdf> consulté le 17 septembre 2012.

pauvreté¹²⁴. Cependant, pour que les investissements ne menacent pas les moyens de subsistance des populations, l'OAA avertit « qu'il est très important de veiller à ce que ces interventions respectent les droits des utilisateurs actuels de la terre »¹²⁵. Conjointement avec la BM, l'OAA a élaboré un code de conduite, des « Principes pour des Investissements Agricoles Responsables (RAI ou Responsible Agricultural Investments) qui respectent les Droits, les moyens de subsistance et les ressources ». La lecture de ces différentes directives est édifiante. Pour ces organisations les accords peuvent être profitables pour toutes les parties. En effet, à partir du moment où ceux-là sont négociés dans la transparence et que les clauses des contrats garantissent les droits des populations, les investissements peuvent être bénéfiques aussi bien pour les investisseurs que pour les autorités locales et les populations. En la matière, sept principes ont été mis en forme par ces deux organisations¹²⁶ :

1. Les dispositions actuelles en matière de droit à la terre et aux ressources naturelles y afférentes doivent être reconnues et respectées.
2. Les investissements ne devraient pas compromettre la sécurité alimentaire mais plutôt la renforcer.
3. Tous les processus liés à l'investissement dans l'agriculture doivent être transparents, contrôlés et s'assurer que toutes les parties prenantes rendent des comptes dans un cadre juridique, réglementaire et des affaires adéquates.
4. Toutes les personnes matériellement touchées doivent être consultées et les accords émanant de ces consultations documentés et respectés.
5. Les investisseurs doivent s'assurer que les projets respectent l'état de droit, intègrent les bonnes pratiques industrielles, soient économiquement viables et produisent des résultats mutuellement bénéfiques durables.
6. Les investissements doivent produire des impacts sociaux et distributionnels souhaitables et ne pas aggraver les situations de vulnérabilité.

¹²⁴ FAO. *Principes de base pour des investissements responsables respectueux des droits, des moyens de subsistance et des ressources.*

En ligne http://www.fao.org/fileadmin/templates/est/INTERNATIONAL-TRADE/FDIs/Principes_RAI_FR.pdf consulté le 12 octobre 2012.

¹²⁵ Ibid.

¹²⁶ Voir Annexe 1.

7. L'impact environnemental du projet doit être qualifié et des mesures prises pour encourager l'utilisation durable des ressources, tout en réduisant et en mitigeant les risques et l'ampleur des impacts négatifs.

Ces énoncés qu'en penser ? Les intérêts bien conçus des pauvres sont-ils vraiment sauvegardés ainsi ? Où sont-ce plutôt ceux des firmes agroalimentaires internationales et du secteur financier qui sont promues ?

Selon l'organisation Food First Information and Action Network (FIAN) qui a vivement réagi et critiqué ces principes, les RAI ne semblent pas en rupture avec ce type d'investissement sur le foncier (l'accaparement des terres). Bien au contraire, ils garantissent aux investisseurs le transfert des droits fonciers au lieu de laisser les terres aux mains des populations paysannes locales. Le concept de « droits fonciers existants » est contradictoire. En effet, « le fait que les meilleurs terres de cultures soient accaparées par des investisseurs étrangers sape la possibilité des sans terre ou des personnes ayant trop peu de terres d'obtenir des terres ou d'améliorer de manière substantielle leurs droits fonciers existants »¹²⁷. Les RAI sont une violation du droit à l'alimentation car offrir un tel cadre aux investisseurs néglige un ensemble de mesures préventives comme celles de mettre de nouvelles terres à la disposition des générations futures. Pour le FIAN, définir les droits sur le foncier est un problème politique lié à des conflits d'intérêt et des relations de pouvoirs :

L'interprétation des droits à la terre ainsi que du développement qui prévaut dépend de l'équilibre des pouvoirs. L'Histoire démontre que, quand on part d'une approche technique universelle pour les droits fonciers, ce sont presque toujours les intérêts du capital favorisant les riches (et l'État) qui prévalent, ce qui conduit à la marginalisation de la classe laborieuse lors des délogements, déplacements ou dépossession. Le cadre techniciste de l'initiative RAI au niveau des droits à la terre et

¹²⁷ FIAN. 2010 *Pourquoi nous opposons-nous aux Principes pour des Investissements Agricoles Responsables?* Campagne globale pour la réforme agraire et le réseau d'action pour la recherche sur la terre. FIAN.

En ligne <http://www.fian.org/resources/documents/others/pourquoi-nous-opposons-nous-aux-principes-pour-des-investissements-agricoles-responsables> consulté le 15 septembre 2012.

aux ressources ne prenant pas en compte les problèmes politiques et de classes sapera au lieu de promouvoir le droit à la terre des femmes, des paysans, des éleveurs, des peuples indigènes¹²⁸.

De plus, il est important de noter que la notion de sécurité alimentaire telle qu'énoncée dans les RAI est vague. En effet, cette définition ne prend pas en compte toute une série de facteurs :

En définissant la sécurité alimentaire d'un pays en données officielles agrégées [dit le FIAN], on ne se rend pas compte des problèmes que posent les modèles de production, de distribution et de consommation fondamentalement biaisés en termes environnementaux et sociaux. La production nette d'aliments pourrait peut-être augmenter grâce à des investissements énormes dans l'agriculture industrielle, mais cela aurait un coût inacceptable du fait des communautés locales dépouillées de leurs terres, de la distribution de la paysannerie locales et des élevages des pasteurs nomades, de la destruction des sols et des ressources hydriques¹²⁹.

Ensuite, il y a lieu de douter que les principes de transparence et de bonne gouvernance énoncés par les RAI bénéficient aux communautés rurales paysannes. Pour le FIAN, il est nécessaire de lier la transparence au principe de responsabilité envers les pauvres, point que le principe 3 néglige. Ces principes répondent en réalité aux exigences des investisseurs privés. Il est bon de rappeler que pour ces derniers, « un climat d'investissement stable et favorable » est une condition sine qua non à l'investissement.

La consultation et la participation sont des éléments clés des RAI. Cependant, si les populations avaient réellement accès au processus de négociation et de contractualisation, il semble peu probable qu'elles acceptent ce type de projet. Or, les RAI ne prévoient pas une telle possibilité. De plus, dans la plupart des cas étudiés notamment au Mozambique et au Kenya, « les compagnies nationales et multinationales, les élites nationales et les gouvernements ont instrumentalisé/manipulé les 'consultations' pour promouvoir leur

¹²⁸ Ibid. (Souligné par nous)

¹²⁹ Ibid.

intérêts »¹³⁰. Par exemple au Mozambique, dans le cas du projet ProCana¹³¹ qui visait la production d'agrocarburants dans le district de Massingir, bien que des consultations avec les communautés locales aient eut lieu, il appert, d'après les témoignages reportés, que seules les élites locales ont été consultées¹³². La FIAN note que « de manière générale, les consultations étaient biaisées parce que l'information fournie n'était pas suffisamment claire et était présentée de manière partielle en faveur des projets »¹³³.

Bref, les RAI sont plus une série de conseils destinés à atténuer les effets pervers et négatifs des investissements agricoles étrangers et n'ont pas de force légale. Ils ont simplement pour objectif « d'inciter les États cibles à réformer leur législation, et les investisseurs à effectuer des investissements socialement responsables »¹³⁴.

Le GRAIN a réagi à ces principes en estimant que ceux-ci n'ont rien à voir avec une promotion de l'investissement dans le domaine agricole mais qu'ils se présentent plutôt comme :

Une tentative pour créer l'illusion qu'en respectant une série de normes, les acquisitions foncières à grande échelle peuvent avoir lieu sans provoquer des conséquences désastreuses pour les populations, les communautés, les écosystèmes et le climat. Cette illusion est fautive et trompeuse. Les RAI tentent de masquer les déséquilibres de pouvoir afin que les accapareurs de terres et les autorités nationales qui signent les accords puissent agir à leur guise¹³⁵.

¹³⁰ Ibid.

¹³¹ Le projet ProCana a été mis en œuvre par la société sud-africaine TSB, un des plus grand producteur de sucre raffiné d'Afrique du Sud. <http://www.tsb.co.za/>.

¹³² FIAN. 2010. Accaparement des terres au Kenya et au Mozambique. Rapport de deux missions d'enquête et une analyse axée sur les droits humains de l'accaparement de terres. FIAN. p. 31.

En ligne

http://www.rtfnwatch.org/uploads/media/Accaparement_de_terres_au_Kenya_et_au_Mozambique_01.pdf consulté le 3 décembre 2012

¹³³ Ibid.

¹³⁴ CARRACILLO, C., DELVAUX, D., JABO, R., MONTI, G. 2011. *Sans terre pas d'avenir. Quels enjeux pour l'agriculture paysanne*. Entraide & Fraternité.

¹³⁵ GRAIN et Via Campesina. 2011. *Il est temps de proscrire l'accaparement des terres, pas question de le rendre responsable*. GRAIN et Via Campesina

En ligne <http://www.grain.org/fr/article/entries/4228-il-est-temps-de-proscrire-l'accaparement-des-terres-pas-question-de-le-rendre-responsable> consulté le 5 juillet 2012.

Pour H. Saragih de Via Campesina, les RAI légitiment cet accaparement de terres et cela aura pour conséquence la création d'une agriculture qui sera dépendante d'une poignée d'entreprises transnationales. Les directives de la BM ne trompent pas. Elles appuient en effet le mouvement du capital international. A aucun moment elle ne condamne ces pratiques. Le discours se présente plutôt comme un appui intellectuel à ces projets axés sur l'exportation et aux stratégies du secteur privé, principal bénéficiaire de ces projets. Ce discours va dans le sens d'un renforcement de l'insertion des économies en question dans l'économie mondiale à l'heure de la mondialisation. Dès lors, il n'est pas exagéré d'affirmer que les appuis des OI à cette stratégie, vise l'intégration de l'agriculture des PVD au marché mondial, sur fond d'exclusion du peuple des campagnes des pays pauvres, de l'aggravation de leur situation, bref, de leur marginalisation.

Il faut signaler également que la promotion d'investissements responsables de la part de l'OAA semble se référer à des théories économiques strictement néolibérales selon lesquelles les PVD accéderont au développement par la croissance économique et que la prospérité des nations passerait par une augmentation de la production. L'OAA, organisation spécialisée des Nations Unies, semble se placer dans une optique typiquement néolibérale et nous pouvons alors nous demander d'un point de vue théorique si cette position ne va pas dans le sens d'un renforcement de l'alignement des PVD sur les préceptes néolibéraux des pays développés, les pays dominants du système international. L'OAA semble vouloir soutenir un modèle de production agricole qui ne convient pas au schéma des PVD et qui mettrait largement en péril leur sécurité alimentaire.

Notre troisième chapitre sera justement consacré à cette question. En effet, même si les investissements des multinationales de l'agrobusiness a des effets de modernisation sur l'agriculture des pays dans lesquels ils souhaitent s'implanter, il n'en demeure pas moins que les PVD non seulement ne contrôlent pas les filières d'écoulement des produits agricoles, mais ils doivent en plus compter avec les politiques agricoles restrictives des pays développés. L'escalade tarifaire à laquelle nous assistons a considérablement miné la marge de manœuvre

des PVD en termes d'agriculture et l'investissement agricole étranger semble pénaliser encore plus ces derniers, dans le sens où la marge de manœuvre devient quasi-inexistante.

Des effets négligeables.

Si l'OAA prétend que les investissements agricoles étrangers peuvent apporter des bénéfices aux États hôtes, force est de constater que les bénéfices que fait miroiter l'organisation sont illusoire. En effet, l'argument d'une création d'emploi est douteux et celui selon lequel ces investissements permettraient d'assurer la croissance économique des PVD et ainsi avoir des impacts positifs en termes d'alimentation est biaisé.

À regarder de plus près les répercussions sur les populations locales, nous constatons que la création d'emploi n'est pas aussi significative que le soutient l'organisation onusienne. Certains rapports d'OXFAM ne notent-ils pas que les conditions de vie des paysans, déjà précaires, s'aggravent ? Des paysans se font embaucher par les multinationales qui les exploitent tandis que les autres se retrouvent souvent réduits à vendre des produits dans la rue ou à chercher du travail¹³⁶.

Ainsi, l'OAA, mais aussi les gouvernements insérés dans le processus, pensent à tort que l'investissement agricole étranger permet une croissance économique créatrice d'emplois, « les infrastructures sont orientées vers l'exportation des productions et non vers la satisfaction des besoins des habitants. Les emplois détruits, en particulier pour ceux qui perdent leur outil de travail qu'est la terre, sont bien plus nombreux que les emplois créés »¹³⁷. Certes, la création d'emploi dans les régions concernées par ces investissements fonciers est

¹³⁶ GARRIC, Audrey. 2010. *Ces paysans victimes de l'accaparement des terres au Guatemala*. Le Monde.

En ligne <http://ecologie.blog.lemonde.fr/2010/11/19/ces-paysans-victimes-de-laccaparement-des-terres-au-guatemala/> consulté le 16 septembre 2012.

¹³⁷ Peuples solidaires. *L'accès à la terre dans le contexte de crise alimentaire, écologique, économique et financière mondiale*. Actes du Forum International sur l'accès à la terre, 2009.

En ligne <http://www.peuples-solidaires.org/wp-content/uploads/2011/08/Actes-du-Forum-sur-lAccès-à-la-terre.pdf> consulté le 15 septembre 2012.

un argument central de la part des acteurs soutenant ce mouvement du capital. Mais, dans la grande majorité des cas, les enquêtes sur le terrain démontrent tout le contraire. Par exemple c'est le cas du projet d'investissement de l'entreprise sud-africaine Emvest au Mozambique visant la production de cultures vivrières. Il avait été promis aux communautés une création intéressante d'emplois, cependant, seulement 17 postes permanents sur 36 ont été assurés¹³⁸. De plus, dans le cas du Mali, un accord foncier qui pouvait accueillir plus de 112 537 familles de paysans, « se trouve entre les mains d'un groupe de 22 investisseurs qui, aux mieux, créeront quelques milliers d'emplois »¹³⁹. Pire encore, certains investisseurs préfèrent faire venir leur propre main d'œuvre mettant ainsi à néant l'argument d'un bénéfice en terme de créations d'emplois¹⁴⁰.

Dans l'esprit des responsables de l'OAA, l'investissement agricole étranger peut être rentable de deux manières : en saisissant des opportunités grâce à des partenariats qui « ne seront rendus possibles que si les investisseurs et les bénéficiaires des investissements font les efforts nécessaires pour réaliser pleinement le potentiel des transactions de terres »¹⁴¹, et en rendant les investissements efficaces. L'OAA rajoute « qu'il est essentiel de bien comprendre que la collaboration assure des bénéfices réciproques »¹⁴². Cependant, un partenariat comme le décrit l'OAA ne règle en rien le problème. En effet, bien que l'organisation veuille nous faire croire à un rapport gagnant-gagnant, ce sont essentiellement les gouvernements et les investisseurs qui bénéficient le plus de cette soi-disante rentabilité, la production agricole étant quasiment entièrement destinée à l'exportation¹⁴³.

Mieux, les stratégies prônées par l'OAA n'établissent ni d'encadrement juridique ni de mesures coercitives pour protéger les droits des communautés. Il nous paraît difficile que les

¹³⁸ AGAZIT, Abate. 2011. Le nouvel accaparement des terres africaines. Réseau de documentation et d'information pour la solidarité internationale et le développement durable.

En ligne <http://www.ritimo.org/article1019.html> consulté le 30 novembre 2012.

¹³⁹ Ibid.

¹⁴⁰ Cf. p.81.

¹⁴¹ Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. 2009. *De l'accaparement des terres à la stratégie du gagnant-gagnant*, Perspectives Économiques et Social.

En ligne <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/ak357f/ak357f00.pdf> consulté le 20 septembre 2012.

¹⁴² Ibid.

¹⁴³ Cf. Chapitre III

investisseurs prennent ceux-ci en compte. Nous croyons que l'accaparement des terres viole les dispositions du *Pacte international relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels* et du *Pacte relatif aux droits civils et politiques*, qui proclament que « tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes » (Art 1.1), et « qu'ils peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles et qu'en aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance » (Art. 1.2)¹⁴⁴. Si l'OAA est bien consciente des dangers potentiels de ces investissements, elle ne propose pas de solutions claires et précises pour y remédier. Elle reconnaît simplement la nécessité de reconnaître les droits fonciers et de les améliorer.

De plus, si l'on se concentre sur certains autres rapports de l'OAA, il appert à l'instar des autres OI, qu'elle ne prône pas l'éradication de cette pratique d'accaparement des terres. Certes, elle est favorable à une reconnaissance juridique internationale du respect des droits fonciers et de préservation des droits des utilisateurs de la terre, mais cette reconnaissance « ne vise pas à encadrer légalement les risques liés aux investissements : elle constitue davantage une privatisation du droit des populations locales et des États hôtes, dont le respect des droits dépend de la volonté des investisseurs »¹⁴⁵. Les directives mises en œuvre par les OI en matière de réforme de la législation sur la propriété foncière des pays hôtes sont plutôt des incitations aux investissements étrangers : « Outre l'expropriation des paysans, se joue ici une bataille moins visible, celle de la normalisation juridique de ce néocolonialisme foncier, avec peut-être à la clé la disparition des droits coutumiers au profit d'une conception plus occidentalisée de la propriété foncière »¹⁴⁶, donc vers une réforme de la législation des pays

¹⁴⁴ FIAN. 2010 *Accaparement de terres au Kenya et au Mozambique, Rapport de deux missions d'enquête et une analyse axée sur les droits humains de l'accaparement des terres*, FIAN

En ligne <http://www.fian.org/resources/documents/others/accaparement-de-terres-au-kenya-et-au-mozambique-1/pdf> consulté le 8 septembre 2012.

¹⁴⁵ BOUHEY, Antoine. 2010. *Terres arables, une nouvelle ruée vers l'or?*, Revue Internationale et Stratégiques.

En ligne http://dev.peuples-solidaires.org/wp-content/uploads/2010/10/Antoine_Bouhey_accaparement_terre_ok_def-2.pdf consulté le 13 septembre 2012.

¹⁴⁶ DJABALI, Nadia. 2009. *L'accaparement des terres africaines : opportunité de développement ou néocolonialisme foncier ?*, Agence d'informations sur les luttes environnementales et sociales.

hôtes¹⁴⁷. Cette reconnaissance juridique met en œuvre une conception occidentalocentrée de la propriété foncière et vise une révision des législations sur la terre. Comme nous le verrons par la suite, nous sommes en présence d'une stratégie orientée vers l'enregistrement de ces terres afin de les rendre plus identifiables aux yeux des investisseurs¹⁴⁸.

Si nous prenons simplement en compte le principe premier des RAI, mis en œuvre par la Banque Mondiale, stipulant que « les dispositions actuelles en matière de droit à la terre et aux ressources naturelles doivent être reconnues et respectées », rappelons que le pouvoir de négociation entre l'acheteur et le vendeur est, par sa nature même, inégale. En effet, les paysans, dans la grande majorité des cas, sont contraints d'accepter les conditions préparées par l'investisseur. De plus, une prise en compte des droits fonciers n'exclut aucunement les possibilités d'expropriation ultérieure par l'État¹⁴⁹.

Reconnaître les droits fonciers va plus dans le sens d'une identification des propriétaires dans le but de faciliter les transactions sur les terres et d'augmenter les chances de réussite d'opérations d'accaparement. Si ce principe propose une compensation financière aux paysans confrontés à la perte d'une terre, il ne propose aucune mesure à long terme. Or, la terre représente pour la paysannerie locale une source structurelle de revenu¹⁵⁰. On ne devrait

En ligne <http://www.grotius.fr/acquisition-privee-etrangere-de-terres-arables/> consulté le 5 mai 2012.

¹⁴⁷ BOUHEY, Antoine. 2010. *Terres arables, une nouvelle ruée vers l'or?*, Revue Internationale et Stratégiques.

En ligne http://dev.peuples-solidaires.org/wp-content/uploads/2010/10/Antoine_Bouhey_accaparement_terre_ok_def-2.pdf consulté le 13 septembre 2012.

¹⁴⁸ Cf. Chapitre III.

¹⁴⁹ Il est important de rappeler que la plupart des États touchés par ces acquisitions de terres n'ont souvent pas été préparés à ce genre d'évènements en termes de droit. Dans la plupart des cas, les droits fonciers ruraux qui sont souvent de type coutumier sont insuffisants pour être dument protégés. De plus, souvent, et notamment en Afrique, les gouvernements des pays hôtes possèdent formellement la totalité ou une partie des terres. Il est important aussi de rappeler que « la propriété privée, ou individuelle est longtemps restée inconnue dans les régions les moins denses où le sol ne constitue pas un capital, mais permet la survie » (Nbensdou S. 2006. *Il faut recoloniser les terres neuves pour développer l'Afrique*). Ainsi, les mécanismes de protection des droits des paysans sont très souvent insuffisants et ouvrent ainsi la porte à toute une série de violations (Cf. Chapitre III).

¹⁵⁰ CARRACILLO, C., DELVAUX, D., JABO, R., MONTI, G. 2011. *Sans terre pas d'avenir. Quels enjeux pour l'agriculture paysanne*. Entraide & Fraternité.

donc pas s'étonner du contenu des RAI. Ils sont un appui non négligeable au capital international et, en ce sens, ils promeuvent le renforcement de l'articulation des économies développées et des économies des PVD. Bref, ces directives représentent un appui à l'internationalisation du capital et au mouvement de l'économie mondiale.

Il n'est pas exagéré, dès lors, d'affirmer que la position de la BM sur la problématique de l'accaparement des terres et son apport au développement repose sur « une analyse superficielle des conditions de développement et des causes de la pauvreté rurale et de l'exclusion ». C'est la position de Laurent Delcourt qui écrit :

En abusant de concepts tels que participation, relation contractualisée et partenariat, la Banque Mondiale présuppose l'existence de rapports sains et équilibrés, entre acteurs dotés des mêmes capacités d'action, de négociation et d'adaptation. En promouvant l'idée de contrat, elle passe sous silence les pressions réelles que font peser sur les petits producteurs les différents maillons de la chaîne de valeur, du négociant en gros à la multinationale de transformation en passant par les grands distributeurs. [...] Bref, ce modèle idéalisé de cohabitation harmonieuse entre agricultures paysannes et agrobusiness tend à dissimuler les conflits d'intérêts, les luttes de pouvoirs et les rapports inégaux et conflictuels qui se jouent dans les campagnes des pays du Sud, avec leur lot de violences, de pression, d'expulsions et d'intimidations¹⁵¹.

Les investissements agricoles étrangers présentent des déséquilibres trop importants dans leur nature même pour croire à un apport bénéfique comme le croient les OI. Face à des écarts trop importants au niveau du rapport de force, on peut qu'admettre que les ressources naturelles devraient demeurer aux mains des États car elles sont de l'ordre du bien commun. Le problème n'est pas tant que les entreprises privées puissent utiliser ces ressources mais plutôt qu'ils en soient propriétaires. Nous sommes ici face à un problème de responsabilisation avant même d'être face à un problème d'ordre économique. Responsabilisation, car cette tendance à l'accaparement des terres nous montre clairement que le but de ces transactions est bien la concentration des richesses et non pas le partage. Or, ces dernières font partie d'un patrimoine collectif.

¹⁵¹ DELCOURT, Laurent. 2012. *L'avenir des agricultures paysannes face aux nouvelles pressions sur la terre*, CETRI.

De plus, ces principes restent dans la lignée des politiques libérales qui ont, dès leurs débuts, alimenté les stratégies des OI en matière de développement. Les dangers que posent les accaparements massifs de terres ne sont perçus, par les OI, que sous les angles d'un manque de transparence, de défaillances aux niveaux des politiques locales notamment au niveau du foncier, ou encore d'insuffisances relatives à la participation des parties prenantes¹⁵². Cette manière d'observer le phénomène et les différentes solutions préconisées dont l'établissement de codes de bonne conduite, ne doit en aucun cas être considérée comme l'expression d'une volonté de révision voir de rétablissement des règles régissant les investissements. Les investisseurs sont libres d'agir sans la moindre contrainte, car, en effet, « on compte davantage sur les capacités d'autorégulation des marchés que sur l'action publique »¹⁵³.

Le discours des OI sur la problématique des investissements agricoles étrangers est un appui certain de leur part aux stratégies des FMN et du secteur financier international, principaux acteurs au cœur de ces transactions foncières. Les OI en plus de s'aligner sur les préceptes des politiques néolibérales, participent à travers leur discours à l'expansion et à l'accumulation du capital à l'échelle planétaire. La gestion de l'économie mondiale de la part des OI va dans le sens des intérêts du capital dominant en lui assurant la maximisation de ses profits. Les OI, entités ancrées au sein des structures dirigeantes mondiales, participent à travers leurs discours à la progression du mode de production capitaliste et à l'expansion de l'économie mondiale.

Bien que les investisseurs disposent d'un appui stratégique de la part de certaines OI, comment se fait-il que, plus ou moins conscient des risques, les pays hôtes acceptent de telles transactions ? Le chapitre suivant, tentera en partie de répondre à cette interrogation. Ainsi,

¹⁵² LALLAU, B. 2011. *Quand la Banque Mondiale encourage la razzia sur les terres agricoles*. Le Monde Diplomatique.

En ligne

<http://www.mondediplomatique.fr/?page=sphinx&recherche=%40m%20banque%20mondiale> consulté le 18 septembre 2012.

¹⁵³ Ibid.

dans un premier temps, nous mettrons en lumière les différents acteurs au cœur de la problématique de l'accaparement des terres et les alliances de classes qui se dessinent. Ensuite, nous verrons que loin de représenter une solution au problème de la faim dans les PVD, ces investissements agricoles étrangers sont avant tout destinés à l'exportation et par conséquent, à l'essor de l'économie mondiale.

CHAPITRE III

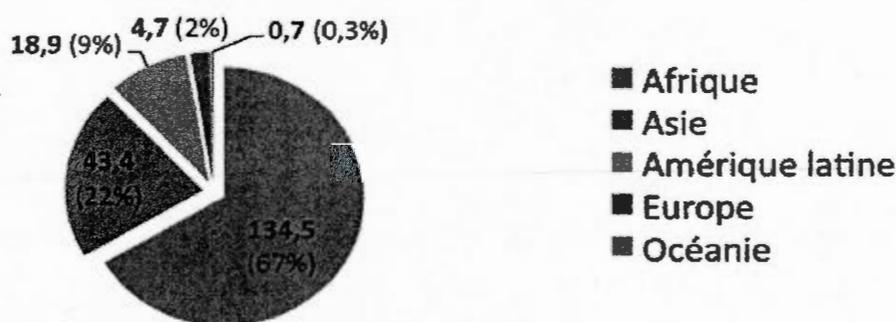
LES MÉFAITS DE L'INCORPORATION DU MODÈLE DE PRODUCTION CAPITALISTE SUR LES POPULATIONS RURALES PAYSANNES.

Plusieurs épisodes historiques peuvent illustrer la prise de possession massive de terres par des groupes dominants. Souvent acquise avec violence, la terre a de tout temps été objet de convoitise. Pensons à la période coloniale ou encore aux acquisitions massives de terres par les grands propriétaires terriens au cours des siècles. Phénomène ancien, l'accaparement des terres revêt aujourd'hui un nouveau visage. Ce qu'il y a de nouveau aujourd'hui, c'est que les terres sont louées ou achetées massivement par des investisseurs étrangers (mais aussi nationaux) afin d'y produire des denrées de base destinées en grande partie à l'exportation. Aussi, ce sont les stratégies d'investissement qui sont tout à fait nouvelles. En dehors de la pure spéculation, elles visent surtout la sécurisation alimentaire et énergétique.

Les chiffres sont alarmants. On estime qu'entre 2000 et 2010, c'est 6 fois la superficie du Royaume-Uni qui aurait été accaparé. Bien que le phénomène s'étende à l'échelle planétaire, trois continents sont majoritairement ciblés, il s'agit de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique Latine. D'après les données disponibles, entre 2000 et 2010, on

estime la surface de terre ayant fait l'objet de transaction en Afrique à 134 millions d'hectares, en Asie à 43 millions d'hectares et en Amérique Latine à 19 millions d'hectares¹⁵⁴.

Figure 3. Superficie des terres accaparées, par continent 2000-2010 (en millions d'hectares, en pourcentage de la superficie totale) (Land Matrix. 2011. <http://landportal.info/landmatrix>)



En général, les investisseurs recherchent des terres fertiles avec des disponibilités en eau, un potentiel de croissance de la productivité agricole, des politiques foncières favorables et une main d'œuvre bon marché et peu au fait de ses droits.

Divers acteurs sont impliqués dans ces transactions. A travers des études de cas sélectionnés sur trois continents (Afrique, Amérique Latine et Asie), ce chapitre mettra en lumière la diversité des investisseurs impliqués dans le processus. Cette étude nous permettra d'observer ce que nous nommerons des alliances de classe. Nous verrons que les gouvernements des pays hôtes de ces terres jouent un rôle clef afin de faciliter le processus d'acquisition illustrant ainsi une complicité certaine entre investisseurs et gouvernements hôtes. Aussi, nous verrons que certains acteurs nationaux participent activement à cette

¹⁵⁴ Land Matrix, 2011 In. ITALIEN, François. 2012. *L'accaparement des terres et les dispositifs sur le foncier agricole. Les enjeux pour l'agriculture québécoise*. Institut de recherche en économie contemporaine. p-5.

dynamique. Ces données permettront d'illustrer la thèse d'une alliance entre capitaux locaux et capitaux étrangers. Ensuite, certaines études de cas soulèveront l'existence de plusieurs mythes, dont celui de la vacuité des terres et placeront au centre du débat la notion de domanialité. Nous verrons que vacuité et domanialité constituent deux éléments complémentaires permettant de justifier ces accaparements. Pour finir nous montrerons que ces investissements sont loin de représenter des solutions aux problèmes d'insécurité alimentaire. En effet, nous verrons que ces projets sont en très grande partie orientée vers l'exportation.

3.1. Diversité des acteurs et alliances de classe.

Comme nous avons pu le voir lors de notre Chapitre I, les crises financière et alimentaire de 2007-2008 ont largement contribué à l'accélération des acquisitions de terres agricoles à grande échelle. Si la crise alimentaire avec la hausse des prix des denrées alimentaires a poussé certains États à créer des fonds souverains afin d'assurer leur sécurité alimentaire et a encouragé l'industrie de l'agroalimentaire à sécuriser ses approvisionnements, la crise financière a également ouvert la porte aux capitaux vers le foncier et ceci à travers une logique spéculative. Issus du secteur de l'agroalimentaire ou du monde des affaires et de la finance, divers types d'investisseurs peuvent être observés.

Nature et origine diverses des investisseurs.

Un premier point est important à relever c'est que les investisseurs ne proviennent pas essentiellement des pays développés. Les acquisitions foncières par de grandes firmes de pays émergents constituent une très grande partie de ces investissements¹⁵⁵. Notons par exemple le cas célèbre de l'Affaire Daewoo à Madagascar. Ce projet entre la société sud-coréenne Daewoo Logisitcs et le gouvernement malgache du président Ravalomanana visait

¹⁵⁵ GINGEMBRE, Mathilde. 2010. La résistance à l'accaparement des terres à Madagascar. Agricultures familiales et sociétés civiles face aux investissements dans les terres dans les pays du sud. Coordination Sud.

l'acquisition de 1 300 000 hectares de terres dans quatre régions côtières de l'île et prévoyait l'implantation de palmiers à huile et de maïs dans le but d'approvisionner le marché sud-coréen¹⁵⁶. Notons également le cas de la Chine qui investit massivement au Pakistan. D'après le GRAIN, une des plus grande entreprise chinoise du secteur agricole, China Green Agriculture, aurait fait l'acquisition de 4000 hectares de terres auprès du ministère fédéral du service de la National Food Security and Research en vue de produire des fruits et légumes.¹⁵⁷ Olam, une société indienne basée à Singapour et un des plus grands négociants de matières premières au monde, investit lourdement en Afrique et en Amérique Latine. Au Brésil, la société cultive 12 000 hectares d'arachides et 5 000 hectares de soja et de maïs destinés au marché indien¹⁵⁸.

Les investisseurs proviennent également de firmes importantes des pays du Nord¹⁵⁹. Nous pouvons ici noter le cas du géant du sucre français Tereos qui a signé un bail de 50 ans sur 14 000 hectares de plantations de canne à sucre au Mozambique¹⁶⁰. En Argentine, la société américaine Adecoagro, contrôlée par le milliardaire George Soros, est propriétaire de 287 884 hectares de terres en Argentine, au Brésil et en Uruguay. Ces terres sont destinées à la production de canne à sucre et à l'élevage¹⁶¹. Feronia Incorporation, société canadienne œuvrant dans le secteur de l'agrobusiness a obtenu en 2009 en République du Congo, une concession de 100 000 hectares de palmiers à huile¹⁶².

S'il est vrai que la majorité des investissements sont d'origine étrangère, la part d'investissement issue des investisseurs nationaux n'est pas négligeable. Bien que notre étude s'intéresse prioritairement aux investissements étrangers, il est essentiel de tenir compte du fait que les compagnies et élites locales sont, dans certains cas, des intermédiaires de taille

¹⁵⁶ Ibid.

¹⁵⁷ GRAIN. 2012.

¹⁵⁸ Ibid.

¹⁵⁹ GINGEMBRE, Mathilde. 2010. La résistance à l'accaparement des terres à Madagascar. Agricultures familiales et sociétés civiles face aux investissements dans les terres dans les pays du sud. Coordination Sud.

¹⁶⁰ GRAIN. 2012.

¹⁶¹ Ibid.

¹⁶² Ibid.

pour la réalisation de ces investissements fonciers¹⁶³. Par exemple, la société française Louis Dreyfus, un des plus gros producteurs de sucre au monde, a fusionné en octobre 2009 avec le producteur de canne à sucre brésilien Santelisa Vale afin de former LDV-SEV. « Grâce à cet accord, Louis Dreyfus contrôle désormais 329 000 ha de plantations de canne à sucre au Brésil »¹⁶⁴. Outre le fait que les élites nationales poursuivent leurs propres intérêts, le soutien qu'elles donnent aux investisseurs étrangers illustrent bien le fait que nous sommes en présence d'une alliance entre capitaux nationaux et capitaux internationaux ; « Ces élites ont un accès plus facile et une meilleure connaissance des communautés locales, et peuvent donc faciliter le processus d'accaparement »¹⁶⁵. Le cas de compagnie sucrière Brésilienne COSAN est particulièrement intéressant pour illustrer cette alliance. En effet, COSAN détient un fond spécialisé dans les investissements agricoles, le *Radar Propiedades*. Ce fond sert à acheter des terres brésiliennes de la part de clients étrangers dont notamment le Teachers' Insurance and Annuity Association- College Retirement Equities Fund of the US (TIAA-CREF), un des plus importants fonds de pension privé américain¹⁶⁶.

Il y a mieux. On a relevé que des groupes financiers et des détenteurs de capitaux des pays ciblés par les investisseurs internationaux sont impliqués dans le processus d'accaparement des terres. C'est le cas du Brésil, par exemple, dont une société des familles brésiliennes Marchett et Cambruzzi a acquis 13 000 hectares de terres agricoles à Puerto Gaitan en Colombie afin d'y produire du soja¹⁶⁷. Le cas de la société agricole argentine Cresud est révélateur. Détenu aujourd'hui par « le magnat argentin de l'immobilier » Eduardo Elsztein, Cresud était devenu « le plus grand propriétaire foncier d'Argentine, contrôlant plus de 628 000 ha, sur lesquels il produit principalement du bétail et du soja ».

¹⁶³ GINGEMBRE, Mathilde. 2010. La résistance à l'accaparement des terres à Madagascar. Agricultures familiales et sociétés civiles face aux investissements dans les terres dans les pays du sud. Coordination Sud.

¹⁶⁴ GRAIN. 2012.

¹⁶⁵ JORAND Maureen et MANGANELLA Antonio. 2012. *Investissements et accaparements des terres et des ressources : prévenir les violations des droits humains*. CCFD-Terre Solidaire.

¹⁶⁶ GRAIN. 2010. L'accaparement des terres en Amérique Latine. GRAIN.

En ligne <http://www.grain.org/article/entries/4031-l-accaparement-des-terres-en-amerique-latine> page consultée le 21 décembre 2012.

¹⁶⁷ GRAIN. 2012.

En outre, Cresud est active dans les pays limitrophes. Elle contrôlerait 17 000 hectares de terres en Bolivie, 142 000 hectares au Paraguay, et 175 000 hectares au Brésil. Au total, ses réserves de terres s'élèveraient à 962 000 hectares¹⁶⁸.

Et, fait notable, les investisseurs peuvent également être des États ou des fonds souverains, comme nous l'avons déjà noté au premier chapitre :

Dans ces cas, les pays d'origine dépendent fortement des importations alimentaires mais disposent de ressources monétaires. Les investissements se réalisent alors de plus en plus dans le cadre d'accords entre gouvernements, via des fonds publics ou par des compagnies dans lesquels l'État est l'actionnaire majoritaire¹⁶⁹.

C'est le cas du gouvernement chinois qui aurait en 2010 déposé une requête auprès du gouvernement colombien concernant une acquisition de 400 000 hectares de terres dans la région d'Orinoquia¹⁷⁰. Aussi, en 2009, le géant italien de l'énergie ENI, « dont la majorité du capital appartient au gouvernement italien » a signé un accord avec le gouvernement du Congo pour l'implantation d'un projet visant la plantation de palmiers à huile¹⁷¹.

Ainsi, en matière d'accapement des terres, les investisseurs peuvent se répertorier en quatre catégories : les investisseurs issus des pays émergents, les investisseurs issus des pays du Nord, les firmes nationales et les élites locales, et les États investisseurs.

Il est un rouage important de ce processus de « montage » d'une alliance de classe internationale dont il nous faut préciser le rôle. Il s'agit de l'État, notamment de l'État des pays dominés. Son intervention est stratégique. Sans son assentiment et sa complicité agissante, la constitution d'une telle alliance aurait du mal à se concrétiser.

¹⁶⁸ Ibid.

¹⁶⁹ GINGEMBRE, Mathilde. 2010. La résistance à l'accapement des terres à Madagascar. Agricultures familiales et sociétés civiles face aux investissements dans les terres dans les pays du sud. Coordination Sud.

¹⁷⁰ GRAIN.2012.

¹⁷¹ Ibid.

L'État complice.

Les transactions sur les terres sont le fruit d'importantes négociations entre les investisseurs et les gouvernements des pays hôtes. Les locations ou achats de terres découlent d'accords entre ces deux parties. Si les gouvernements des pays hôtes ne permettaient pas ce genre d'opérations et que les droits fonciers des populations rurales étaient dûment protégés, de telles pratiques pourraient difficilement avoir lieu. Ce sont en effet les structures mises en place par les gouvernements qui permettent ces transactions.

Aussi, la question se pose de savoir si nous serions en présence d'une connivence, d'une alliance même entre l'État et le capital privé international et national. Nous le croyons. La mise en place d'une alliance de classe de ce type n'augure rien de bon pour les paysanneries des pays concernés par le mouvement d'accaparement des terres. Les prochaines pages s'évertueront à en établir la « vérité ».

La complicité des gouvernements.

Il est essentiel de retenir que le processus d'accaparement des terres agricoles est une transaction qui se fait à double sens. Les acteurs locaux qui cèdent les terres y trouvent leurs intérêts et « répètent en écho les arguments des investisseurs afin de justifier leurs actions auprès des populations »¹⁷². Les gouvernements impliqués dans cette dynamique acceptent ces propositions d'acquisition car « cela signifie de l'argent frais qui arrive de l'étranger pour construire des infrastructures rurales, moderniser les installations d'entreposage et de transport, réunir des exploitations agricoles et industrialiser les activités »¹⁷³, donc des possibilités de renforcement du pouvoir des élites dirigeantes. Après une période de désinvestissement massif dans le secteur agricole, ces transactions permettent aux

¹⁷² DIALLO, Safiatou. 2012. L'accaparement des terres agricoles en Afrique. Université d'Ottawa. p-10.

¹⁷³ GRAIN. Main basse sur les terres agricoles en pleine crise alimentaire et financière. GRAIN, 2008.

En ligne <http://www.grain.org/es/article/entries/140-main-basse-sur-les-terres-agricoles-en-pleine-crise-alimentaire-et-financiere> consulté le 25 octobre 2012.

gouvernements locaux d'attirer des capitaux étrangers¹⁷⁴ renforçant du coup l'alliance de classe internationale ainsi constituée. Dans certains cas, il arrive que les gouvernements fassent appel à des entreprises privées afin de faciliter les transactions¹⁷⁵. Ces agences de promotion, outre de faciliter l'acquisition des permis, se chargent d'obtenir les autorisations nécessaires aux transactions. Ainsi, en Tanzanie, des banques de terres ont été constituées afin d'identifier les terres disponibles pour les investisseurs potentiels. Par exemple, le Tanzania Investment Center (TIC) aurait identifié près de 2.5 millions d'hectares de terres disponibles pour des projets d'investissements¹⁷⁶.

Cet accaparement des terres par les opérateurs financiers ne peut donc se réaliser que grâce à la complicité des États hôtes. En effet, «c'est nécessairement à ce niveau que se prennent les décisions d'attribution de territoires considérables aux acteurs principaux du capital financier et que sont mis en œuvre les mesures coercitives nécessaires pour obtenir l'éviction des paysans dépossédés»¹⁷⁷. Pour le centre d'Information Inter-Peuples :

Ces appropriations massives ne sont possibles que par les leviers de la corruption politique et financière à grande échelle, qui finissent par former un système de type mafieux, et donnent lieu à des manipulations des régimes fonciers qui relèvent plus du brigandage que du respect des droits coutumiers.

Dans la région de Piura au nord du Pérou, une filiale de la compagnie américaine «The Maple Companies» a obtenu du gouvernement régional plus de 10 000 hectares de terres au prix de 60 dollars l'hectare. Le Président de la République du Pérou aurait personnellement soutenu ce projet en vantant les mérites de cette «révolution agraire». En

¹⁷⁴ VALLIÈRES, Pascal. *Investissements agricoles étrangers et enjeux fonciers en Afrique Subsaharienne*. Possibles, vol. 36, numéro 1, 2012. p-5.

En ligne. <http://redtac.org/possibles/2012/04/06/investissements-agricoles-etranagers-et-enjeux-fonciers-en-afrique-subsaharienne/> consulté le 29 octobre 2012. p-5.

¹⁷⁵ Ibid.

¹⁷⁶ COTULA, L., VERMEULEN S., LEONARD, R et KEELEY J. *Land grab or development opportunity? Agricultural investment and international land deal in Africa*, IIED/FAO/IFAD, Londres/Rome, 2009 In. VALLIÈRES, Pascal. *Investissements agricoles étrangers et enjeux fonciers en Afrique Subsaharienne*. Possibles, vol. 36, numéro 1, 2012. p-6.

En ligne. <http://redtac.org/possibles/2012/04/06/investissements-agricoles-etranagers-et-enjeux-fonciers-en-afrique-subsaharienne/> consulté le 29 octobre 2012.

¹⁷⁷ En ligne <http://www.ciip.fr/docum/docel/razzia.pdf> consulté le 3 décembre 2012.

plus de cette concession, la filiale Maple Ethanol SRL aurait bénéficié d'un large projet d'irrigation, entièrement financé par les pouvoirs publics, lui concédant « l'exclusivité de l'utilisation des eaux de la rivière China »¹⁷⁸.

Une question se pose cependant. Ces terres sont-elles réellement disponibles pour accueillir ces investisseurs ?

3.2. Les abus des politiques foncières.

Comme nous avons pu le voir, les gouvernements jouent un rôle clef dans le processus d'acquisitions foncières. Dans la plupart des PVD, et c'est important, la majorité voire la totalité des terres font partie du domaine public¹⁷⁹. On comprend dès lors que les acquisitions massives de terres se fondent sur deux éléments complémentaires : la vacuité et de la domanialité. Dans le premier cas, on présume que les terres sont vacantes tandis que dans le second elles sont considérées libres et sans « propriétaires », et, pour ces raisons, elles doivent revenir à l'État qui peut ainsi en disposer librement¹⁸⁰. Autrement dit, la domanialité signifie « le régime des biens appartenant aux personnes publiques »¹⁸¹. Ce diagnostic de vacuité et de domanialité est-il correct ? Que recouvre-t-il exactement ?

Dans le cadre de ses recherches portant sur le continent africain, Pascal Vallières a établi que, « des données issues de l'imagerie satellitaire datant de 1995-1996 indiquent qu'il y

¹⁷⁸ GINGEMBRE, Mathilde. 2010. La résistance à l'accaparement des terres à Madagascar. *Agricultures familiales et sociétés civiles face aux investissements dans les terres dans les pays du sud*. Coordination Sud.

¹⁷⁹ VALLIÈRES, Pascal. 2012. *Investissements agricoles étrangers et enjeux fonciers en Afrique Subsaharienne*. Possibles, vol. 36, numéro 1. p-5.

En ligne. <http://redtac.org/possibles/2012/04/06/investissements-agricoles-etrangeurs-et-enjeux-fonciers-en-afrique-subsaharienne/> consulté le 29 octobre 2012.

¹⁸⁰ CHOUQUER, Gérard. *Comprendre les acquisitions massives de terres dans le monde aujourd'hui*. FIG Working Week, Rome, Italie, 6-10 mai.

En ligne. http://www.fig.net/pub/fig2012/papers/ts01h/TS01H_chouquer_5932.pdf consulté le 1 novembre 2012.

¹⁸¹ Ibid.

En ligne. http://www.agter.asso.fr/IMG/pdf/2011_ctf_fiche-pedag_chouquer_domanialite_fr.pdf consulté le 30 novembre 2012.

aurait environ 800 millions d'hectares de terres cultivables sur le continent africain, dont près de 200 millions déjà utilisées »¹⁸². Fait remarquable cependant, ces données ne tiennent pas compte des nombreuses pratiques culturales sur ces terres (rotations des cultures, terres en jachère). Et, en général, les gouvernements des pays hôtes n'en tiennent pas compte et font fi des populations qui y vivent sans détenir de titre de propriété. Or, cela est une dimension importante de la question vu sa relation à l'insécurité alimentaire et à l'agriculture de subsistance.

C'est en cela qu'on réalise l'inanité des « garde-fous » définis par la Banque Mondiale et l'OAA. Les stratégies de ces organisations sont bien au fait des malversations courantes dans les PVD et, apparemment s'en soucient fort peu. Et, en ce sens, il n'est pas faux d'avancer que leur souci premier est le renforcement de l'accumulation du capital. Le développement de l'économie mondiale, en définitive, est bien ce qui semble être leur préoccupation dominante.

Le cas de l'Éthiopie est frappant car la majeure partie des terres attribuées par le gouvernement aux investisseurs étrangers se situe dans des zones fertiles très propices à l'agriculture. Pour Nyikaw Ochalla, directeur de l'organisation de défense de la tribu des Anuak :

Le gouvernement Éthiopien trompe toutes ces entreprises étrangères en prétendant que les vastes terres fertiles qui leur sont loués ne sont que des terres à l'abandon et que les transactions n'ont donc aucun impact socio-économique ni environnemental sur la vie et les moyens de subsistance des populations indigènes de la région¹⁸³.

¹⁸² VALLIÈRES, Pascal. 2012. *Investissements agricoles étrangers et enjeux fonciers en Afrique Subsaharienne*. Possibles, vol. 36, numéro 1. p-6.

En ligne. <http://redtac.org/possibles/2012/04/06/investissements-agricoles-etranagers-et-enjeux-fonciers-en-afrique-subsaharienne/> consulté le 29 octobre 2012.

¹⁸³ OCHALLA, N. 2012. *Produire du riz ou investir dans la région de Gambela : la vidéo de propagande du gouvernement éthiopien*, Anywaa Survival Organisation, 2010 In VALLIÈRES, Pascal. *Investissements agricoles étrangers et enjeux fonciers en Afrique Subsaharienne*. Possibles, vol. 36, numéro 1. p-7.

En ligne. <http://redtac.org/possibles/2012/04/06/investissements-agricoles-etranagers-et-enjeux-fonciers-en-afrique-subsaharienne/> consulté le 29 octobre 2012.

L'idée selon laquelle il existe une importante réserve de terres agricoles est défendue aussi bien par les gouvernements que par les investisseurs et a gagné énormément de terrain au sein des institutions européennes notamment dans le cadre des politiques de promotion des agrocarburants. Or, cela est loin d'être le cas. Si pour les investisseurs et leurs partenaires les terres sont perçues comme sous-utilisées et improductives, et qu'une réhabilitation de ces terres serait nécessaires afin de les rendre productives et bénéfiques pour les populations rurales, ceux-ci ignorent le fait que ces terres connaissent d'autres formes d'usages (alimentation du bétail, collecte du bois...). Pour Von Braun, ces autres formes d'usages sont sous-estimées voir ignorées des évaluations officielles et ces acquisitions de terres pourraient priver les plus pauvres du filet de sécurité que constitue pour eux ce type d'usage de la terre¹⁸⁴. De ce fait, la terre, sa propriété, son accessibilité est une ressource essentielle, vitale.

La terre, une ressource vitale et un objet de convoitise.

L'accès à la terre pour les populations rurales paysannes est absolument vital dans le sens où cet accès est indispensable à leur sécurité alimentaire. Perdre la terre est une perspective redoutée par les petits exploitants, car, en plus de nuire à leur sécurité alimentaire, cela signifie la perte d'opportunités de développement. La terre, en plus d'être un bien de production crucial, est nécessaire pour assurer la sécurité des moyens de subsistance de la famille.

Elle peut fournir du fourrage, des noix, des fruits, des racines, des herbes médicinales et de cuisine, des teintures, des cordes, du bois, des matériaux pour la toiture et les barrières. Nombre de ces ressources sont disponibles sur les terres communes, et sont souvent particulièrement importantes pour les femmes. La terre procure également un espace pour des événements sociaux, culturels, spirituels et rituels, et à ce titre elle

¹⁸⁴ VON BRAUN, J. et MEISENDICK, R. 2009. *Land Grabbing by Foreign Investors in Developing Countries: Risk and Opportunities*, IFPRI Policy Brief 13 In BORRAS J. et FRANCO J. 2010. "Codes de bonne conduite" : une réponse à l'accaparement des terres? Alternatives Sud, Vol. 17, p-62

est essentielle à la conservation de l'identité et au bien être d'une communauté et de ses membres¹⁸⁵.

Ainsi, la terre, en plus d'être la base de la production alimentaire de ces populations, revêt une dimension culturelle, sociale et structurelle dans la plupart des sociétés qui sont touchées par le phénomène d'accaparement. Et, l'arrivée des investisseurs perturbe cet accès à la terre, car, dans certains cas, elle peut mener à l'expropriation des paysans de leurs terres. Cet effet est d'autant plus accentué que la durée des baux est en moyenne de 99 ans et est généralement renouvelable. Les terres deviennent alors inaccessibles pendant plusieurs générations. Avec une telle échéance, on peut valablement penser que lorsque ces terres redeviennent accessibles, les familles paysannes, les savoir-faire ancestraux et leurs compétences auront disparu du paysage rural.

L'éviction des communautés de leurs terres les prive de leur moyen de production, que ce soit leur propre nourriture ou les surplus qui sont normalement vendus à leurs partenaires commerciaux. Dépossédés de leurs terres, les paysans deviennent alors candidats à l'exode rural, participant ainsi au gonflement des bidonvilles à la périphérie des grandes agglomérations. Certains peuvent partir à la recherche d'un nouveau lopin de terres, ce qui peut être laborieux dans un contexte de forte pression sur le foncier, ou travailler en tant qu'ouvrier agricole pour le nouvel investisseur.

Du droit coutumier à la propriété privée.

Pour S.Borras et J. Franco, « les dynamiques politiques des relations de propriété foncière qui sont liées aux transactions (trans)nationales des terrains commerciaux se jouent sur deux fronts » : celui des propriétés privées appartenant aux classes et groupes sociaux dominants (les propriétaires, les chefs traditionnels de village ou encore les bureaucrates de l'État), d'une part, et l'ensemble des terres « non privées » dites « terres publiques » d'autre

¹⁸⁵ OXFAM. 2011. Terres et pouvoirs, le scandale grandissant qui entoure la nouvelle vague d'investissements fonciers. Note d'information d'OXFAM.

En ligne <http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bp151-land-power-rights-acquisitions-220911-fr.pdf> consulté le 21 octobre 2012.

part. Ce deuxième front constitue la cible principale des investissements agricoles étrangers et représente une superficie très vaste. Par exemple, en Afrique, cette catégorie de terres représente la majorité des terres. En Indonésie elles représentent 70% des terres et aux Philippines, la superficie des terres agricoles non-privées s'élève à 12 millions d'hectares.

C'est à cette dernière catégorie de terres que s'applique le concept de domanialité qui confère aux gouvernements des États hôtes le monopole sur le foncier. Il n'est pas surprenant dès lors que ces derniers peuvent ainsi aliéner des terres sans même en consulter les utilisateurs. Notons que la domanialité est apparue au moment des indépendances, moment où les anciennes puissances coloniales ont légué la propriété des terres et aussi des ressources aux États fraîchement indépendants. Dans bien des cas, les gouvernements ont depuis conservé la propriété officielle des terres. Ainsi, les utilisateurs réels des terres, ne disposant pas de titres sur les terres, n'ont pas de droit d'usage ou de droit de propriété au regard des exigences nationales officielles¹⁸⁶ :

Dans tels cas, l'État s'estime fondé à disposer des terres. Et la réalité de l'organisation du pouvoir conduit souvent les gouvernants à en user en propriétaires privés. Ils les attribuent aux investisseurs quand bien même elles sont le support de ressources essentielles pour des individus et des groupes. Les droits de ces populations ne font pas l'objet de la reconnaissance suffisante dans le cadre légal officiel pour être effectivement protégés¹⁸⁷.

Au Brésil, au moment de la conquête portugaise, les terres étaient considérées comme publiques, « appartenant d'abord à la couronne portugaise, puis à l'Empire, par droit d'occupation et de conquête » :

¹⁸⁶ CRID. 2010. Lutter contre l'accaparement des terres : des mobilisations locales au renforcement du droit international. Module de formation dans le cadre de l'université d'été du CRID, p- 2.

En ligne http://www.universite-si.org/IMG/pdf/Annexe_module_11-1_Analyse_et_enjeux.pdf consulté le 1 novembre 2012.

¹⁸⁷ Ibid.

Les terres exploitées par des particuliers qui n'étaient pas légalement incorporées au domaine privé (par des documents officiels) étaient dévolues à la Couronne, d'où la dénomination-encore en usage aujourd'hui- de « terres dévolues » (*terras devolutas*) qui finit par indiquer, dans la compréhension commune, la terre sans propriétaire, abandonnée¹⁸⁸.

Avec la Constitution républicaine de 1871 ces terres furent concédées aux États de la Fédération. Certaines régions de l'Amazonie brésilienne demeurent encore aujourd'hui sous ce registre foncier dont notamment la région de Santarem à l'ouest de l'État du Pará qui demeure sous contrôle fédéral et qui se retrouve aujourd'hui en partie sous l'emprise et le contrôle de la multinationale américaine Cargill.

Au Guatemala, la situation est quelque peu similaire. La couronne espagnole s'appropriâ toutes les terres de la région et le roi d'Espagne devint l'unique détenteur de tous les droits sur les terres et sur les ressources naturelles¹⁸⁹. Au moment de son indépendance en 1821, c'est le nouvel État national qui reçut « légalement en héritage les droits dont disposait le Roi d'Espagne sur les terres [...] Cela signifia donc la conservation du même système de création de droits depuis le haut [...] et la concentration des droits sur la terre entre les mains d'un petit secteur de la société ayant le pouvoir »¹⁹⁰.

Cependant il est bon de rappeler que, sur les trois continents principalement touchés par ces investissements agricoles étrangers, le statut juridique des terres concernées est très variable, « d'autant plus qu'il reflète souvent les particularités de l'histoire locale et les spécificités des droits coutumiers appliqués par les populations traditionnelles dans leurs régions »¹⁹¹. C'est pour cela qu'il est important d'insister sur la grande difficulté à trouver des données fiables sur ces investissements :

¹⁸⁸ CAMINHA BARROS, L. 2010 Le processus d'appropriation privée de terres publiques à Santarem État du Para. Brésil. AGTER. p-4.

http://www.agter.asso.fr/IMG/pdf/caminha_ludmila_2010_agter_santarem_fr.pdf

¹⁸⁹ MERLET, Pierre. 2011. Guatemala : La situation de la terre et des forêts. AGTER.

En ligne http://www.agter.asso.fr/article774_fr.html consulté le 27 décembre 2012.

¹⁹⁰ Ibid.

¹⁹¹ <http://www.ciip.fr/docum/docel/razzia.pdf>

Comme les transactions se négocient et se décident au niveau des chefs d'État, il règne le plus souvent une grande opacité sur le contenu des contrats. On trouve très peu d'informations sur le statut juridique des terres concernées, la durée prévue de l'occupation et l'utilisation qui en sera faite, moins encore sur le montant des transactions et pratiquement rien sur le sort réservé aux paysans vivant sur ces terres. Sans parler naturellement des dessous de table conséquents qui doivent convaincre les décideurs de prendre le risque de combattre les résistances des populations victimes de ces pratiques et de violer les droits que leur reconnaissent les conventions internationales signées par leur propre État¹⁹².

Ce qu'il importe de retenir, c'est que la question des droits fonciers est au cœur de la problématique de l'accapement des terres. Souvent, l'explication la plus souvent avancée pour parler de la pénurie d'investissement dans le secteur agricole des PVD est le manque de titres de propriété fiables qui aurait pour conséquence de décourager les potentiels investisseurs¹⁹³. Pour Borrás, c'est une des raisons pour laquelle les OI œuvrant dans le développement font la promotion d'acquisitions de titres de propriété privée « à travers des mécanismes censés être efficaces sur les plans économiques et administratifs »¹⁹⁴. C'est pourquoi on insiste sur la nécessité de mettre en place un système moderne d'immatriculation et de titres fonciers.

Or, « la propriété privée ou individuelle est longtemps restée inconnue dans les régions les moins denses où le sol ne constitue pas un capital mais permet la survie »¹⁹⁵. Pour Pascal Vallières, il ne fait aucun doute que « le dogme de la propriété privée tend à vouloir s'imposer par les pressions externes sur les États »¹⁹⁶. Ce qui contraste avec l'expérience historique des peuples africains pour qui l'espace est un moyen d'assurer la reproduction du groupe dans ses dimensions matérielles, sociales et idéologiques. Rappelons que la

¹⁹² <http://www.ciip.fr/docum/docel/razzia.pdf>

¹⁹³ BORRAS J. et FRANCO J. 2010. "Codes de bonne conduite" : une réponse à l'accapement des terres? Alternatives Sud, Vol. 17, p-62

¹⁹⁴ Ibid.

¹⁹⁵ VALLIÈRES, Pascal. 2012. *Investissements agricoles étrangers et enjeux fonciers en Afrique Subsaharienne*. Possibles, vol. 36, numéro 1. p-6.

En ligne. <http://redtac.org/possibles/2012/04/06/investissements-agricoles-etrangees-et-enjeux-fonciers-en-afrique-subsaharienne/> consulté le 29 octobre 2012.

¹⁹⁶ Ibid.

conception occidentale « appréhende plutôt l'espace comme un capital à exploiter et à rentabiliser »¹⁹⁷. La terre en Afrique est un bien indivisible comme l'eau et l'air, et les peuples sont garants de la terre et non pas propriétaires.

Mamadou Goita, secrétaire exécutif du Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'ouest (Roppa) dénonce à juste titre cette tendance à la titrisation des terres :

Il y a d'autres modes de sécurisation foncière qui existe aujourd'hui. Il s'agit des modes collectifs de sécurisation qui permettent aux exploitants d'être sereins sur leur terre sans avoir un titre individuel de propriété. Le titre est la voie royale pour concentrer le patrimoine foncier entre les mains de quelques opérateurs, en particulier les banques qui le demandent comme garantie. En effet si la terre est mise en garantie pour obtenir un crédit, lorsque l'on voit les taux d'intérêt qui sont pratiqués, très supérieurs au taux de rentabilité des exploitations familiales, les producteurs courent à la faillite. Après quoi, le titre foncier se retrouvera dans les mains des banquiers, qui vont les rétrocéder aux plus offrants. La plupart de nos pays sont dans une logique de la privatisation du patrimoine foncier. Mais en Afrique de l'Ouest et en particulier dans mon pays, le Mali, on dit que la terre appartient à trois personnes. Elle appartient d'abord aux morts, aux ancêtres, qui nous ont légué ces terres. La terre appartient également aux vivants, qui doivent pouvoir se nourrir et vivre de ce bien. Les troisièmes propriétaires sont ceux qui vont naître. La terre leur appartient. Il faut qu'ils puissent profiter demain de cette ressource [...] ¹⁹⁸.

Ces propos sont forts de sens et montrent bien que cette tendance à la titrisation et à la consolidation de la notion de propriété privée a pour but la mise en œuvre d'un outil légal s'alignant sur les intérêts du capital. Et l'établissement de droits de propriétés clairs sur les terres comme le réclament certains ne règle rien en définitive et ne protègent nullement les populations des risques de dépossession et de déplacement.

¹⁹⁷ Ibid.

¹⁹⁸ GOITA, Mamadou. 2012. L'accapement des terres est un problème de société. Le point de vue du Roppa. Revue Grain de sel.

En ligne <http://www.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel/57-foncier-innover-ensemble/article/l-accapement-des-terres-est-unconsulté le 1 novembre 2102>

La discussion précédente n'épuise pas la question. Il est une autre dimension qui doit être prise en compte : la sécurité alimentaire des PVD, sujets à ces investissements à grande échelle, où l'insécurité alimentaire est un véritable fléau. Une question se pose au vu des développements précédents : ces investissements sont-ils des réponses au problème de la faim dans les régions ciblées?

3.3. L'orientation vers l'exportation ou la contribution à l'essor de la mondialisation.

David Harvey explique le caractère prédateur du capitalisme notamment par le concept d'accumulation par dépossession. Le problème du capitalisme selon lui, résulte du surplus de capital par rapport aux opportunités d'investissements rentables. La recherche et l'accumulation du profit étant à la base du système capitaliste, l'accumulation par dépossession est vue comme une solution à ce problème d'accumulation et de reproduction du capitalisme. Pour David Harvey, cela se fait selon la logique prédatrice de l'appropriation primitive des biens communs.

La notion d'espace prend toute son importance car, d'après David Harvey, la solution à ce problème de suraccumulation est l'ouverture par la force des territoires non capitalistes aux activités commerciales mais surtout au capital. Dans cette perspective l'accaparement des terres est tout à fait dans cette logique. Loin de présenter une solution aux problèmes de la faim dans les PVD, l'acquisition de terres à grande échelle résulte de stratégies « cannibales » de la part du monde de la finance et de l'agro-industrie où la quête de profit et la réponse aux problèmes de surplus demeurent l'unique but. Cela se voit très bien si l'on examine l'orientation de la production agricole provenant des terres accaparées. Dans la grande majorité des cas, la production est essentiellement destinée à l'exportation.

Un rapport dirigé par Lorenzo Cotula¹⁹⁹ montre clairement cette tendance en différenciant bien les productions destinées à la production de denrées alimentaires des productions destinées aux agrocarburants²⁰⁰. D'après cette étude, les projets visant la production de biocarburants représentent une part significative de ces projets d'investissements. Cependant, l'attrait pour ce genre de production diffère selon les pays étudiés. D'un côté en Éthiopie, 98% des projets enregistrés concernent des productions destinées à l'agroalimentaire contre seulement 2% pour les biocarburants. De l'autre, des études qualitatives de cette recherche montrent que des pays comme le Mozambique et la Tanzanie ont embrassé des politiques plus favorables aux biocarburants.

Les graphiques qui suivent illustrent la part des investissements destinée aux projets agroalimentaires et aux projets visant la production de biocarburants dans cinq états : l'Éthiopie, le Ghana, Madagascar, le Mali et le Soudan. Il est à noter que la rubrique biocarburants des graphiques inclut les matières premières nécessaires pour le bioéthanol et le biodiesel. Aussi, il est important de préciser que la frontière entre les cultures destinées à la production d'aliments et d'agrocarburants est floue dans le sens où une même terre peut être utilisée pour ces deux types de production.

¹⁹⁹ COTULA, L. et al. 2009. *Land grab or development opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa*. FAO, IIED et IFAD.

En ligne. http://www.ifad.org/pub/land/land_grab.pdf consulté le 1 novembre 2012.

²⁰⁰ Ce rapport analyse la situation dans cinq pays, soit l'Éthiopie, le Ghana, Madagascar, le Mali et le Soudan.

Figure 4. Répartition des projets par secteurs de productions en Éthiopie, au Ghana, à Madagascar, au Mali et au Soudan, 2004-2009 (en dollars américains) (COTULA. L et al. 2009. http://www.ifad.org/pub/land/land_grab.pdf)

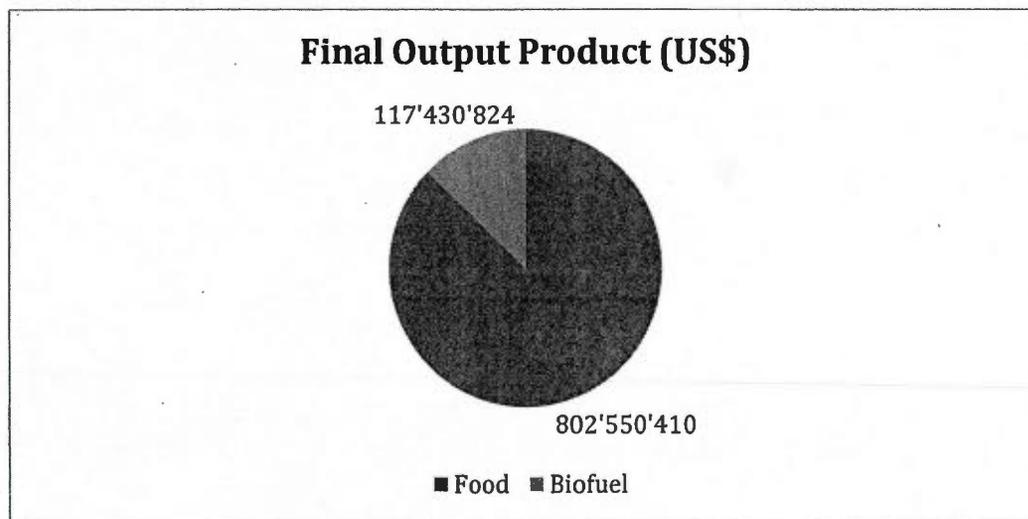


Figure 5. Répartition des projets par secteurs de productions en Éthiopie, au Ghana, à Madagascar, au Mali et au Soudan, 2004-2009 (en hectares). (COTULA. L et al. 2009. http://www.ifad.org/pub/land/land_grab.pdf)

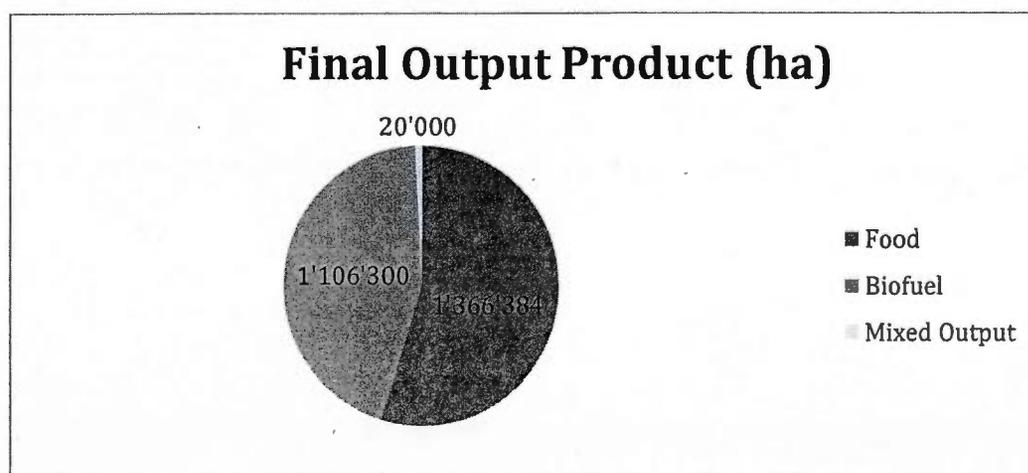


Figure 6. Distribution des terres destinées à l'exportation et au marché intérieur (%ha). (COTULA. L et al. 2009. http://www.ifad.org/pub/land/land_grab.pdf)

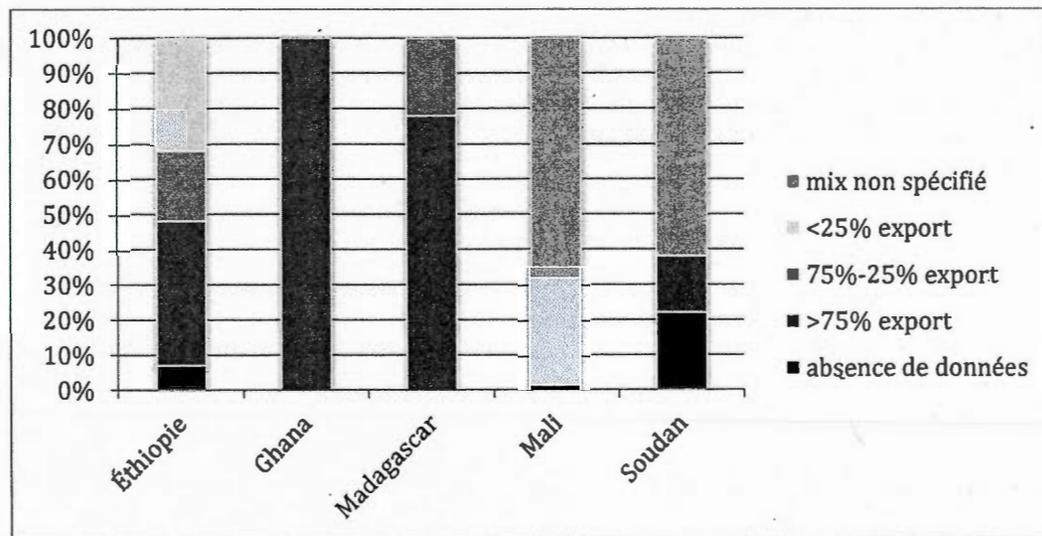


Figure 7. Nourriture et biocarburant, exportation et marché domestique. (COTULA. L et al. 2009. Les données incluent l'Éthiopie, le Ghana, Madagascar et le Mali. http://www.ifad.org/pub/land/land_grab.pdf)

	Engagements d'investissements (US dollar)		Superficie (ha)	
	Nourriture	Biocarburant	Nourriture	Biocarburant
Marché domestique	249,212, 800	0	229,162	0
Exportation >25%	44,043, 257	117, 430,824	517,126	1, 106,300

La figure 4, montre qu'entre 2004 et 2009, la distribution des projets par secteur ne représentait que 12,76% pour les projets alloués aux agrocarburants (117 430 824 dollars américains) alors que le reste était principalement alloué aux projets destinés à la production

agroalimentaire, avec 802 550 410 de dollars américains. Néanmoins, les projets destinés à la production d'agrocarburants représentent tout de même 44,38% de la location des terres alors que les projets destinés à l'agroalimentaire représentent environ 55%.

La figure 6 quant à elle, montre clairement que la distribution des terres est principalement dédiée à l'exportation (entre 80 et 100%) sauf pour le Mali et le Soudan où plus de 50% du mix de distribution des terres n'est pas spécifié, ce qui ne nous permet pas de nous prononcer pour ces deux pays.

Pour finir, la comparaison entre le marché domestique et de celui de l'export pour l'alimentation et les biocarburants (Figure 7) est très prononcée. 100% des investissements liés aux agrocarburants sont destinés à l'exportation, alors qu'en ce qui concerne l'alimentation, le marché domestique représente 85% (249 212 800 dollars américains) des investissements pour seulement 31% (229 162 hectares) des terres allouées pour ce même marché.

Une seconde étude plus globale élaborée par Land Matrix précise le manque de transparence qui entoure ces transactions foncières. En effet, le Land Matrix estime que sur 1217 projets enregistrés, il n'est possible de tirer des informations sur la destination finale de la production que sur 393 projets. Sur les 393 projets qu'il analyse, l'exportation est le principal but de la production.

Figure 8. Destination de la production des transactions foncières à grande échelle
(Landmatrix <http://landportal.info/landmatrix/media/img/analytical-report.pdf>)

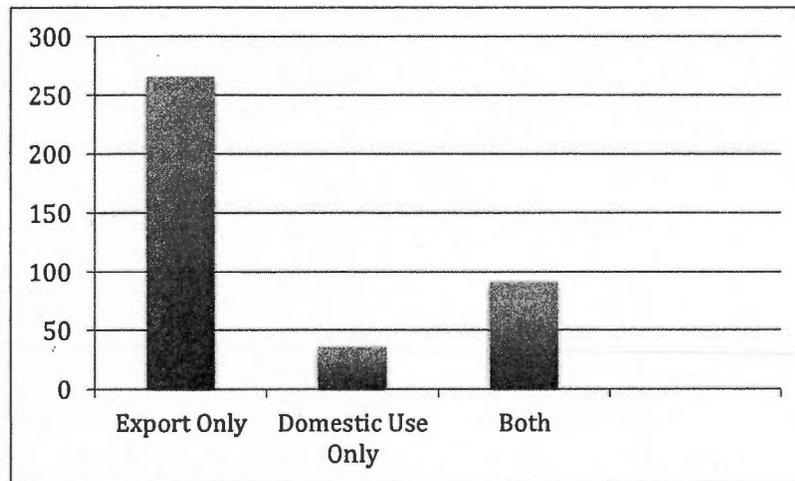
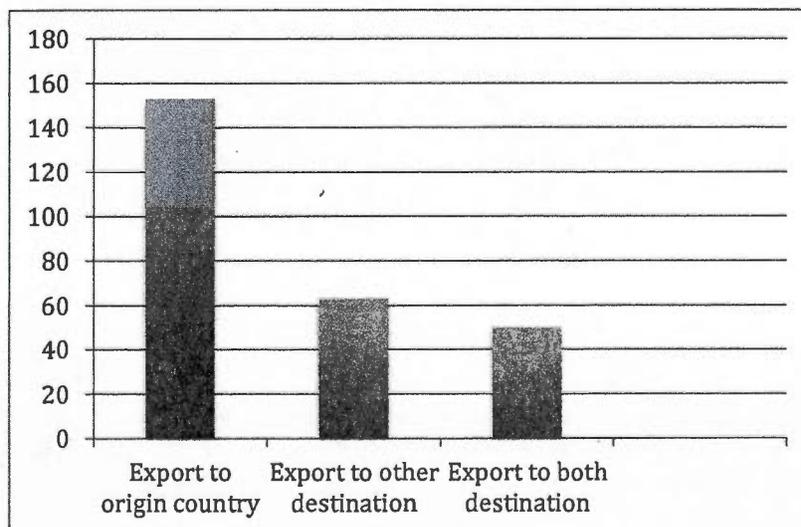


Figure 9. Destination des productions destinées à l'export. (Landmatrix
<http://landportal.info/landmatrix/media/img/analytical-report.pdf>)



Les figures 8 et 9 montrent que sur les 393 projets enregistrés, 266 sont destinés essentiellement à l'exportation. Selon les données disponibles, la production de 153 de ces 266 projets sont destinés à l'exportation vers le pays d'origine (43 %), tandis que celle des 63 autres est exportée vers un autre pays.

L'analyse de ces résultats nous permet ainsi d'affirmer que ces projets d'investissements visent avant tout le marché extérieur et qu'ils ne profitent que très peu aux populations locales. Ces chiffres ont permis, en outre, de mettre en lumière la place majeure qu'occupe la production de biocarburants dans ces acquisitions de terres à grande échelle dans des pays fortement touchés par la pauvreté et la malnutrition. Comme a pu le souligner Jean Ziegler, cette production massive d'agrocarburants diminue les surfaces de terres agricoles normalement consacrées aux cultures vivrières et a pour conséquence l'augmentation du nombre d'affamés.

Ces résultats montrent aussi l'échec des politiques nationales en termes d'agriculture. Beaucoup de pays hôtes ont délaissé l'agriculture de leur politique. C'est le cas notamment de l'Éthiopie. Un rapport du Centre Tricontinental (CETRI) nous informe que le budget 2010 du gouvernement Éthiopien ne place l'agriculture qu'au troisième rang de ses priorités, « signe de son découragement, ou signe qu'il abdique ses responsabilités, laissant la production vivrière à des groupes étrangers »²⁰¹. Si les autorités affirment que ces investissements serviront à améliorer la production nationale de nourriture, les chiffres que nous venons d'exposer prouvent le contraire. Aussi, le rapport du CETRI peut-il affirmer que :

Ce qui demeure également peu clair, c'est la façon dont les autorités comptent concilier les intentions qu'elles expriment avec leurs accords contractuels. La plupart des contrats ne spécifient pas quel pourcentage de la production est destiné à l'exportation et quel pourcentage au marché national, sans parler de la capacité du gouvernement à profiter des devises issus des baux de terres arables²⁰².

²⁰¹ MERSHA, Genet. 2010. Éthiopie : l'accaparement de terres arables par des investisseurs étrangers. CETRI. p-174.

²⁰² Ibid.

En plus d'être des projets majoritairement destinés à l'exportation, l'arrivée des nouveaux investisseurs perturbe les systèmes paysans locaux vu le modèle de production peu adapté utilisé dans leurs exploitations.

Un modèle de production peu adapté : la production de la pauvreté ou le bouleversement des structures sociales.

Un point fondamental est à relever pour parfaire le tableau. Les nouveaux investisseurs importent avec eux des technologies issues d'une logique productiviste qui menacent les exploitations familiales traditionnelles. On passe alors d'une agriculture de subsistance à un type de production capitaliste qui compromet les structures sociales ainsi que les modes de vies construits autour de l'agriculture familiale. Les investisseurs utilisent des modes de production industriel de mise en valeur pour l'exportation par l'agrobusiness et ne créent, contrairement aux arguments avancés, qu'un nombre limité d'emplois salariés, dans la plupart des cas très mal payés. Ainsi, les ouvriers travaillant dans les plantations de canne à sucre de la société Addax Bioenergy Switzerland en Sierra Leone, sont payés l'équivalent de 2.50 dollars américains par jour²⁰³ et ne bénéficient d'aucune protection sociale : « ce prolétariat est généralement surexploité, ses droits sont bafoués et il est souvent victime de véritables violations des droits humains, notamment des femmes »²⁰⁴. Ces grandes étendues de terres cultivées imposent un accroissement de la mécanisation ce qui réduit considérablement le nombre d'emplois.

Il est intéressant de relever que dans le cas des projets menés par les investisseurs chinois (notamment au Mali), ces derniers préfèrent employer leur propre main d'œuvre dans

²⁰³ DANIEL, S. et MITTAL, A. 2010. (Mis) investment in Agriculture. The Role of the International Finance Corporation in Global Land Grabs, Oakland Institute. p-24.

²⁰⁴ CIIP. 2012. *L'accaparement des terres, une nouvelle forme de colonisation?*. CIIP. En ligne <http://www.ritimo.org/article496.html> consulté le 3 novembre 2012.

les pays hôtes des terres, d'où l'émergence de petits villages appelés « Baoding » abritant plus de 400 à 2000 fermiers chinois²⁰⁵.

L'arrivée des investisseurs étrangers perturbe l'accès fondamental qu'est l'accès à la terre pour la paysannerie locale en mettant de l'avant la nécessité d'une agriculture moderne et productiviste peu adaptée aux réalités du monde rural. Cette tendance est compatible avec l'alignement sur les préceptes néolibéraux d'une agriculture mondialisée déstabilisatrice des structures rurales paysannes.

La mondialisation de l'agriculture.

Le modèle dominant de l'agriculture industrielle s'exporte partout dans le monde sous couvert d'un « développement » qui serait destiné à éradiquer la pauvreté. Cette conception de la pauvreté, comme l'explique A. Desmarais, a sa source dans le concept de « sous-développement » élaboré par le président américain Harry Truman lors de son discours inaugural du 20 janvier 1949 (p.63)²⁰⁶. Ce discours décrivait un monde bipolaire avec d'un côté les pays industrialisés et de l'autre les pays sous-développés perçus comme étant arriérés et pauvres car ces derniers n'avaient pas atteint des niveaux de vie « convenables »²⁰⁷. Au lieu de voir le problème de la pauvreté comme « le résultat de dynamiques historiques inhérentes à des relations de pouvoir très biaisées » et « largement fondées sur des intérêts économiques particuliers », Truman voyait la pauvreté comme un manque de revenu, de capacité de consommation et de production suffisants²⁰⁸. Ainsi, d'après cette vision, les solutions pour mettre fin à la pauvreté résident dans le transfert à partir de

²⁰⁵ VALLIÈRES, Pascal. 2012. *Investissements agricoles étrangers et enjeux fonciers en Afrique Subsaharienne*. Possibles, vol. 36, numéro 1. p-6.

En ligne. <http://redtac.org/possibles/2012/04/06/investissements-agricoles-etranagers-et-enjeux-fonciers-en-afrique-subsaharienne/> consulté le 29 octobre 2012.

²⁰⁶ DESMARAIS Annette. 2008. *La Via Campesina. Une réponse paysanne à la crise alimentaire*. Écosociété, Montréal, p-63

²⁰⁷ RIST, Gilbert. 1997. *The History of Development: From Western Origins to Global Faith*, Londres et New York, Zed Books, p-76 In DESMARAIS Annette. 2008. *La Via Campesina. Une réponse paysanne à la crise alimentaire*. Écosociété, Montréal, p.63

²⁰⁸ DESMARAIS Annette. 2008. *La Via Campesina. Une réponse paysanne à la crise alimentaire*. Écosociété, Montréal, p.63

considérations purement économiques tels que la production, la consommation et la croissance économique, de la science et de la technologie occidentales²⁰⁹.

L'objectif de « rattrapage » (vu comme synonyme de progrès matériel et économique) par la création, l'intégration et l'expansion des marchés a servi de prétexte à des politiques économiques colonialistes et a été au cœur du processus historique de modernisation. Plus récemment, ce même objectif a servi d'argument central pour intensifier la libéralisation et la mondialisation du commerce agricole. Bien que les stratégies de développement rural aient quelque peu changé au cours des 50 dernières années, le but fondamental de la modernisation, lui, n'a pas bougé. Il s'agit toujours de réduire la pauvreté rurale en étendant les bénéfices du développement par le truchement de programmes destinés à améliorer la technologie, la productivité et la production, afin d'augmenter les revenus et le pouvoir d'achat des ruraux²¹⁰.

J.D Sadie peut alors affirmer, à juste titre, sur un mode critique que :

Le développement économique d'un peuple sous-développé n'est pas compatible avec le maintien de ses us et coutumes traditionnels. L'abandon de ceux-ci est une condition du progrès économique. Ce dernier nécessite une révolution dans toutes les institutions et habitudes sociales, culturelles et religieuses, et, par conséquent dans l'attitude, la philosophie et le mode de vie. Un tel bouleversement aboutit en réalité à la désorganisation sociale. S'ensuivent un mal-être et un sentiment d'insatisfaction liés à l'incapacité de se procurer tout ce qu'on désire. Nous pouvons considérer cette souffrance et ce bouleversement comme inacceptables, mais ils sont le prix à payer pour la croissance économique, la condition du progrès économique²¹¹.

La modernisation de l'agriculture contribue pour beaucoup à ces bouleversements qui sont perçus comme nécessaires au développement des zones rurales. Les théories dominantes du développement proposent des stratégies de sortie de sous-développement d'après un modèle qui s'appliquerait à tous. Cependant, elles ne prennent pas en considération les problématiques spécifiques des PVD qui sont confrontés à des difficultés qui rendent ce développement très contraignant et difficile à atteindre. La notion de développement est un mythe dans le sens où, le développement est un regard sur le monde basé sur une vision occidental-centrée qui est surdéterminante car elle permet de juger l'autre. Pour les théories

²⁰⁹ Ibid.

²¹⁰ Ibid.

²¹¹ Cité dans SACHS, W (dir.). 1992. *The development Dictionary : A guide to Knowledge as Power*, Londres et New Jersey, Zed Books, p. 72-73 In DESMARAIS Annette. 2008. *La Via Campesina. Une réponse paysanne à la crise alimentaire*. Écosociété, Montréal, p.63

néolibérales du développement, la quête de la croissance est synonyme de développement mais tout cela dépend de ce que l'on donne comme définition au développement. C'est le point de vue d'Amartya Sen qui, à partir d'une critique intéressante de l'économie telle que définie par les tenants des théories dites dominantes, a pointé la nécessité d'aborder l'économie comme une science morale, en distinguant bien ce qu'il nomme la valeur économique et les valeurs humaines.

L'argument en faveur des acquisitions foncières selon lequel l'entrée des capitaux étrangers permettrait une modernisation agricole bénéfique aux populations locales est dangereux. En effet, comme le note très justement A. Desmarais, la modernisation de l'agriculture est une « guerre à la subsistance » car on cherche à déposséder de leurs autonomies, les populations pratiquant une agriculture « visant à subvenir à leurs besoins »²¹² :

Elle dévalorise complètement les pratiques agricoles traditionnelles fondées sur la culture et les savoirs locaux ; de plus, elle « aide » les paysans à se convertir à l'agriculture commerciale en les rendant de plus en plus dépendants de la technologie et des connaissances occidentales ainsi que des intrants et produits industriels importés²¹³.

Une destruction des moyens de subsistance au profit de la rentabilité.

Comme stipulé à l'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme et à l'article 11 du Pacte International Relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels, l'accès à la terre et à la sécurité foncière est indispensable afin que les populations puissent jouir de leur droit à l'alimentation que nous avons pu définir au chapitre II. La sécurité alimentaire pour les PVD dépend d'un accès suffisant à cette terre, seule garantie pour les

²¹² SACHS, W (dir.). 1992. *The development Dictionary: A guide to Knowledge as Power*, Londres et New Jersey, Zed Books, p.185 In DESMARAIS Annette. 2008 *La Via Campesina. Une réponse paysanne à la crise alimentaire*. Écosociété, Montréal, p.63

²¹³ Stephen, Marglin. 1996, *Farmers, Seedsmen and Scientists : Systems of Agriculture and Systems of Knowledge*, p-234 In DESMARAIS Annette. 2008. *La Via Campesina. Une réponse paysanne à la crise alimentaire*. Écosociété, Montréal, p.63

communautés rurales de pouvoir jouir de leur souveraineté alimentaire. L'accaparement des terres constitue une grande menace à la souveraineté alimentaire²¹⁴ des pays hôtes dans le sens où ce phénomène aggrave la dépendance de ces pays vis-à-vis des marchés.

De plus,

La demande croissante en biocarburant menace de détourner des produits comme le manioc, l'arachide, le sorgho et le maïs du consommateur au profit du carburant. Les produits non comestibles comme le jatropha, destinés au biocarburant, disputent aussi directement l'usage de la terre fertile avec les produits agricoles. Par exemple, le jatropha a besoin de 5 ans pour pousser et donner un rendement moyen et peut par ailleurs produire pendant 30 ans. Ces résultats représentent une menace pour les produits agricoles des communautés pauvres et font grimper les prix des denrées alimentaires [...]²¹⁵.

Les constats que nous venons de dresser quant aux processus d'acquisition foncière à grande échelle nous permettent d'affirmer que ces projets sont loin d'assurer la sécurité alimentaire des populations paysannes. En effet, rappelons-le, la majeure partie de la production est destinée à approvisionner les marchés extérieurs et non pas ceux des pays hôtes²¹⁶. Faute d'accord spécifique, la contribution à l'approvisionnement du marché national « est donc susceptible d'être fort aléatoire en fonction des besoins des pays investisseurs et des prix pratiqués sur le marché mondial »²¹⁷. En ce sens, « la spéculation sur les produits alimentaires risque de compromettre la stabilité des prix et la régularité des approvisionnements attendus par la population »²¹⁸. De plus, la modernisation de l'agriculture

²¹⁴ D'après Antoine Bouhey la souveraineté alimentaire peut se définir comme « le droit des populations, des États et groupes d'États à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers ».

En ligne http://dev.peuples-solidaires.org/wp-content/uploads/2010/10/Antoine_Bouhey_accaparement_terre_ok_def-2.pdf consulté le 13 octobre 2012.

²¹⁵ MUNZARA, A. 2011. *Land grabbing- Undermines Food Security in West Africa*, FECCIWA/ACCEAO.

²¹⁶ BRONDEAU, Florence. 2010. *Les investisseurs étrangers à l'assaut des terres agricoles africaines*, Echogéo, numéro 14.

En ligne <http://echogeo.revues.org/12008> consulté le 10 septembre 2012.

²¹⁷ Ibid.

²¹⁸ Ibid.

nécessite l'utilisation de technologies de pointe qui aggrave la dépendance des pays hôtes vis-à-vis de l'extérieur :

Les semences hybrides, et de surcroît les semences OGM, ne sont pas reproductibles et sont assujettis à une utilisation massive d'intrants. Ainsi, les paysans qui, dans le cadre des accords de transfert de technologie et de formation seront convertis à cette forme de production intensive, devront s'approvisionner en semences et en engrais, soit sur le marché international soit par l'intermédiaire des usines de productions semencières et phytosanitaires implantées par des sociétés étrangères²¹⁹.

L'impératif de rentabilité demeure au cœur de ce système agricole à haut rendement. Ce système capitaliste marchand n'assure aucunement la sécurité alimentaire des ménages et des exploitants ruraux. La modernisation de l'agriculture se pose davantage comme une stratégie de développement des firmes de l'agroalimentaires et du secteur financier international dans le but d'étendre les frontières de l'économie mondiale à de nouveaux marchés restés jusque-là en dehors de leurs sphères d'influence. Comme le montre David Harvey mais aussi Rosa Luxembourg, le capitalisme ne peut survivre que par l'intégration des formations pré-capitalistes au capitalisme. L'accaparement des terres a pour conséquence une soumission, une exploitation de l'agriculture locale, une assimilation de ses techniques de production et un appauvrissement de sa population et conduit « à la perturbation de systèmes d'exploitation agricole familiale qui assure la base de l'agriculture paysanne dont dépend la production vivrière nationale dans de nombreux pays en développement »²²⁰.

²¹⁹ Ibid.

²²⁰ OLISEH, Ikemefuna. 2012. *Comment les multinationales spolient les petits paysans*. Germinal Newspaper.

CONCLUSION

L'objet de ce mémoire fut de dresser un portrait général du processus de l'accaparement des terres dans les pays en voie de développement.

Dresser un tel portrait n'aurait pu se faire sans évoquer les crises alimentaire et financière de 2007-2008 afin d'expliquer cette récente mainmise par des intérêts étrangers sur les terres agricoles des PVD. Nous avons pu mettre en lumière l'engouement des firmes multinationales et du secteur financier pour l'investissement foncier. Si pour les firmes multinationales l'accaparement des terres est perçu comme une stratégie d'approvisionnement et d'enrichissement, nous avons pu voir que pour le secteur financier, le foncier était perçu comme un nouvel actif spéculatif. Cependant, qu'il s'agisse d'approvisionnement ou de simple spéculation, l'objectif commun de ces deux acteurs, c'est la mise en valeur du capital et la maximisation des profits. Certes ces acteurs justifient leurs investissements en évoquant les bénéfices qui en découlent pour les PVD. Mais, c'est loin d'être le cas. Et, c'est précisément ce que ce mémoire tente d'établir. Les organisations internationales, à travers leur importante documentation, tentent de montrer que les PVD ont tout à gagner de l'intensification de ce mouvement d'accaparement des terres. Et, les recommandations faites à ce sujet, à l'évidence, illustrent la façon dont ces dernières contribuent à la régulation de l'économie mondiale. Dès lors, on est fondé de conclure que ce qui est primordialement promu par ces OI ne coïncide pas nécessairement avec les intérêts des populations ciblées par l'accaparement des terres et, que les stratégies mises en œuvre par les OI reflètent plutôt leur alignement sur les intérêts du capital dominant.

La diversité des acteurs impliqués dans le processus d'accaparement des terres illustre l'étendue du phénomène. À côté des investisseurs provenant principalement des milieux de l'agroalimentaire et de la finance internationale, il faut relever la participation des élites nationales à ce processus. Et, fait notable, les gouvernements des pays hôtes en sont un acteur de taille. Les complicités de ces derniers lors des transactions foncières ne trompent guère. Ils sont au cœur du processus. L'entrecroisement de tous ces intérêts crée une situation typique du processus à l'origine de la constitution des alliances de classes. Voilà qui n'augure rien de bon pour les paysanneries locales des pays concernés. Cette alliance entre « les personnes qui ont les moyens d'acquérir ces terres et de les exploiter capitalistiquement et les membres de l'élite gouvernante qui acquièrent ainsi plus de pouvoir et cumule leurs actifs »²²¹ sape, en effet, les bases d'une agriculture de subsistance et familiale garante de la sécurité et de la souveraineté alimentaire des PVD et interdit tout succès décisif dans la lutte contre la sous-alimentation.

Si ces investissements sont menés au nom d'un soi-disant développement, présenté comme un objectif « universellement incontesté »²²², on doit bien reconnaître qu'ils sont loin d'aller dans le sens des intérêts du monde rural. Il ressort des données que la majorité des projets d'investissements sont tournés vers l'exportation, démontrant encore une fois que ceux-ci opèrent prioritairement au bénéfice d'intérêts bien définis. Et, la substitution à l'agriculture paysanne d'une agriculture de type industriel et intensif « destinée à satisfaire des besoins d'autres populations et intérêts hors du pays »²²³ aggrave les situations d'extrême pauvreté de certains pays hôtes. Le processus d'accaparement des terres est une véritable menace pour l'avenir des sociétés rurales et, la multiplication des transactions ainsi que l'absence de mesures coercitives de la part des grandes instances internationales assombrit le tableau. Après la ruée vers l'or et la ruée vers le pétrole, c'est aujourd'hui l'or vert qui est l'objet de convoitises. Tout n'est pas joué cependant. Le travail de certaines ONG et

²²¹ Cordeiro, A. 2010. Acquisition privée étrangère de terres arables. Une recolonisation de l'Afrique Subsaharienne par le foncier? Grotius International.

En ligne. <http://www.grotius.fr/acquisition-privée-étrangère-de-terres-arables/> page consultée le 2 janvier 2013.

²²² Ibid.

²²³ Ibid.

l'organisation des mouvements paysans contre ces acquisitions foncières, est en effet loin d'être négligeable, comme en témoigne l'écho de l'Appel de Dakar²²⁴ contre l'accapement des terres, adopté lors du Forum Social de 2011, auprès de la société civile. Une société civile qui s'organise de plus en plus pour défendre les droits des communautés et assurer, outre un accès durable à la terre, la souveraineté alimentaire des peuples. La multiplication de ces mobilisations représente un premier pas contre l'accapement des terres.

²²⁴ Cf. Annexe

ANNEXES

ANNEXE 1. Les investissements agricoles responsables. Sept principes pour arriver à un rapport « gagnant-gagnant ».

Les principes clés.

LE RESPECT DES DROITS À LA TERRE ET AUX RESSOURCES.

Principe 1 : Les dispositions actuelles en matière de droit à la terre et aux ressources naturelles y afférentes doivent être reconnues et respectées.

Les droits actuellement en vigueur pour l'utilisation de la terre et la propriété foncière, qu'ils soient statutaires ou coutumiers, primaires ou secondaires, formels ou informels, collectifs ou individuels, doivent être respectés. Pour ce faire, il faudra : (i) l'identification de tous les ayants-droits, (ii) la reconnaissance juridique de tous les droits et usages, avec des options pour leur délimitation, enregistrement ou documentation ; (iii) des négociations informées et libres avec les propriétaires et les utilisateurs terriens dans le but d'identifier les types de droits à transférer et les modalités de ces transferts ; (iv) des paiements équitables et rapides de tous les droits acquis ; (v) des mécanismes indépendants pour la résolution des différends et des contentieux.

De nombreux investissements nécessitant l'accès à de vastes domaines fonciers se dirigent vers des endroits que les étrangers considèrent comme étant vides ou marginaux. Pourtant, il est important de savoir qu'il existe très peu de zones vraiment libres ou non réclamées et que souvent, les domaines classés comme tel, sont en fait soumis à des droits d'usage de longue date, ou à des droits d'accès et d'aménagement traditionnels. Le fait de ne pas reconnaître ces droits, y compris les droits secondaires, conduira à l'aliénation des populations locales des ressources dont dépendent leurs richesses et leurs moyens de subsistance. Les terres abandonnées par des personnes déplacées à l'intérieur du pays, ou qui pourraient être utilisées par ces dernières

posent des défis particuliers : les efforts visant à rendre la terre accessible aux investisseurs ne doivent pas compromettre les opportunités actuelles ou futures que ces terres présentent pour ces personnes victimes d'émigration forcée.

La reconnaissance des droits fonciers et de l'utilisation des ressources naturelles associées, combinée au pouvoir de déterminer les usages, peut donner un certain pouvoir aux communautés locales et une telle reconnaissance devrait être conçue comme une condition préalable aux négociations directes avec les investisseurs. Une attention particulière aux droits tacites des éleveurs, des femmes et des groupes indigènes qui ont été souvent négligés dans le passé est indispensable pour aboutir à des conclusions justes et équitables.

ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE.

Principe 2 : Les investissements ne devraient pas compromettre la sécurité alimentaire mais plutôt la renforcer.

Au cas où un élément de la sécurité alimentaire serait menacé (disponibilité, accès, utilisation ou stabilité), les autorités responsables devraient prendre les dispositions appropriées pour (i) que les populations locales ou les personnes directement touchées aient un accès ininterrompu à la nourriture ; (ii) que des opportunités pour des activités agricoles sous contrat et des emplois non champêtres soient disponibles pour assurer les moyens de subsistance et gagner des revenus ; (iii) que les préférences alimentaires soient prises en compte au cas où la variété des produits cultivés devrait changer, et (iv) que des stratégies visant à réduire toute possibilité d'instabilité de l'approvisionnement soient adoptées. En outre, au cas où le projet envisagé serait si grand qu'il risque de compromettre la sécurité alimentaire au niveau national, le modèle et l'approbation du projet devraient prendre en compte les impacts cumulés de ces quatre facteurs.

ASSURER LA TRANSPARENCE, LA BONNE GOUVERNANCE ET UN ENVIRONNEMENT PROPICE.

Principe 3 : Tous les processus liés à l'investissement dans l'agriculture doivent être transparents, contrôlés et s'assurer que toutes les parties prenantes rendent des comptes dans un cadre juridique, réglementaire et des affaires adéquat.

Le manque de transparence crée la méfiance et prive les parties prenantes de l'opportunité de résoudre les petits problèmes avant qu'ils ne se transforment en conflits majeurs. Par contre, un haut niveau de transparence permet aussi de réduire le coût des transactions pour tous les partenaires et engendre une concurrence plus efficace dans l'intérêt aussi bien des pays bénéficiaires que des investisseurs. La clarté des textes régissant les investissements et la façon dont ils sont appliqués permettent également aux pays hôtes d'attirer des investisseurs et la façon dont ils

sont appliqués permet également aux pays hôtes d'attirer des investisseurs susceptibles de faire des contributions sensibles au développement à long terme.

Pour créer un environnement favorable, les politiques, les lois et les règlements relatifs au climat de l'investissement devraient être indexés et harmonisés avec les bonnes pratiques acceptées sur le plan mondial et les organes d'exécution renforcés. Il faudra spécifiquement à cet égard : (i) assurer l'accès du public à des informations pertinentes concernant par exemple les potentialités et la disponibilité de la terre, le profil des investissements éventuels et la situation des ressources ou des revenus fiscaux ; (ii) développer les capacités des institutions chargées de sélectionner les investissements, des transferts de terres et des incitations pour qu'elles puissent adhérer aux principes de bonne gouvernance, opérer efficacement et dans la transparence ; et (iii) veiller à ce qu'un système indépendant soit mis en place pour le suivi de l'évolution vers un meilleur climat d'investissement.

CONSULTATION ET PARTICIPATION

Principe 4 : Toutes les personnes matériellement touchées doivent être consultées et les accords émanant de ces consultations documentés et respectés.

Pour assurer la durabilité des investissements dans le secteur agricole, ces investissements doivent nécessairement être conçus avec la participation des populations locales et être conformes à leur vision du développement. Même dans les pays qui exigent l'implication des populations locales comme conditions préalables à l'approbation des projets, l'impact de ces conditions est souvent limité par le manque de clarté du processus, la nature et la documentation des conclusions et par le mode d'exécution des accords résultant de ces consultations. Pour rendre le processus participatif beaucoup plus efficace, il faudra : (i) que les critères de définition et les procédures de représentation des parties prenantes au niveau local ainsi que le quorum pour la participation locale soit clairement précisés ; (ii) que le contenu des accords ayant émané de ces consultations soient documenté et signé par toutes les parties prenantes ; et (iii) que les modes d'application et les sanctions applicables en cas de non-conformité soient précisés.

DES INVESTISSEMENTS RESPONSABLES POUR LES ENTREPRISES AGRO-INDUSTRIELLES.

Principe 5 : Les investisseurs doivent s'assurer que les projets respectent l'état de droit, intègrent les bonnes pratiques industrielles, soient économiquement viables et produisent des résultats mutuellement bénéfiques durables.

En tant qu'acteurs principaux de ce domaine délicat, les investisseurs sont tenus d'appliquer des normes rigoureuses dans la conception et l'exécution de leurs projets,

La viabilité économique, elle-même tributaire de la faisabilité pratique, est indispensable pour produire des bénéfices dont pourront jouir par la suite toutes les parties intéressées. Il y va de l'intérêt, non seulement de l'investisseur privé, mais aussi de toutes les parties prenantes, de s'assurer de la viabilité du projet et de prendre les dispositions nécessaires pour qu'il en soit ainsi. Dans les situations où les ressources en question sont des patrimoines publics ou si d'autres biens publics tels des concessions fiscales ou des infrastructures complémentaires sont offerts en guise d'incitations, les autorités publiques se doivent d'examiner minutieusement l'étude de faisabilité préalable pour s'assurer que le pays hôte, les communautés affectées et les parties prenantes puissent tous en bénéficier. Les structures nationales ou régionales pourraient être appelées à encadrer les régions, les provinces ou les municipalités qui n'auraient pas la capacité technique pour examiner les propositions de projets importants au sein de leur juridiction. Il est également nécessaire d'intégrer l'entreprise proposée dans le cadre des stratégies générales de l'alimentation et de développement. Outre le fait de faire preuve de bonne diligence et de procéder à l'analyse du projet, les investisseurs sont tenus: (i) de se conformer aux lois, règlements et politiques en vigueur dans le pays d'accueil (et idéalement , à tous les traités et conventions internationaux pertinents) ; (ii) d'adhérer aux normes conventionnelles de la transparence, de la responsabilité et de civisme dans tous les domaines délicats ; et (iii) de faire des efforts, non seulement pour accroître la valeur des actions, mais aussi pour produire des bénéfices importants concrets pour la zone du projet, les communautés affectées et le pays d'accueil.

VIABILITE SOCIALE

Principe 6 : Les investissements doivent produire des impacts sociaux et distributionnels souhaitables et ne pas aggraver les situations de vulnérabilité.

Les projets économiquement viables et durables dans l'ensemble pourraient avoir des conséquences sociales indésirables, y compris des déplacements sans compensations des populations locales ou le détournement des bénéfices au détriment des groupes vulnérables, (en faveur de l'élite locale par exemple). Une bonne connaissance du contexte culturel, des sources de vulnérabilité, des potentialités de conflit, des stratégies de sécurité alimentaire et des moyens de subsistance peut aider à identifier les modèles appropriés dans le but de réduire les risques et maximiser les impacts positifs au niveau du projet.

La viabilité du projet sur le plan social peut être renforcée si : (i) les enjeux sociaux et les risques pertinents sont identifiés au cours de la phase de préparation, et des stratégies appropriées sont adoptées pour les aborder ; (ii) les intérêts des groupes vulnérables et des femmes reçoivent une attention particulière ; et si (iii) la création d'emplois sur le plan local, le transfert de technologies et la fourniture directe ou indirecte (par le biais des impôts) de biens et services publics ont été prévus dans le plan d'investissement.

VIABILITE ENVIRONNEMENTALE

Principe 7 : L'impact environnemental du projet doit être quantifié et des mesures prises pour encourager l'utilisation durable des ressources, tout en réduisant et en mitigeant les risques et l'ampleur des impacts négatifs.

En dépit de l'ampleur potentielle des impacts négatifs des projets sur les principales ressources naturelles et environnementales en dehors de la zone immédiate de l'investissement – ou bien après son échéance – les investisseurs pourraient ne pas être incités à prendre en compte ces impacts. Il est donc souhaitable de prévoir des dispositions réglementaires aux différents niveaux où les externalités se manifestent (local, national ou mondial) pour couvrir ces éventualités. Ces dispositions doivent couvrir des effets bien éloignés de la zone du projet, tels que les impacts sur les bassins fluviaux ou les délogements sociaux dus au fait que le projet a causé le déboisement quelque part ailleurs. La capacité de superviser est importante, compte du fait que les investisseurs pourraient violer les accords ou que les effets négatifs pourraient se manifester beaucoup plus tard.

La collaboration entre les investisseurs et les gouvernements est cruciale pour que : (i) des analyses indépendantes de l'impact environnemental soient entreprises en vue d'identifier les pertes potentielles de ressources publiques telles que la biodiversité ou les forêts avant de conclure les accords; (ii) la préférence soit donnée à la restauration ou à l'augmentation de la productivité de ressources qui sont déjà en exploitation ; (iii) le système de production le plus approprié soit adopté en vue d'une utilisation beaucoup plus efficace des ressources, tout en veillant à la préservation de ces ressources pour l'avenir ; (iv) les bonnes pratiques environnementales dans le domaine de l'agriculture , la transformation, la manufacture soient respectées, (v) la fourniture de services écosystémiques désirables soit encouragée ; et, (vi) finalement, que les impacts négatifs soient traités grâce à des plans de gestion environnementale suivis régulièrement et des compensations payées, le cas échéant.

ANNEXE 2. L'APPEL DE DAKAR

« Nous, organisations paysannes, organisations non-gouvernementales, organisations confessionnelles, syndicats et autres mouvement sociaux, réunis à Dakar pour le Forum Social Mondial de 2011: □ Considérant que les agricultures paysannes et familiales qui regroupent la majorité des agriculteurs et des agricultrices du monde, sont les mieux placées pour :

□ répondre à leurs besoins alimentaires et ceux des populations, assurant la sécurité et la souveraineté alimentaires des pays,

□ fournir des emplois aux populations rurales et maintenir un tissu économique en zones rurales, clé d'un développement territorial équilibré,

□ produire en respectant l'environnement et en entretenant les ressources naturelles pour les générations futures ; □ Considérant que les récents accaparements massifs de terres au profit d'intérêts privés ou d'États tiers ciblant des dizaines de millions d'hectares que ce soit pour des raisons alimentaires, énergétiques, minières, environnementales, touristiques, spéculatives, géopolitiques - portent atteinte aux droits humains en privant les communautés locales, indigènes, paysannes, pastorales, forestières et de pêche artisanale de leurs moyens de production. Ils restreignent leur accès aux ressources naturelles ou les privent de la liberté de produire comme ils le souhaitent. Ces accaparements aggravent également les inégalités d'accès et de contrôle foncier au détriment des femmes ;

Considérant que les investisseurs et les gouvernements complices menacent le droit à l'alimentation des populations rurales, qu'ils les condamnent au chômage endémique et à l'exode rural, qu'ils exacerbent la pauvreté et les conflits et qu'ils contribuent à la perte des connaissances, savoir-faire agricoles et identités culturelles;

Considérant enfin que la gestion foncière, ainsi que le respect des droits des peuples, sont d'abord sous la juridiction des parlements et gouvernements nationaux et que ces derniers portent la plus grande part de responsabilité dans ces accaparements ;

Nous en appelons aux parlements et aux gouvernements nationaux pour que cessent immédiatement tous les accaparements fonciers massifs en cours ou à venir et que soient restituées les terres spoliées. Nous ordonnons aux gouvernements d'arrêter d'oppresser et de criminaliser les mouvements qui luttent pour l'accès à la terre et de libérer les militants emprisonnés. Nous exigeons des gouvernements nationaux qu'ils mettent en place un cadre

effectif de reconnaissance et de régulation des droits fonciers des usagers à travers une consultation de toutes les parties prenantes. Cela requiert de mettre fin à la corruption et au clientélisme, qui invalident toute tentative de gestion foncière partagée.

Nous exigeons des gouvernements et Unions Régionales d'États, de la FAO et des institutions nationales et internationales qu'elles mettent immédiatement en place les engagements qui ont été pris lors de la Conférence Internationale pour la Réforme Agraire et le Développement Rural (CIRADR) de 2006, à savoir la sécurisation des droits fonciers des usagers, la relance des processus de réformes agraires basés sur un accès équitable aux ressources naturelles et le développement rural pour le bien-être de tous. Nous réclamons que le processus de construction des Directives de la FAO* soit renforcé et qu'il s'appuie sur les droits humains tels qu'ils sont définis dans les différentes chartes et pactes internationaux - ces droits ne pouvant être effectifs que si des instruments juridiques contraignants sont mis en place au niveau national et international afin que les États respectent leurs engagements. Par ailleurs, il incombe à chaque état d'être responsable vis à vis de l'impact de ces politiques ou des activités de ses entreprises dans les pays ciblés par les investissements. De même, il faut réaffirmer la suprématie des droits humains sur le commerce et la finance internationale, à l'origine des spéculations sur les ressources naturelles et les biens agricoles.*

Parallèlement, nous invitons le Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA) à rejeter définitivement les Principes pour des Investissements Agricoles Responsables (RAI*) de la Banque Mondiale, qui sont illégitimes et inadéquats pour traiter le phénomène, et à inclure les engagements de la CIRADR ainsi que les conclusions du rapport d'Évaluation Internationale des Connaissances, des Sciences et Technologies Agricoles pour le Développement (IAASTD) dans son Cadre d'Action Globale.*

Nous exigeons que les États, organisations régionales et institutions internationales garantissent le droit des peuples à avoir accès à la terre et soutiennent l'agriculture familiale et l'agroécologie. Ces initiatives doivent être basées sur l'agriculture familiale et la production vivrière agro-écologique. Des politiques agricoles appropriées devront prendre en compte les différents types de producteurs (peuples autochtones, éleveurs nomades, pêcheurs artisanaux, paysans et paysannes et bénéficiaires des réformes agraires) et répondre plus spécifiquement aux besoins des femmes et des jeunes.

Enfin, nous appelons les citoyen-ne-s et les organisations de la société civile du monde entier à soutenir - par tous les moyens humains, médiatiques, juridiques, financiers et populaires possibles - tous ceux et toutes celles qui luttent contre les accaparements de terres et à faire pression sur les gouvernements nationaux et sur les institutions internationales pour qu'ils remplissent leurs obligations vis à vis des droits des peuples.

Nous avons tous le devoir de résister et d'accompagner les peuples qui se battent pour leur dignité !

RÉFÉRENCES

ACCORDO, G.P. 2011. *Un enfant qui meurt de faim est un enfant assassiné*. Courrier International.

Agence Canadienne de Développement International
En ligne <http://www.acdi-cida.gc.ca/index.htm>

AMIN, Samir. 1976. *Impérialisme et sous-développement en Afrique*. Paris : Anthropos, 585 p.

ANSEEUW, W. 2012. *Transnational Land Deals for Agriculture in the Global South. Analytical Report based on the Land Matrix Database*. CDE/CIRAD/GIGA
En ligne <http://landportal.info/landmatrix/media/img/analytical-report.pdf>

ATTAC. 2002. Les plans d'ajustements structurels. ATTAC, France.
En ligne <http://www.france.attac.org/archives/spip.php?article797>

Banque Mondiale. 2008. *L'agriculture au service du développement. Résumé et commentaires. Rapport sur le développement dans le monde*, Mondes en développement, 3, numéro 143, pp.117-136.

BÈLE, Patrick. 2007. *Granma" publie une tribune de Fidel Castro*. Le Figaro.
En ligne http://www.lefigaro.fr/international/2007/03/30/01003-20070330ARTFIG90265-granma_publie_une_tribune_de_fidel_castro.php

BENHAMMOU, Farid. 2009. *Nourrir l'humanité : une géopolitique de l'alimentation et de l'environnement*, CAIRN, 2009.
En ligne http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=ECOPO_038_0017

BLAS, Javier. 2009. *African land grab for food security not profits, says UN*, Financial Times.

BLITMAN, Delphine. 2003. *Le statut de la science dans le Capital de Marx. Etude de la section VII du livre I* », Actuel Marx en ligne numéro 17.

En ligne <http://actuelmarx.u-paris10.fr/alp0017.htm>

BORRAS J. et FRANCO J. 2010. *Codes de bonne conduite : une réponse à l'accaparement des terres?* Alternatives Sud, Vol. 17, p-62.

BOUHEY, Antoine. *Terres arables, une nouvelle ruée vers l'or?*, Revue Internationale et Stratégiques, 2010.

BOUTILLER Sophie et UZUNIDIS, Dimitri. 1994. *Force technologique et domination économique*. Paris : L'Harmattan, 170 p.

BRONDEAU, Florence. *Les investisseurs étrangers à l'assaut des terres agricoles africaines*, Echogéo, numéro 14, décembre 2010.

En ligne <http://echogeo.revues.org/12008>

CAMINHA BARROS, L. 2010. *Le processus d'appropriation privée de terres publiques à Santarem Etat du Para. Brésil*. AGTER.

CARRACILLO, C., DELVAUX, D., JABO, R., MONTI, G. 2011. *Sans terre pas d'avenir. Quels enjeux pour l'agriculture paysanne*. Entraide & Fraternité.

CIIP. 2012. *L'accaparement des terres, une nouvelle forme de colonisation?*. CIIP.

En ligne <http://www.ritimo.org/article496.html>

CHOUQUER, Gérard. 2012. *Comprendre les acquisitions massives de terres dans le monde aujourd'hui*. FIG Working Week, Rome, Italie, 6-10 mai.

En ligne http://www.fig.net/pub/fig2012/papers/ts01h/TS01H_chouquer_5932.pdf

CLAVREUL, Laetitia. 2009. *Les dangers de la ruée sur les meilleures terres d'Afrique*, Le Monde.

CNUCED. 2008. *Répondre à la crise alimentaire globale*.

En ligne http://www.unctad.org/fr/docs/osg20081_fr.pdf

CNUCED. 2009 *The Global Economic Crisis: Systemic failures and Multilateral Remedies*. Rapport de recherche.

En ligne <http://archive.unctad.org/Templates/Page.asp?intItemID=2093&lang=2>

Comité de la sécurité alimentaire mondiale. 2011. *Régimes fonciers et investissements internationaux en agriculture. Rapport du groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition*, Rome.

En ligne http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE-Rapport-2-regimes-fonciers-et-investissements-internationaux-en-agriculture-Juillet-2011.pdf

Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. 2011. *Régimes fonciers et investissements internationaux en agriculture*, FAO, Rome.
En ligne http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE-Rapport-2-regimes-fonciers-et-investissements-internationaux-en-agriculture-Juillet-2011.pdf

Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural. 2006. *Politique et pratiques pour garantir et améliorer l'accès à la terre*, Porto Alegre.
En ligne http://www.icarrd.org/fr/about_conference_print.html

Coordination Sud. 2010. *Agriculture et alimentation en question : Les accaparements de terres, menace pour la sécurité alimentaire*, Numéro 3.
En ligne <http://www.commercialpressuresonland.org/research-papers/les-notes-de-la-c2a-n°3-accaparement-de-terres-menace-pour-la-sécurité-alimentaire>

COUTURE Jocelyne et COURTOIS Stéphane. 2005. *Regards Philosophiques sur la mondialisation*, Presses de l'université du Québec.

CORDEIRO, A. 2010. *Acquisition privée étrangère de terres arables. Une recolonisation de l'Afrique Subsaharienne par le foncier?* Grotius International.
En ligne. <http://www.grotius.fr/acquisition-privee-etrangere-de-terres-arables/>

COTULA, L., DYER N. et Vermeulen S. 2008. *Fuelling exclusion? The biofuels boom and poor people's access to land*. International Institute for Environment and Development and Food and Agriculture Organization of the United Nations.
En ligne <http://pubs.iied.org/pdfs/12551IIED.pdf>

----- VERMEULEN S., LEONARD, R et KEELEY J. 2009. *Land grab or development opportunity? Agricultural investment and international land deal in Africa*, IIED/FAO/IFAD, Londres/Rome.

CRID. 2012. *Lutter contre l'accaparement des terres : des mobilisations locales au renforcement du droit international*. Module de formation dans le cadre de l'université d'été du CRID.
En ligne http://www.universite-si.org/IMG/pdf/Annexe_module_11-1_Analyse_et_enjeux.pdf

----- 2010. Module de formation dans le cadre de l'Université d'été du CRID. *Lutter contre l'accaparement des terres : Des mobilisations locales au renforcement du droit international*, Coorganisé par AGTER, CADTM, CCFD Terre Solidaire, GRET, OXFAM France, Peuples Solidaires. Université d'été du CRID. Bordeaux-Pessac, 2010.

En ligne http://www.universite-si.org/IMG/pdf/Annexe_module_11-1_Analyse_et_enjeux.pdf

DAGORN, René-Éric. 2008. *Le retour des émeutes de la faim*. Sciences Humaines.
En ligne www.scienceshumaines.com/le-retour-des-emeutes-de-la-faim_fr_22389.html

DANIEL, S. et MITTAL A. 2010. (Mis)investment in Agriculture. The Role of the International Finance Corporation in Global Land Grabs, Oakland Institute.

DANIOUÉ, Roger T. 1997. *Afrique : L'Unité de mesure démocratique*. Paris : L'Harmattan, 165 p.

DESCHAMPS Édouard et JAHANGIR Monica. 2012. *La Révolution verte indienne : évolution ou régression?* Greenetvert.
En ligne www.greenetvert.fr

DELCOURT, Laurent. 2012. *L'avenir des agricultures paysannes face aux nouvelles pressions sur la terre*. CETRI.

DESMARAIS, Annette Aurélie. 2008. *La Via Campesina. Une réponse à la crise alimentaire*. Montréal : Éditions Écosociété, 320 p.

DIALLO, Safiatou. 2012. *L'accaparement des terres agricoles en Afrique*. Université d'Ottawa.

DJABALI, Nadia. 2009. *L'accaparement des terres africaines : opportunité de développement ou néocolonialisme foncier?*, Agence d'informations sur les luttes environnementales et sociales.
En ligne <http://www.grotius.fr/acquisition-privée-étrangère-de-terres-arables/>

Documentation Française (la). 2008. *Crise financière 2007-2008 : Les raisons du désordre mondial*.
En ligne <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/crise-financiere-2007-2008/index.shtml>

DOUMER, M. 2004. *Agricultures et paysanneries des Tiers mondes*. Paris : Karthala, 600 p.

DUCASTEL, A. et WARD, A. 2011. *Le production grabbing et la transnationalisation de l'agriculture (sud) africaine*. Transcontinentales.
En ligne <http://transcontinentales.revues.org/1080>

DURAND, Cédric. 2010. *Fatigue du capitalisme et résistances sociales*, numéro 7, ContreTemps, 3^{ème} trimestre.

En ligne <http://www.contretemps.eu/archives/fatigue-capitalisme-resistances-sociales>

FAO, IFAD et IIED. 2009. *Land Grab or Development opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa*. FAO, IFAD, IIED.

En ligne <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/ak241e/ak241e.pdf>

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. 2009. *Faim, catastrophes, espoir: repenser l'action humanitaire en Afrique. États des lieux et recommandations*, Genève.

En ligne <http://www.ifrc.org/Global/Publications/general/177700-BiA-Report-FR-LR.pdf>

FIAN International 2010. *Accaparement des terres au Kenya et au Mozambique : Rapport de deux missions d'enquête et une analyse axée sur les droits humains de l'accaparement des terres*, FIAN International.

En ligne <http://www.fian.org/resources/documents/others/accaparement-de-terres-au-kenya-et-au-mozambique-1>

FIAN. 2010. *Pourquoi nous opposons-nous aux Principes pour des Investissements Agricoles Responsables?* Campagne globale pour la réforme agraire et le réseau d'action pour la recherche sur la terre. FIAN.

FLAMENT, Sarah et GUIOT, Eric. 2010. *L'accaparement des terres, vers une nouvelle forme de métayage?*, Africa Files.

En ligne www.africafiles.org/printableversion.asp?id=24281

GARRIC, Audrey. 2010. *Ces paysans victimes de l'accaparement des terres au Guatemala*. Le Monde.

En ligne <http://ecologie.blog.lemonde.fr/2010/11/19/ces-paysans-victimes-de-laccaparement-des-terres-au-guatemala/>

GERLASH Ann-Christin et LIU Pascal. 2010. *Resource-seeking foreign investment in african agriculture*, FAO Commodity and Trade Policy Research Working Paper No. 31.

GINGEMBRE, Mathilde. 2010. *La résistance à l'accaparement des terres à Madagascar. Agricultures familiales et sociétés civiles face aux investissements dans les terres dans les pays du sud*. Coordination Sud.

GRAIN et Via Campesina. 2011. *Il est temps de proscrire l'accaparement des terres, pas question de le rendre responsable*. GRAIN.

En ligne <http://www.grain.org/fr/article/entries/4228-il-est-temps-de-proscrire-l-accaparement-des-terres-pas-question-de-le-rendre-responsable>

-----, 2008. Main basse sur les terres agricoles en pleine crise alimentaire et financière. GRAIN.

En ligne <http://www.grain.org/es/article/entries/140-main-basse-sur-les-terres-agricoles-en-pleine-crise-alimentaire-et-financiere>

-----, 2011. *Les fonds de pension : des acteurs clés dans l'accaparement mondial des terres agricoles*. GRAIN.

En ligne <http://www.grain.org/article/entries/4288-les-fonds-de-pension-des-acteurs-cles-dans-l-accaparement-mondial-des-terres-agricoles>.

GULLIL, Florian. 2010. *David Harvey, le nouvel impérialisme*, La Revue du projet.

GOITA, Mamadou. 2012. *L'accaparement des terres est un problème de société. Le point de vue du Roppa*. Revue Grain de sel.

En ligne <http://www.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel/57-foncier-innover-ensemble/article/l-accaparement-des-terres-est-un>

GOLAY, Christophe. 2010. *Crise et sécurité alimentaire : vers un nouvel ordre alimentaire mondial ?* Revue internationale de politique de développement.

En ligne <http://poldev.revues.org/133>

HARVEY, David. 2010. *Le nouvel impérialisme*. Paris : Les prairies ordinaires, 241 p.

HARVEY, David. 2010. *Géographie et capital. Vers un matérialisme historico-géographie*. Paris : Éditions Syllepse, 280 p.

HÉRONNIÈRE, Lucie. 2012. *Plantation d'huile de palme : quelles conséquences pour la planète*. Slate.

En ligne <http://blog.slate.fr/bien-manger/2012/08/20/plantations-huile-palme-consequences-planete/>

High-level Conference on the development of agribusiness and agro-industries in Africa. 2010. *Initiative pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique*, Abuja, Nigeria.

HOUTART, François. 2002. *L'échec des politiques d'ajustement structurel de la Banque Mondiale*, CETRI.

En ligne <http://www.cetri.be/spip.php?article420> (page consultée le 18 octobre 2012).

IFPRI. 2012. *Indice de la faim dans le monde. Relever le défi de la faim: Assurer une sécurité alimentaire durable dans un monde sous contraintes en eau, en énergie et en terres*. IFPRI.

En ligne <http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/ghi12fr.pdf>

ITALIEN, François. *L'accaparement des terres et les dispositifs sur le foncier agricole. Les enjeux pour l'agriculture québécoise*. Institut de recherche en économie contemporaine, 2012. En ligne

<http://www.upa.qc.ca/ScriptorBD/publication/204694/Accaparement%20des%20terres%20Mars%202012.pdf>.

JANIN, Pierre. *Crise alimentaire mondiale. Désordres et débats*. Hérodote, numéro 31, 2008, p-6

JORAND Maureen et MANGANELLA Antonio. 2012. *Investissements et accaparement des terres et des ressources : prévenir les violations des droits humains*. CCFD-Terre Solidaire.

Journal Officiel de l'Union Européenne. 2009. Directive 2009/28/EC sur la Promotion de l'utilisation d'énergie produite à partir de sources renouvelables.

En ligne http://europa.eu/legislation_summaries/energy/renewable_energy/en0009_fr.htm

KEMPF Hervé et LACOMBE Clément. 2009. *Toutes les conditions pour une nouvelle crise alimentaire sont réunies*, Le Monde.

En ligne http://www.lemonde.fr/planete/article/2009/11/16/toutes-les-conditions-pour-une-nouvelle-crise-alimentaire-sont-reunies_1267515_3244.html

LALLAU, B 2011. *Quand la Banque Mondiale encourage la razzia sur les terres agricoles*. Le Monde Diplomatique.

En ligne

<http://www.mondediplomatique.fr/?page=sphinx&recherche=%40m%20banque%20mondiale>

LAVALLÉE, Louis Philippe. 2009. *Les déposés*. Entrevue avec Daniel Bensaïd. Partie I.

En ligne <http://www.lepanoptique.com/sections/politique-economie/les-deposedes-entrevue-avec-daniel-bensaid-partie-i/>

LEBLANC, Justin. 2012. *Une ONG crie à l'accaparement des terres et des ressources*. Le Griot, Cameroun.

En ligne <http://www.legriot.info/5770-cameroun-une-ong-crie-a-l-accaparement-des-terres-et-des-ressources/>

MALASSIS, Louis. 1973. *Economie agro-alimentaire ; l'économie de la consommation et de la production agro-alimentaire*. Paris : Éditions Cujas, 437 p.

MARX, Karl. 1993. *Le capital*. Livre I. Paris : Presses Universitaires de France, 992 p.

MERLET, Pierre. 2010. *Guatemala : La situation de la terre et des forêts*. AGTER.

MERSHA, Genet. 2010. *Ethiopie : L'accapement de terres arables par des investisseurs étrangers*. CETRI.

MILLET, Damien et TOUSSAINT, Éric. 2008. *Retour sur les causes de la crise alimentaire mondiale*. Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde.

En ligne <http://cadtm.org/Retour-sur-les-causes-de-la-crise>

MORIN, Annie. 2008. *Terres arables convoitées*, La Presse.

MUNZARA, A. 2011. *Land grabbing- Undermines Food Security in West Africa*, FECCIWA/ACCEAO.

Palazzo dei Congressi, Piazzale J.F Kennedy. 2009. *The growing demand for land: Risks and opportunities for smallholder farmers*, Governing Council, Discussion Paper for Round Table 2, IFAD

En ligne <http://www.ifad.org/events/gc/32/roundtables/2.pdf>

PAURON, M. et BALLONG, S. 2012. *Agribusiness: le continent décroche la palme*. Jeune Afrique.

Peuples solidaires. 2009. *L'accès à la terre dans le contexte de crise alimentaire, écologique, économique et financière mondiale*. Actes du Forum International sur l'accès à la terre.

En ligne <http://www.peuples-solidaires.org/wp-content/uploads/2011/08/Actes-du-Forum-sur-lAccès-à-la-terre.pdf>.

POUCH, Thierry. 2010. *La guerre des terres. Stratégies agricoles et mondialisation*. Paris : Choiseul Éditions, 250 p.

Réseau d'information et de documentation pour le développement durable et la solidarité internationale. *L'accapement des terres, une nouvelle forme de colonisation ? Les acteurs : prédateurs et complices*, CIIP, Juillet 2010.

En ligne www.ritimo.org

RIST, Gilbert. 2001. *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*. Paris: Presses de science po, 443 p.

SEN, Amartya. 1982. *Poverty and Famines: an Essay on Entitlement and deprivation*. Oxford: Clarendon Press, 257 p.

TEYSSIER, André, RAMAROJOHN, Landry, RATSIALONANA, Rivo. 2010. *Madagascar: des terres pour l'agro-industrie Internationale?* Alternatives Sud, Vol. 17-2010\135

United Nations Conference on Trade and Development. 2009. *World Investment Report 2009*, Geneva.

En ligne http://unctad.org/en/docs/wir2009_en.pdf

OCHALLA, N. 2012. *Produire du riz ou investir dans la région de Gambela*. Anywaa Survival Organisation.

OLISEH, Ikemefuna. 2012. *Comment les multinationales spolient les petits paysans*. Germinal Newspaper.

O'MEARA Dan et MACLEOD Alex. 2010. *Théories des relations internationales, Contestations et Résistances* 2^e édition. Outremont : Athéna, 528 p.

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. 2009. *De l'accaparement des terres à la stratégie du gagnant-gagnant*, Perspectives Économiques et Social, OAA.

-----2009. Les acquisitions de terres en Afrique posent des risques pour les ruraux pauvres», Espace Presse, OAA.

En ligne <http://www.fao.org/news/story/fr/item/19974/icode/> consulté le 20 septembre 2012.

OXFAM. 2012. *Terres et pouvoirs, le scandale grandissant qui entoure la nouvelle vague d'investissements fonciers*. Note d'information d'OXFAM.

En ligne <http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bp151-land-power-rights-acquisitions-220911-fr.pdf>

VALLIÈRES, Pascal. 2012. *Investissements agricoles étrangers et enjeux fonciers en Afrique Subsaharienne*. Possibles, vol. 36, numéro 1.

En ligne. <http://redtac.org/possibles/2012/04/06/investissements-agricoles-etrangers-et-enjeux-fonciers-en-afrique-subsaharienne/>

VON BRAUN, J. et MEISENDICK, R. 2009. Land grabbing by Foreign Investors in Developing Countries: Risk and Opportunities, IFPRI Policy Brief 13.

ZIEGLER, Jean. 2011. Destruction massive. Géopolitique de la faim. Paris : Seuil, 340 p.

ZIEGLER Jean. 2004. *Le droit à l'alimentation*, Assemblée Générale des Nations Unies.

En ligne <http://www.droitshumains.org/alimentation/pdf/AGOnu-ziegler-04.pdf>